



Rapport ministériel sur le rendement 2006-2007

Patrimoine canadien

Pour la période se terminant
le 31 mars 2007

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine
et des Langues officielles

Canada 

Table des matières

SECTION 1 : APERÇU DU MINISTÈRE

Messages des ministres.....	3
Déclaration de la direction.....	9
Résumé des ressources humaines et financières.....	10
Contexte.....	11
Raison d'être.....	11
Mandat, rôles et responsabilités.....	13
Portefeuille du Patrimoine canadien.....	13
Contexte opérationnel.....	16
Rôle des régions.....	17
Structure de gouvernance.....	19
Structure organisationnelle.....	19
Modèle de gouvernance.....	21
Conjoncture.....	23
Résultats des priorités du Patrimoine canadien.....	26
Un cadre stratégique audiovisuel.....	27
Des politiques axées sur les arts et la culture.....	28
Le patrimoine du Canada.....	28
Une société participative et ouverte à tous.....	30
Les intérêts culturels canadiens à l'étranger.....	31
Les cultures et les langues autochtones.....	31
Le développement du sport.....	32
Les Jeux de 2010.....	32



SECTION 2 : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Introduction	37
Architecture des activités de programme	38
Résultat stratégique 1	40
Activité de programme 1	41
Activité de programme 2	46
Activité de programme 3	57
Activité de programme 4	63
Résultat stratégique 2	67
Activité de programme 5	68
Activité de programme 6	71
Activité de programme 7	73
Tableau récapitulatif : Résultats de toutes les initiatives clés	80

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Structure de responsabilisation de Patrimoine canadien, 2006-2007	89
Bureaux régionaux de Patrimoine canadien, 2006-2007 - Ressources humaines et financières	89
Tableaux financiers	90
TABLEAU 1 : Comparaison des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)	91
TABLEAU 2 : Ressources par activité de programme	92
TABLEAU 3 : Crédits votés et législatifs	93
TABLEAU 4 : Services reçus à titre gracieux	94
TABLEAU 5 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)	94
TABLEAU 6 : Sources des revenus disponibles et non disponibles	95
TABLEAU 8 : Besoins en ressources par secteur	96
TABLEAUX 9-A : Frais d'utilisation et normes de rendement	
TABLEAU 9-A-1 : Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)	97
TABLEAU 9-A-2 : Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)	99

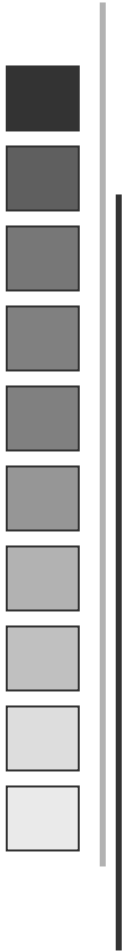


TABLEAUX 9-B : Frais externes et normes de service	
TABLEAU 9-B-1 : Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP).....	100
TABLEAU 9-B-2 : Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC).....	100
TABLEAU 9-B-3 : Institut canadien de conservation (ICC)	100
TABLEAU 9-B-4 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP).....	100
TABLEAU 13: Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	101
TABLEAU 14 : Subventions conditionnelles (fondations).....	102
TABLEAU 15 : États financiers.....	103
TABLEAU 16 : Réponses aux comités parlementaires, vérifications et évaluations.....	119
TABLEAU 17 : Stratégie de développement durable.....	124
TABLEAU 19 : Services axés sur les clients.....	129
TABLEAU 20 : Initiatives horizontales.....	130

SECTION 4 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Services ministériels.....	133
Mesure du rendement.....	133
Plan de vérification et d'évaluation.....	134
Processus décisionnel axé sur les risques.....	135
Amélioration du service.....	136
Initiative relative aux ressources humaines.....	138
Liste des lois appliquées, en tout ou en partie, par le portefeuille du Patrimoine canadien.....	139
Points de service du Ministère au Canada.....	141
Sources d'information supplémentaire.....	142





Section 1

APERÇU DU MINISTÈRE



Messages des ministres

Ministre du Patrimoine canadien,
de la Condition féminine et des langues officielles



Minister of Canadian Heritage,
Status of Women and Official Languages

Ottawa, Canada K1A 0M5

Notre patrimoine et notre culture représentent à la fois une richesse et un atout précieux. Les Canadiens et Canadiennes connaissent l'importance de mettre en valeur ce patrimoine collectif et estiment que leur gouvernement doit contribuer de façon concrète et efficace à la vitalité culturelle de notre société. Le ministère du Patrimoine canadien, de concert avec les organismes et les agences de son portefeuille, travaille à l'atteinte de cet objectif par le truchement de ses politiques et de ses programmes.



À cet égard, le *Rapport ministériel sur le rendement de Patrimoine canadien* pour l'exercice 2006-2007 brosse un tableau des réalisations du ministère dans les domaines des arts et de la culture, des langues officielles, des sports, du multiculturalisme et de la participation des Canadiens et Canadiennes à la vie de leur communauté. Il met en valeur le rôle que joue le Ministère en vue de définir ce que nous sommes et de renforcer notre sentiment d'appartenance à la société canadienne.

En tant que ministre, je suis heureuse de participer à l'atteinte des objectifs de Patrimoine canadien et de ceux du gouvernement du Canada, et c'est avec fierté que j'assume mes nouvelles responsabilités à cet égard.

Durant le dernier exercice, le Gouvernement a affecté 50 millions de dollars supplémentaires sur deux ans au Conseil des Arts du Canada. Nous avons aussi annoncé, de concert avec le Conseil du Trésor, un investissement quinquennal de près de 100 millions de dollars pour des besoins urgents d'infrastructure de cinq organismes culturels nationaux du portefeuille du Patrimoine canadien : le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Centre national des Arts et le Musée des beaux-arts du Canada.

Sur la scène culturelle, nous avons aussi accueilli avec enthousiasme l'entrée en vigueur de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il s'agit d'une étape cruciale pour favoriser l'essor des milieux artistique et culturel au pays et dans le monde.



En juin 2006, le Premier ministre Stephen Harper a offert des excuses, au nom de tous les Canadiens, de toutes les Canadiennes et du gouvernement du Canada, aux Canadiens d'origine chinoise qui ont dû payer une taxe d'entrée. Pour donner suite à cette démarche, le Gouvernement a entrepris de remettre des paiements symboliques à titre gracieux aux personnes toujours vivantes qui ont payé cette taxe ou à leur conjoint survivant.

Le Ministère a aussi affecté 24 millions de dollars au Programme de réparation historique pour les communautés et 10 millions de dollars au Programme national de réparation historique. Ces programmes permettront de sensibiliser les Canadiens et Canadiennes à la discrimination et aux épreuves qu'ont vécues les membres des communautés touchées par les mesures de guerre et les restrictions à l'immigration, ainsi qu'à l'incidence de ces mesures sur ces communautés.

En matière de sport, Patrimoine canadien a relancé avec fierté le programme ParticipACTION, afin de promouvoir le sport et l'activité physique auprès de tous les Canadiens et Canadiennes et de les inciter à mener une vie saine et active. Il a aussi applaudi l'entrée en vigueur de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Le Canada est reconnu de par le monde comme un chef de file dans la promotion d'un environnement sportif juste, éthique et libre de tout dopage. L'entrée en vigueur de la Convention consolide notre rôle de chef de file et notre réputation de nation sportive au moment même où nous nous préparons à accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver-Whistler.

Le Gouvernement a continué de promouvoir le français et l'anglais au sein de la société canadienne et de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones qui vivent en situation minoritaire. Le Ministère a notamment conclu avec chaque province et territoire des ententes en éducation totalisant plus d'un milliard de dollars sur quatre ans. Il a aussi signé d'importantes ententes en matière de services dans la langue de la minorité qui représentent près de 64 millions de dollars sur quatre ans. En outre, le Ministère a appuyé la réalisation de travaux de construction et d'agrandissement de centres scolaires et communautaires, afin de s'assurer que les jeunes Canadiens et Canadiennes puissent réussir leur vie dans leur langue, dans leur région.

De plus, le Secrétariat des langues officielles a continué de coordonner les efforts de quelque 200 institutions fédérales afin que la dualité linguistique fasse partie intégrante des processus de prise de décision et d'élaboration de politiques et de programmes.

Enfin, je suis heureuse de prendre part aux préparatifs d'une commémoration qui me tient particulièrement à cœur : celle du 400^e anniversaire de la fondation de la Ville de Québec, en 2008 afin que tous les Canadiens et Canadiennes puissent célébrer en grand cette date historique pour le Canada tout entier et pour l'Amérique du Nord. Le gouvernement du Canada est un fier partenaire de l'organisation de ces célébrations, qui nous rappellent l'importance de la langue française comme langue fondatrice du Canada.



À titre de ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, et de concert avec le ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, la secrétaire d'État (Sports) et le secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne), je me réjouis des réalisations du ministère du Patrimoine canadien au cours du dernier exercice. Je vous invite à lire ce rapport, alors que je me prépare avec enthousiasme à entamer le travail de l'année à venir, afin que le Ministère et les organismes et agences du portefeuille continuent de remplir leur mandat, au bénéfice de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes.

Josée Verner



Message du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler

L'enthousiasme bat son plein alors que les préparatifs pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 vont bon train.

Le gouvernement du Canada poursuit la mise en œuvre de l'entente multipartite conclue avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, la Ville de Vancouver, la municipalité de Whistler, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN), le Comité olympique canadien et le Comité paralympique canadien.

Notre gouvernement prend son rôle très au sérieux. Ainsi, nous avons affecté 552 millions de dollars aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 afin d'en assurer le succès. Cette somme servira entre autres à la construction ou à l'aménagement des installations; aux services fédéraux de base comme les services de santé, d'immigration, de contrôle frontalier et de météorologie; à la création du Fonds de dotation des Jeux de 2010 qui financera le fonctionnement des installations sportives après les Jeux afin que les Canadiens et Canadiennes puissent en profiter; à la gestion horizontale de certaines activités dont les communications; au soutien de la Société des quatre Premières nations hôtes; aux évaluations environnementales; au Programme des sites des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 en direct (programme de visualisation virtuelle des sites de Vancouver-Whistler afin de permettre aux visiteurs et aux résidents de prendre part à la magie des Jeux); et aux coûts d'exploitation des Jeux paralympiques d'hiver.

À titre de ministre du Commerce international, de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, je suis très heureux d'offrir aux Canadiens et Canadiennes ce rapport sur le travail effectué au cours de l'exercice financier de 2006-2007 pour assurer le franc succès des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

David Emerson



Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement 2006-2007* du ministère du Patrimoine canadien.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du Ministère approuvés par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de compte à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres approuvés dans le Budget des dépenses et par les Comptes publics du Canada.

Judith A. LaRocque
Sous-ministre

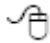
Date



Résumé des ressources humaines et financières

Dépenses du Ministère, 2006-2007		
Ressources financières (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
1 472,0	1 459,0	1 403,4
Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Prévues	Réelles	Écart
2 511	2 376	135

Note : Des renseignements détaillés sont fournis à ce sujet dans le tableau financier 1 de la section 3.

 Ce symbole d'une souris informatique indique que des informations plus détaillées sont disponibles sur le Site Internet suivant. Cliquez sur le texte souligné pour un accès rapide.

Contexte

Raison d'être

Patrimoine canadien cherche à faire de notre pays un lieu créateur où règne la cohésion et où tous les Canadiens et Canadiennes sont en mesure de participer à la vie culturelle et communautaire du pays. C'est dans le cadre de cette mission que le Ministère est responsable des politiques et des programmes concernant les arts, la culture, le patrimoine, la radiodiffusion, l'identité canadienne, le multiculturalisme, les langues officielles, le sport et diverses mesures à l'intention des Autochtones et des jeunes. Les principales activités du Ministère consistent donc à financer des organisations externes et des particuliers qui font la promotion des avantages de la culture, du patrimoine et du sport. Le Ministère est également chargé d'élaborer des politiques et des stratégies culturelles pour le gouvernement du Canada et pour l'ensemble des Canadiens et Canadiennes.

Pour réaliser sa mission, Patrimoine canadien s'est doté d'un plan-cadre comportant deux résultats stratégiques :

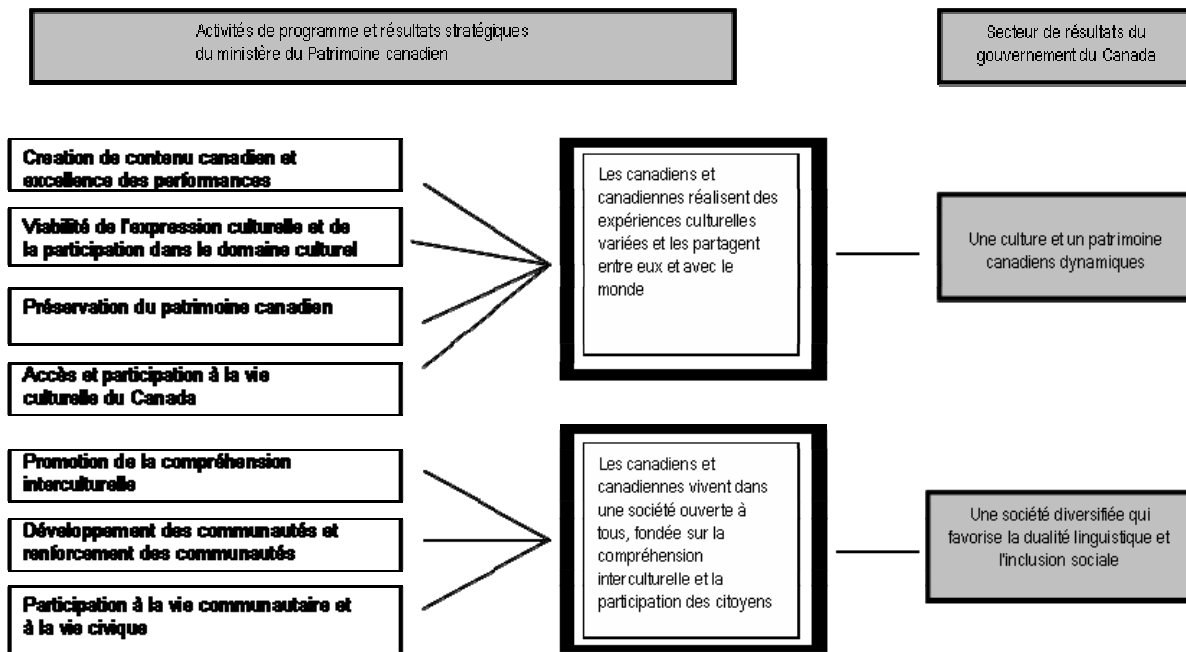
- **Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde :** Le Ministère veille à ce que les Canadiens et Canadiennes puissent exprimer leur créativité, montrer leurs talents et partager leurs récits et leurs expériences grâce aux arts, aux institutions du patrimoine, aux industries culturelles et aux activités sportives. Pour parvenir à ce résultat, le Ministère met en œuvre des politiques et des programmes favorisant le cadre de vie qu'il faut pour renforcer et partager – au pays comme à l'étranger – les valeurs du Canada et ses voix multiples.
- **Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens :** Le Ministère axe ses activités sur l'inclusion et la participation à la vie du pays tout en renforçant les valeurs fondamentales et la citoyenneté partagée. Il travaille aussi à tisser des liens entre les Canadiens, au-delà de leurs différences en favorisant les échanges interculturels, en aidant à réduire les tensions qui pourraient les diviser et en relevant les défis et les occasions qu'offre une société de plus en plus diversifiée. Lorsque les Canadiens et les Canadiennes s'unissent dans l'acceptation de leurs différences, l'expression culturelle gagne en qualité et en quantité et il devient possible de rejoindre de nouveaux publics; les institutions peuvent aussi s'adapter plus facilement aux besoins et faire preuve de viabilité, et les occasions d'exceller dans toutes les sphères culturelles sont optimisées.



L'atteinte de ces résultats s'inscrit dans la visée plus globale du gouvernement du Canada d'améliorer la qualité de vie des citoyens en resserrant le tissu social et en mettant en valeur et en consolidant les valeurs qui leur sont chères. La prospérité sociale et économique du Canada est directement fonction de la vitalité de ses collectivités et de la participation de ses citoyens.

Les deux résultats stratégiques du Ministère sont harmonisés avec les résultats du gouvernement du Canada tels que déterminés dans l'ensemble du cadre gouvernemental, comme on peut le voir ci-dessous :

Harmonisation avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada



Pour atteindre les résultats stratégiques qu'il vise et appuyer les résultats d'ensemble visés par le Gouvernement, le Ministère met en œuvre de nombreuses mesures telles qu'elles sont définies dans son Architecture des activités de programme (AAP). Ce rapport est présenté selon cette même architecture, puisque c'est là le cadre par lequel le Ministère rend compte de ses réalisations au Parlement.

Le *Rapport ministériel sur le rendement 2006-2007* rend compte du rendement du Ministère en fonction des résultats et, plus particulièrement, des priorités énoncées dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*.

Mandat, rôles et responsabilités

Le ministère du Patrimoine canadien est le ministère responsable du rôle que le gouvernement du Canada joue dans le domaine des arts, de la culture, du sport, du patrimoine et de la participation des citoyens.

La [Loi sur le ministère du Patrimoine canadien](#) énonce clairement le rôle et les responsabilités du Ministère en matière « d'identité et de valeurs, de développement culturel et de patrimoine canadiens ». Ces responsabilités comprennent explicitement :

- la promotion d'une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs qui en découlent;
- le multiculturalisme;
- les arts, y compris les aspects culturels du statut de l'artiste;
- les industries et le patrimoine culturels, y compris les arts d'interprétation et les arts plastiques et audiovisuels, l'édition et l'enregistrement sonore, le film, la vidéo et les lettres;
- l'encouragement, la promotion et le développement du sport;
- la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada;
- le cérémonial d'État et les symboles canadiens;
- la radiodiffusion, sauf en ce qui concerne la gestion du spectre et les aspects techniques de la radiodiffusion;
- la formulation d'orientations culturelles, notamment en ce qui a trait à l'investissement étranger et au droit d'auteur;
- la conservation, l'exportation et l'importation de biens culturels;
- les bibliothèques, archives et musées nationaux.

D'autres lois, dont vous trouverez la liste à la fin du présent rapport, sont également appliquées par le Ministère.

En 2006-2007, la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine était responsable du Ministère devant le Parlement. Elle était appuyée par la ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles, et le ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler.

Deux secrétaires d'État ont été nommés en janvier 2007, l'un chargé des Sports et l'autre du Multiculturalisme et de l'Identité canadienne.

Portefeuille du Patrimoine canadien

Le portefeuille du Patrimoine canadien joue un rôle dans l'appui aux activités culturelles et communautaires au Canada. Il est constitué du Ministère et de 19 organisations – organismes, sociétés d'État et une commission – qui œuvrent dans les domaines de l'audiovisuel, du



patrimoine, des arts, des droits de la personne et des ressources humaines de la fonction publique.

Audiovisuel

- ☞ La [Société Radio-Canada](#), qui est le diffuseur public national, crée et produit des programmes et de l'information par l'intermédiaire d'un éventail de médias.
- ☞ Le [Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes](#) réglemente et supervise tous les aspects du système de diffusion canadien dans l'objectif de mettre en œuvre la politique sur la radiodiffusion énoncée dans la *Loi sur la radiodiffusion*.
- ☞ L'[Office national du film](#) produit et distribue des œuvres audiovisuelles offrant une perspective unique du Canada, que reconnaissent la population et le monde entier et qui comprend divers points de vue culturels et régionaux.
- ☞ [Téléfilm Canada](#) se consacre au développement et à la promotion de l'industrie audiovisuelle canadienne. Il finance des films, des émissions de télévision et des produits issus des nouveaux médias de facture originale, diversifiée et de grande qualité, qui témoignent de la dualité linguistique, de la diversité culturelle et du caractère régional du Canada.

Patrimoine

- ☞ [Bibliothèque et Archives Canada](#) préserve le patrimoine documentaire du Canada pour les générations présentes et à venir. C'est une source de savoir durable accessible à tous et reflétant le développement culturel, social et économique du Canada. Cette institution favorise la coopération dans la communauté du savoir et sert de mémoire permanente pour le gouvernement du Canada et ses institutions.
- ☞ La [Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada](#) fait la promotion de la culture scientifique et technique au Canada grâce à sa collection d'objets scientifiques et technologiques. La Société supervise le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée de l'aviation du Canada et le Musée de l'agriculture du Canada.
- ☞ Le [Musée canadien de la nature](#) a pour objectif de rehausser la connaissance, l'appréciation et le respect du monde naturel grâce à sa collection d'objets historiques naturels.
- ☞ La [Société du Musée canadien des civilisations](#) a pour objectif de rehausser la connaissance, la compréhension critique, l'appréciation et le respect à l'égard des réalisations culturelles humaines et du comportement humain grâce à sa collection d'objets de valeur historique ou culturelle. Le Musée canadien de la guerre lui est affilié.

- ☞ Le [Musée des beaux-arts du Canada](#), avec sa collection d'objets d'art, incite tous les Canadiens et Canadiennes à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général. Le Musée canadien de la photographie contemporaine lui est affilié.
- ☞ La [Commission des champs de bataille nationaux](#) voit à la préservation et au développement des parcs historiques et urbains des grands Champs-de-Bataille historiques de Québec et des secteurs environnants, y compris les Plaines d'Abraham et le parc des Braves.
- ☞ La [Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels](#) détermine si un bien culturel présente « un intérêt exceptionnel et une importance nationale » conformément à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*.

Arts

- ☞ Le [Conseil des Arts du Canada](#) encourage le développement des arts au pays en proposant aux artistes et organisations artistiques culturelles un vaste éventail de subventions attribuées par l'entremise de comités d'évaluation composés de pairs.
- ☞ Le [Centre national des Arts](#) est devenu un des plus importants centres des arts de la scène au Canada. Il crée, illustre et célèbre l'excellence dans les arts de la scène, et s'efforce de symboliser la qualité artistique, l'innovation et la créativité pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Droits de la personne

- ☞ [Condition féminine Canada](#) est l'organisme fédéral responsable de promouvoir la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Il élabore des conseils en matière de politiques gouvernementales, développe des partenariats et accorde un soutien financier à des projets qui donnent des résultats concrets pour les femmes.
- ☞ La [Fondation canadienne des relations raciales](#) s'engage à établir un cadre national de lutte contre le racisme dans la société canadienne. Elle jette un éclairage sur les causes et les manifestations de racisme; exerce avec franc-parler un leadership national indépendant; fait fonction d'organisme-ressource et de facilitateur dans la poursuite de l'équité et de la justice sociale.



Fonction publique

- ☞ La [Commission de la fonction publique](#) a pour mandat de sauvegarder les valeurs qui caractérisent une fonction publique professionnelle : la compétence, l'impartialité et la représentativité. Elle agit au nom de l'intérêt public dans le cadre du système de gouvernance du Canada.
- ☞ La [Commission des relations de travail dans la fonction publique](#) est un tribunal indépendant quasi judiciaire établi par une loi et chargé de l'administration des régimes de négociation collective et d'arbitrage des griefs dans la fonction publique fédérale et au Parlement. La Commission fournit également des services de médiation et de règlement de conflits afin d'aider les parties à résoudre leurs différends sans recourir à une audience officielle.
- ☞ Le [Tribunal de la dotation de la fonction publique](#) est un organisme indépendant et quasi judiciaire qui tient des audiences et fournit des services en médiation afin de régler les plaintes liées à des nominations internes et à des mises en disponibilité dans la fonction publique fédérale.

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles est un nouveau tribunal chargé d'examiner les plaintes que lui confie le commissaire à l'intégrité du secteur public.

Bien que ces organismes se trouvent à l'extérieur de la structure de gouvernance directe du Ministère, c'est à la ministre du Patrimoine canadien qu'il incombe de s'assurer que les grandes orientations des organismes et des sociétés d'État du portefeuille appuient les priorités du gouvernement du Canada. Les organismes du portefeuille produisent leur propre rapport sur le rendement, mis à part les sociétés d'État qui elles préparent un rapport annuel, dont les résumés sont déposés au Parlement conformément aux obligations redditionnelles énoncées dans la loi habilitante qui lui est applicable

Contexte opérationnel

Pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes, Patrimoine canadien encourage l'accès et la participation de tous à la vie culturelle au Canada. Il offre plus de 60 programmes, dont 9 sont exécutés de concert avec les bureaux régionaux en fonction des besoins des clients. Ces programmes permettent aux Canadiens et Canadiennes de partager leurs expériences culturelles entre eux et avec le monde et de vivre dans une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle.

Le Ministère aide financièrement diverses organisations par l'entremise de subventions et de contributions. Cette aide financière est fournie directement ou indirectement à des institutions, des organismes communautaires, des organismes sans but lucratif, d'autres ordres de gouvernement, etc. Les paiements de transfert sont le type de programme le plus souvent utilisé

par le Ministère. Comme dans tous les ministères fédéraux, les programmes de ce type sont administrés conformément à un cadre législatif et stratégique comprenant la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les langues officielles* et certaines politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor, à savoir la Politique sur les paiements de transfert, la Politique sur les crédateurs à la fin de l'exercice et le Cadre stratégique des langues officielles.

Le Ministère s'est doté d'une politique de gestion des subventions et des contributions qui est conforme aux politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette politique s'appuie sur trois principes : justification en bonne et due forme, analyse raisonnable et reddition des comptes. Pour ce qui est des contributions, l'entité administrative qui reçoit la contribution est également assujettie aux conditions de reddition des comptes et de vérification spécifiquement prévues dans l'accord qu'elle a signé.

Patrimoine canadien offre également des programmes et des services par des moyens autres que des paiements de transfert, notamment grâce au Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), au Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et à l'Institut canadien de conservation (ICC).

En plus d'exécuter ses programmes, le Ministère joue un rôle important pour ce qui est de la formulation de conseils destinés à la ministre ainsi que dans l'élaboration d'options stratégiques et de programme et leur mise en œuvre éventuelle. Cela contribue à faire en sorte que les politiques et les programmes du Ministère répondent adéquatement aux besoins et aux attentes des Canadiens et Canadiennes.

Rôle des régions

L'administration centrale du Ministère est située à Gatineau (Québec). En outre, le Ministère est accessible au public grâce à cinq bureaux régionaux, 22 points de service situés un peu partout au Canada, et un [site Web](#). Ces bureaux offrent des services à toutes sortes d'organisations communautaires dans le cadre de l'administration de certains programmes de subventions et de contributions.

Pour l'exercice 2006-2007, les subventions et contributions ont représenté quelque 83,8 % des dépenses totales du Ministère. La part du budget consacrée aux subventions et contributions s'est élevée à environ 1,15 milliard de dollars, les dépenses totales du Ministère s'étant chiffrées à 1,372 milliard de dollars (voir les tableaux financiers de la section 3). En 2006-2007, 64 % des dossiers ont été traités par les bureaux régionaux, tandis que 33 % l'ont été par l'administration centrale. Les bureaux régionaux jouent un rôle d'une grande importance, comme l'illustre le tableau qui suit.



Programmes de subventions et contributions et composantes de programmes réalisées en grande partie dans les régions

Secteurs	Programmes de subventions et contributions et composantes de programmes réalisées en grande partie dans les régions	Subventions et contributions : % de dossiers traités dans les régions
Langues officielles	Développement des communautés de langue officielle Mise en valeur des langues officielles	62 %
Patrimoine	Programme d'aide aux musées Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (patrimoine)	94 %
Multiculturalisme et droits de la personne	Programme du multiculturalisme	90 %
Affaires autochtones	Femmes autochtones Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones	62 %
Arts	Espaces culturels Canada Présentation des arts Canada Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (arts)	91 %
Événements majeurs et célébrations	Le Canada en fête!	99 %

Si la gestion et l'exécution des programmes de subventions et de contributions constituent l'essentiel du travail des bureaux régionaux, leurs employés offrent beaucoup d'autres services dans les trois secteurs de responsabilité suivants :

- 1) Rayonnement et communications : Les bureaux régionaux fournissent des services d'appui dans le cadre des consultations ministérielles et des visites régionales des ministres. Ils sont également chargés de planifier et de coordonner les activités de communication dans le cadre de grandes manifestations et de journées thématiques comme les Jeux du Canada, les activités locales organisées pour le jour de la fête du Canada et les activités prévues à l'occasion du 21 mars, Journée de l'antiracisme. Par ailleurs, les agents régionaux sont chargés de faire connaître les programmes et services du Ministère à de nouveaux clients et intervenants.

- 2) Analyse stratégique et conseils : Les bureaux régionaux informent régulièrement le Ministère de la situation locale et le renseignent régulièrement sur les nouveaux enjeux et les perspectives locales. Ce type d'information est une contribution locale indispensable à l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère. Les bureaux régionaux offrent un savoir concret et contribuent à tester l'utilité d'un nouveau programme ou



d'une nouvelle politique à l'échelle locale. Ils participent également à l'évaluation régulière des programmes.

- 3) **Création de partenariats** : Les bureaux régionaux gèrent des partenariats et collaborent horizontalement avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et des institutions publiques pour réaliser des objectifs communs et renforcer les effets de leurs activités. Ils décèlent et suivent l'évolution des enjeux sur le plan des relations fédérales-provinciales-territoriales et aident à faire en sorte que le Ministère comprenne bien les orientations, les politiques et les programmes des autres ordres de gouvernement. Les directeurs exécutifs régionaux représentent le ministère du Patrimoine canadien au sein des 13 conseils fédéraux régionaux du pays. Ces conseils sont composés de hauts fonctionnaires de ministères et organismes fédéraux dans chaque province et territoire. Des gestionnaires et des employés régionaux participent également au travail de sous-comités des conseils chargés de toutes sortes de questions administratives et stratégiques. Les conseils permettent d'échanger de l'information et sont un moyen efficace de gérer, à l'échelle régionale, des questions stratégiques de nature horizontale, d'exécuter des actions requérant une collaboration interministérielle, d'harmoniser les services et d'en améliorer la qualité, de garantir des communications réciproques avec les organismes centraux au sujet des perspectives régionales et de collaborer avec d'autres ordres de gouvernement.

C'est grâce à l'information glanée dans ces divers domaines d'activités que les bureaux régionaux aident le Ministère à faire en sorte que ses programmes et services soient efficaces et réellement utiles à l'échelle locale, que ses politiques répondent aux besoins et aux préoccupations des Canadiens et Canadiennes, que ses communications soient bien ciblées, et que les ministres soient bien soutenus.

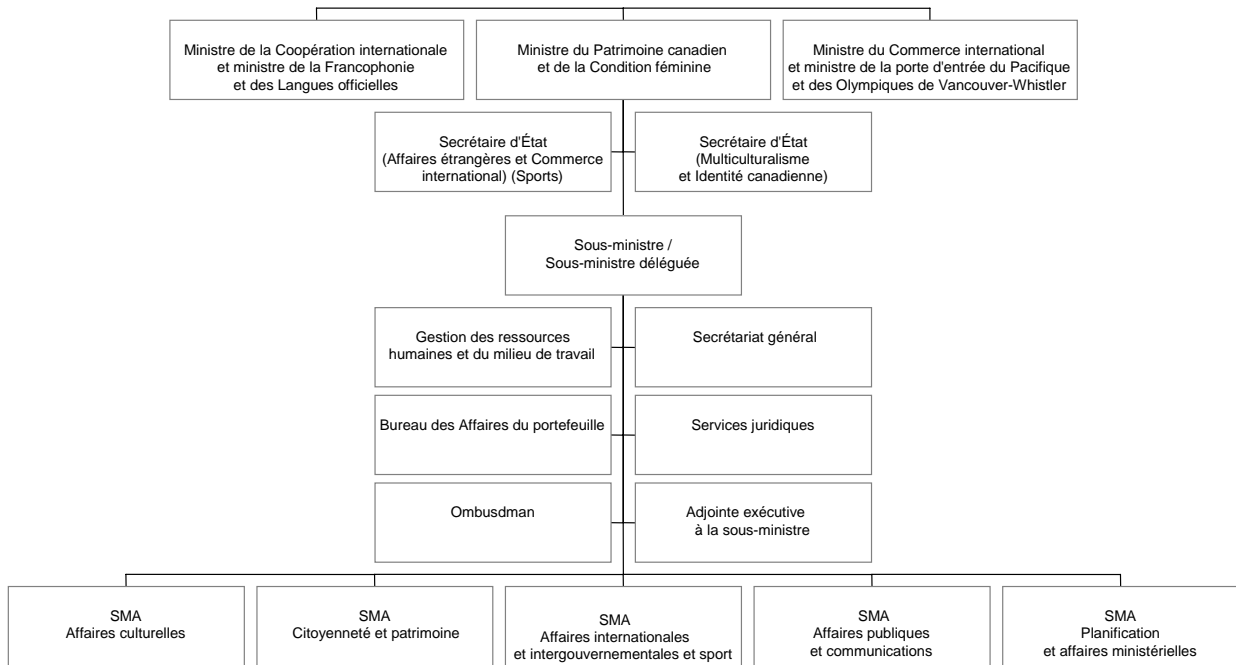
Structure de gouvernance

Structure organisationnelle

La ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine est responsable du Ministère devant le Parlement. Tel que noté précédemment, elle est appuyée par d'autres ministres et secrétaires d'État qui, chacun, assument des responsabilités particulières relevant du mandat du Ministère. La sous-ministre du Patrimoine canadien aide les ministres à donner à l'organisation ses orientations générales. La sous-ministre et la sous-ministre déléguée sont conjointement responsables de l'atteinte des résultats stratégiques visés par le Ministère.



Structure organisationnelle du ministère du Patrimoine canadien, 2006-2007



Au sein du Ministère, cinq fonctions principales relèvent de la sous-ministre :

- **Gestion des ressources humaines et du milieu de travail** : fournir l'infrastructure de base pour l'ensemble du Ministère;
- **Secrétariat général** : coordonner les activités relatives au Parlement et au Cabinet de même que celles des deux secrétaires d'État;
- **Affaires du portefeuille** : coordonner l'élaboration des politiques, la planification, la production de rapports, la gouvernance et les communications émanant des organismes du portefeuille du Patrimoine canadien;
- **Services juridiques** : principale source de services et de conseils juridiques pour le Ministère.
- **Ombudsman** : offrir une aide confidentielle, informelle et impartiale à tous les employés du Ministère.

Au niveau immédiatement inférieur à celui de la sous-ministre et de la sous-ministre déléguée, le Ministère compte cinq sous-ministres adjoints (SMA). Ils sont responsables des différents secteurs qui élaborent et mettent en œuvre les politiques, les programmes et les mesures utilisés pour atteindre les résultats stratégiques visés par le Ministère, ceux-ci contribuant eux-mêmes à la réalisation des résultats visés par le gouvernement dans son ensemble.

Les cinq secteurs du Ministère sont les suivants :

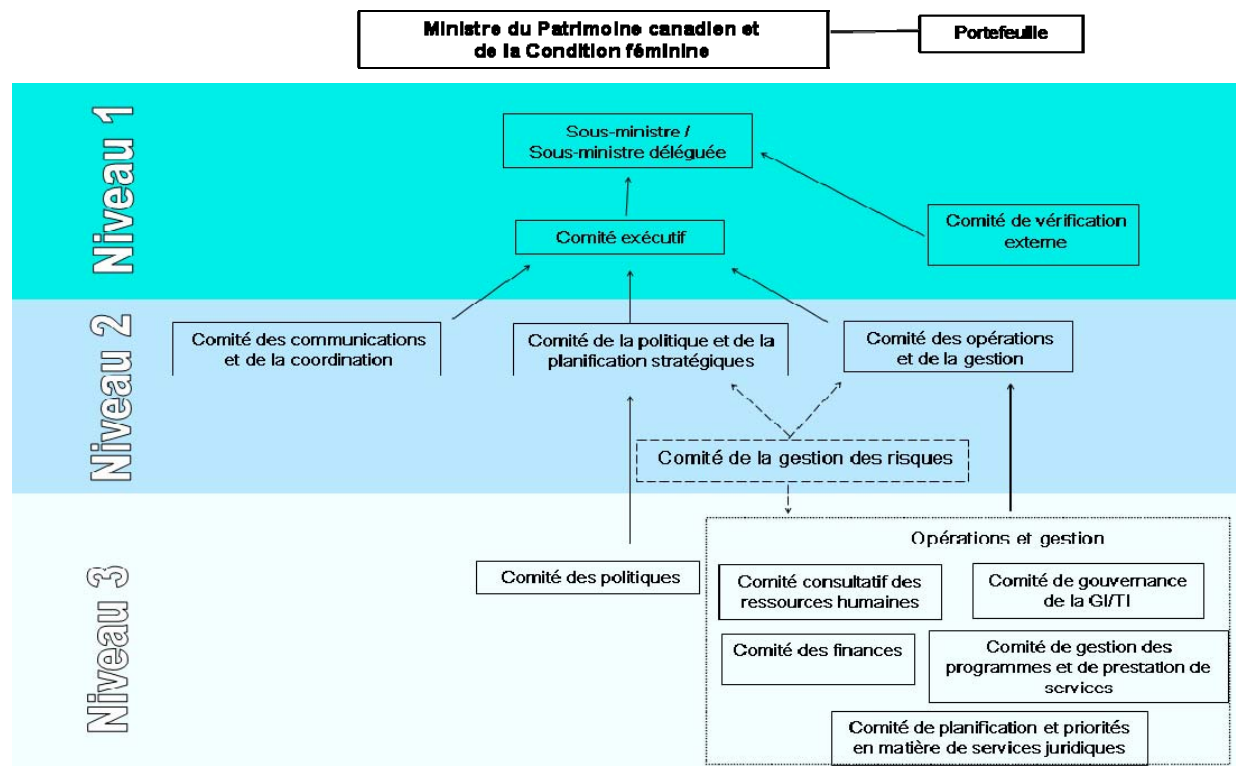
- Affaires culturelles;
- Affaires internationales et intergouvernementales et sport;
- Affaires publiques et communications;
- Citoyenneté et patrimoine;
- Planification et affaires ministérielles.

(À noter qu'en 2007, le secteur Affaires publiques et communications est devenu le secteur des Affaires publiques et régionales. Ce dernier ainsi que la direction générale des communications relèvent désormais directement de la sous-ministre. En 2007 également, la Direction générale des examens ministériels a été placée sous l'autorité directe de la sous-ministre conformément à la nouvelle Politique sur la vérification interne.)

Modèle de gouvernance

Au cours de l'année écoulée, la structure de gouvernance du Ministère a été profondément transformée. Ces changements sont devenus nécessaires après l'adoption en décembre 2006 de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Ils ont également pour but de renforcer la gestion du Ministère et sa capacité de rendre des comptes. La structure de gouvernance du Ministère comporte désormais trois niveaux.

Modèle de gouvernance du ministère du Patrimoine canadien, 2006-2007



Niveau de gestion 1 : les comités décisionnels

- Le Comité exécutif est le comité décisionnel le plus élevé du Ministère. Il est en quelque sorte son « conseil d'administration ». Il est chargé d'appuyer la sous-ministre pour ce qui est de la gouvernance globale, de l'orientation stratégique et du processus décisionnel de l'organisation.
- Un Comité de vérification externe a été créé en prévision de l'application de la nouvelle Politique sur la vérification interne. Il fournira des conseils impartiaux et objectifs à la sous-ministre et s'assurera en son nom que les mécanismes de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques du Ministère soient satisfaisants. Il sera présidé par un membre externe et comprendra (outre les deux responsables de la vérification et des services financiers) trois à cinq membres de l'extérieur du Ministère qui seront nommés pour une durée de quatre ans. Conformément à la nouvelle Politique, la fonction de vérification relève de la sous-ministre depuis le 11 juillet 2007.

Niveau de gestion 2 : les comités opérationnels (présidés par la sous-ministre ou la sous-ministre déléguée)

- Le Comité des communications et de coordination est une tribune de discussion sur la programmation d'évènements et les futures communications du Ministère.
- Le Comité de la politique et de la planification stratégiques sert de catalyseur à l'élaboration d'une vision stratégique, son mandat étant de relier politiques et programmes afin d'atteindre les résultats stratégiques visés par le Ministère.
- Le Comité des opérations et de gestion est chargé d'examiner l'ensemble du processus opérationnel et de décider comment seront mises en œuvre les stratégies opérationnelles et administratives.
- Le Comité de gestion des risques conseille les deux comités précédents en matière d'évaluation et de gestion des risques. Il n'est pas encore opérationnel.

Niveau de gestion 3 : les comités consultatifs

- Le Comité des politiques relève du Comité de la politique et de la planification stratégiques auquel il fournit des conseils sur l'élaboration des politiques.
- Le Comité consultatif des ressources humaines, le Comité des finances, le Comité de gouvernance de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI), le Comité de gestion des programmes et de prestation de services et le Comité de planification et priorités en matière de services juridiques rendent tous compte de leurs activités respectives au Comité des opérations et de la gestion.

Une série de réseaux, de tribunes et d'autres comités permettent aussi aux directeurs généraux, aux directeurs, aux cadres supérieurs et aux employés d'échanger de l'information avec leurs collègues du Ministère selon leurs domaines communs de compétence ou de responsabilités administratives.

Cet ensemble de comités et la structure de gestion du Ministère sont conçus de façon à renforcer la gouvernance de l'organisation et aident le Ministère à être plus proactif dans la mise en œuvre du programme administratif et stratégique du gouvernement. Le modèle a pour but d'améliorer la cohérence et la transparence du processus décisionnel, de façon à ce que le Ministère progresse dans l'atteinte des résultats stratégiques qu'il vise.

Conjoncture

Au cours de l'année écoulée, le Ministère a continué de suivre attentivement l'évolution des grandes tendances à long terme qui façonnent et continueront de façonner l'expression culturelle et la participation communautaire au Canada. Ces tendances incluent la convergence accrue des médias et la transformation des modes de consommation culturelle – qui sont reliées à l'évolution démographique de la société canadienne –, les progrès rapides de la technologie numérique et les défis reliés à la mondialisation de l'économie.

La rapidité de l'évolution technologique continue de transformer le secteur culturel canadien. L'industrie canadienne de la radiodiffusion est en train de se transformer radicalement en raison de la nouvelle technologie numérique et de l'évolution des attitudes et comportements des consommateurs. Les Canadiens et Canadiennes ont été les témoins d'une augmentation sans précédent du nombre de nouveaux services à la carte et services spécialisés de radiodiffusion. Ils ont également vu l'émergence de nouvelles plateformes de production de contenu de même qu'une croissance continue des services de câblodistribution numérique et de radiodiffusion directe à domicile. On s'attend à ce que les taux de pénétration de ces services atteignent 30 % des téléspectateurs et 60 % des foyers d'ici cinq ans. Dans une situation à ce point changeante, la création de contenu canadien attrayant et susceptible de concurrencer le contenu produit par d'autres pays représente un défi constant. Qui plus est, les communications numériques ont rendu plus difficile la tâche de protéger les créateurs canadiens contre l'usage non autorisé de leurs œuvres. Par son action, le Ministère continue d'aider le gouvernement à remplir ses engagements quant au renforcement du système de radiodiffusion et à la production d'émissions canadiennes de qualité.

Le Ministère suit tout aussi attentivement l'évolution de la situation dans un certain nombre d'autres domaines, dont en particulier l'évolution démographique et sociale du Canada. Plus de 80 % de la population canadienne vit désormais en zone urbaine. Par ailleurs, pour la période de 2001 à 2006, 75 % de la croissance démographique du Canada est attribuable à l'immigration. Selon les projections, d'ici 2017, la proportion d'habitants du Canada nés à l'étranger atteindra 21 à 26 %. Au Canada, comme dans les autres pays industrialisés, il est clair que la population « grisonne » de plus en plus : en 2001, une personne sur huit avait 65 ans ou plus, mais en 2026, c'est une sur cinq qui sera une personne âgée. Le Canada devient également une société plus multilingue, et les collectivités de langue officielle en sont de plus en plus conscientes. Il est très



important de comprendre l'évolution démographique pour bien distinguer les valeurs qui sont partagées et sauvegarder le modèle culturel et social canadien, fondé sur le respect, la compréhension et la diversité.

Dans un contexte où la reddition des comptes prend de l'importance, où l'optimisation des ressources est la règle et où le gouvernement prend des mesures importantes pour garantir la responsabilité financière, certains facteurs opérationnels clés influent également sur le travail du ministère du Patrimoine canadien.

- Le Ministère fournit de l'aide (le plus souvent par le moyen de subventions, de contributions et de divers programmes qu'il administre) à des bénéficiaires dont les objectifs et les capacités sont très variables. Il doit gérer les risques inhérents à l'exécution de programmes par des tiers.
- L'aptitude à mesurer les résultats des programmes du Ministère varie énormément d'une organisation bénéficiaire à l'autre. Cela a un effet sur la mesure du rendement à l'égard de l'atteinte des résultats stratégiques du Ministère et de l'évaluation de la contribution à l'évolution sociale des programmes qu'il finance.
- La plupart des mesures sont mises en œuvre par les bureaux régionaux et les points de service, lesquels opèrent dans le cadre exigeant la coordination « horizontale » des efforts et des partenariats avec d'autres secteurs ou ordres de gouvernement. Le Ministère envisage les relations fédérales-provinciales-territoriales sous l'angle de la coopération. Et c'est dans ce même esprit coopératif qu'il aborde le secteur privé, les administrations locales, les partenaires communautaires et d'autres ministères dans la poursuite d'objectifs communs.
- Enfin, la mission et les résultats stratégiques visés par le Ministère ont trait à des phénomènes culturels et sociaux qui sont difficiles à quantifier ou à associer à telle ou telle intervention particulière, qu'il s'agisse de créativité, de cohésion sociale, de confiance, de fierté ou de sentiment d'appartenance au Canada. Il faut poursuivre les efforts et la recherche pour perfectionner les indicateurs et les cadres d'analyse qui servent à l'évaluation des programmes et à l'examen des politiques.

Le Ministère fait face aux problèmes associés au vieillissement de ses ressources humaines et à la nécessité d'assurer le transfert de leurs connaissances et de leur savoir-faire. Il doit intensifier ses efforts de recrutement pour consolider sa capacité interne.

Le Ministère est conscient du fait qu'il doit suivre la cadence de l'évolution des façons d'administrer, des moyens d'expression et des formes de participation, des changements que rendent possibles des technologies de plus en plus portatives, personnalisées et accessibles à tous au quotidien. Il collabore également avec d'autres ministères et avec des partenaires communautaires pour trouver des solutions aux problèmes d'exclusion sociale dont souffrent certaines minorités, notamment lorsqu'il est question de racisme, de langue ou de jeunes. Il faut

rappeler que l'expression culturelle et la participation aux arts et aux sports jouent un rôle important dans les efforts déployés pour répondre à ce genre de préoccupations sociales, et le Ministère tâche d'élaborer des programmes susceptibles de renforcer le rôle des arts et des sports dans l'atteinte d'objectifs sociaux plus larges.

Enfin, Patrimoine canadien s'efforce systématiquement d'utiliser les engagements internationaux du Canada pour saisir les occasions de promouvoir l'expression culturelle et partager à plus grande échelle l'expérience canadienne de la diversité, de la créativité et du pluralisme. De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le Ministère prend des mesures dans des domaines d'intérêt commun, par exemple la cohésion sociale, et il organise diverses activités dans des domaines prioritaires, par exemple la promotion d'échanges culturels avec d'importants marchés comme les États-Unis ou encore des marchés émergents tels que le Brésil et la Chine.

Dans un monde qui se transforme constamment, Patrimoine canadien joue un rôle crucial dans la consolidation et la préservation d'un modèle de société fondée sur la diversité, le dialogue interculturel et le partage de valeurs. La conjoncture sociale et culturelle évolue et le Ministère doit relever le défi en mettant en œuvre des solutions novatrices. Ses politiques et ses programmes sont donc conçus pour rassembler les Canadiens et Canadiennes – quelles que soient leurs différences – et pour renforcer chez eux le sentiment d'une citoyenneté, d'une fierté et d'une appartenance partagées. De plus, et dans le même but, le Ministère fait de grands efforts pour assurer l'excellence et la diversité du contenu culturel produit par les créateurs du Canada à l'intention de publics canadiens et étrangers.



Résultats des priorités du Patrimoine canadien

Dans le but d'atteindre des résultats stratégiques qui aideront le gouvernement du Canada à remplir ses engagements quant à la consolidation des fondements sociaux du pays, le Ministère a retenu huit priorités pour l'exercice 2006-2007. Ces priorités sont appuyées par des initiatives clés qui permettent au Ministère d'adapter ses programmes et politiques aux besoins actuels des Canadiens et Canadiennes (voir le tableau à la fin de cette section). Les huit priorités du Ministère pour 2006-2007 et les résultats atteints grâce aux différentes activités de programme qui leur sont reliées sont résumés dans la présente section.

Priorités du Ministère et activités de programmes en un coup d'oeil

Priorité	Activité de programme
Cadre stratégique audiovisuel	Création de contenu canadien et excellence des performances Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel
Politiques axées sur les arts et la culture	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel Accès et participation à la vie culturelle au Canada
Patrimoine du Canada	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel Préservation du patrimoine canadien Accès et participation à la vie culturelle au Canada Participation à la vie communautaire et à la vie civique
Une société participative et ouverte à tous	Promotion de la compréhension interculturelle Développement des communautés et renforcement des capacités Participation à la vie communautaire et à la vie civique
Intérêts culturels canadiens à l'étranger	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel Participation à la vie communautaire et à la vie civique
Cultures et langues autochtones	Préservation du patrimoine canadien
Développement du sport	Création de contenu canadien et excellence des performances Participation à la vie communautaire et à la vie civique
Jeux de 2010	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel Participation à la vie communautaire et à la vie civique

Un cadre stratégique audiovisuel

La consolidation du cadre stratégique audiovisuel du Canada par l'amélioration de la gestion et de l'efficacité des institutions et des politiques du gouvernement fédéral dans ce domaine était l'un des objectifs principaux du Ministère en 2006-2007. Cette priorité renvoyait à un éventail d'initiatives ayant pour but de faire en sorte que les programmes concernant le cinéma et la radiodiffusion soient les plus utiles possible et qu'ils fassent la place qui leur revient aux nouveaux médias et aux nouvelles technologies, de manière à ce que les Canadiens et Canadiennes disposent d'un cadre stratégique moderne et bien adapté aux réalités contemporaines.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a produit un rapport intitulé *L'environnement futur du système canadien de radiodiffusion* (décembre 2006). Ce rapport inclut une riche synthèse factuelle des recherches existantes et des commentaires formulés par le public en général et par des intervenants issus du secteur privé. Il propose également une analyse de la conjoncture qui sera utile dans l'élaboration des politiques relatives à la radiodiffusion. Pour sa part, le Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications (Industrie Canada) a examiné les enjeux relatifs à la réglementation, l'accessibilité et l'adoption de technologies d'information et de communication. Il a conclu que le Canada devrait adopter une perspective qui est davantage axée sur le marché et entreprendre de déréglementer le secteur des télécommunications. Le Ministère collabore avec Industrie Canada pour veiller à ce que le cadre administratif et législatif du secteur de la radiodiffusion soit modifié d'une manière efficace et bien coordonnée.

En avril 2006, une nouvelle structure de gouvernance a été appliquée au Fonds canadien de télévision dans le but d'améliorer la reddition des comptes et de simplifier l'administration. Cela a permis de faire des économies de plus de 2,8 millions de dollars.

On a procédé à une analyse détaillée des moyens de centraliser la certification du contenu canadien. Cette analyse a révélé qu'au lieu de simplifier la procédure, la centralisation de toute la certification dans une seule organisation ajouterait au fardeau des producteurs. On est donc à étudier d'autres moyens d'atteindre les mêmes objectifs, c'est-à-dire de simplifier et d'harmoniser les pratiques et d'assurer une plus libre circulation de l'information.

La réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien sur le film, intitulée *Renforcer la politique canadienne du long métrage*, rappelle l'engagement du gouvernement à aider l'industrie à offrir au public des films canadiens de qualité. On a dressé un plan pour déterminer quelles différences existent entre le marché francophone et le marché anglophone et des modifications ont été apportées aux lignes directrices des programmes. L'examen du rôle du gouvernement dans l'aide à cette industrie se poursuit.

L'examen et la modernisation des lois relatives à Téléfilm Canada et à l'Office national du film ont été reportés à 2007-2008 en raison de questions ayant trait au plan de travail et aux ressources. Par contre, l'élaboration d'un nouveau cadre pour la coproduction audiovisuelle internationale a progressé considérablement et devrait être terminée en 2007-2008.



Des politiques axées sur les arts et la culture

Le Ministère est à examiner ses politiques et ses programmes de financement en matière d'arts et de culture, avec pour objectif de mieux concentrer ses efforts sur la production, la protection et la promotion de contenu canadien dans un monde technologiquement avancé où les citoyens continueront d'avoir de plus en plus facilement accès à du contenu culturel étranger. En 2006-2007, le Ministère s'est principalement intéressé aux politiques relatives au droit d'auteur, aux périodiques et à l'expansion du contenu canadien dans Internet.

L'une des mesures prises en 2006-2007 a été la réforme de la *Loi sur le droit d'auteur*. Le Ministère collabore avec Industrie Canada pour proposer des modifications législatives qui amélioreraient la protection du droit d'auteur et garantirait des revenus équitables aux détenteurs de droits tout en permettant un accès raisonnable en ligne, conformément aux normes internationales.

Étant donné le caractère dynamique des médias interactifs numériques, Patrimoine canadien a également entrepris un examen de la Stratégie de Culture canadienne en ligne. Dans le cadre de cette initiative, le Ministère a rencontré des représentants de ce secteur d'industrie (automne 2006) pour discuter d'une série de modifications qui pourraient être apportées au Fonds des nouveaux médias du Canada et est maintenant à mettre la dernière main à une nouvelle stratégie d'aide au secteur des nouveaux médias. En 2006-2007, par l'entremise de la Stratégie de Culture canadienne en ligne, 221 projets et initiatives ont reçu de l'aide financière, pour un budget total de 53,4 millions de dollars.

Patrimoine canadien est à examiner le cadre d'aide aux périodiques canadiens pour s'assurer que les programmes sont encore utiles et que le financement accordé grâce à ces programmes est aussi efficace que possible. À la suite de la directive émise par le gouvernement du Canada (décembre 2006), Postes Canada maintiendra son partenariat financier dans le cadre du Programme d'aide aux publications (PAP), ce qui permettra de maintenir le budget du programme à 60,4 millions de dollars, et ce jusqu'en avril 2009. Les 1 161 magazines et journaux non quotidiens appuyés dans le cadre du programme ne connaîtront donc pas de compressions importantes en 2007-2008 ou en 2008-2009. Cette décision permettra également d'éviter l'augmentation généralisée des frais d'abonnement qu'aurait occasionné une augmentation des coûts de distribution.

Le patrimoine du Canada

Il est important pour les Canadiens et Canadiennes que leur histoire et leur patrimoine soient sauvegardés pour les générations à venir. C'est par la préservation et la reconnaissance de son patrimoine que le caractère unique du Canada peut être mieux compris et apprécié. En 2006-2007, le Ministère a pris un certain nombre de mesures pour faciliter la préservation et l'accessibilité des œuvres et pratiques culturelles historiques.

Les quatre musées nationaux et Bibliothèque et Archives Canada sont des outils clés dans la réalisation des objectifs stratégiques du gouvernement du Canada dans ce domaine. En

décembre 2006, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 41,5 millions de dollars sur cinq ans pour répondre aux besoins urgents des quatre musées nationaux du Canada en matière d'immobilisations et d'infrastructures.

Les musées non fédéraux du pays jouent eux aussi un rôle important dans la préservation du patrimoine du Canada. Ils contribuent également au mieux-être économique et social des collectivités. Dans le budget 2007, on a annoncé un supplément de 5 millions de dollars par an qui servira à engager des stagiaires d'été qualifiés dans les musées de petite et moyenne taille. Les programmes de subventions et de contributions du Ministère auxquels les musées ont accès ont continué de permettre à des institutions de réaliser divers projets comme l'élaboration et la circulation d'expositions itinérantes et l'amélioration de la capacité d'entretien des collections.

Pour jouer efficacement leur rôle dans l'édification de collectivités fortes et dans le renforcement de l'identité nationale, les musées doivent non seulement trouver des solutions aux défis que pose constamment la sauvegarde de leurs collections, mais également être sensibles à l'évolution de la société canadienne et tirer avantage des nouvelles technologies. Pour faciliter leur tâche, on a créé et mis à l'essai (mai 2006) un logiciel destiné à aider les musées à mesurer leur impact économique. De plus, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) est en train de mettre à l'essai un espace d'apprentissage en ligne pour les musées et les établissements d'enseignement.

Parmi les autres mesures mises en œuvre par Patrimoine canadien en 2006-2007, figure le travail préparatoire en vue d'une révision de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, afin d'améliorer son efficacité et renforcer la reddition des comptes. L'Institut canadien de conservation (ICC) a entrepris 51 projets de recherche scientifique ou de conservation, et cela, en dépit du fait que certains de ses laboratoires étaient fermés en raison de rénovations. L'Institut a fourni plus de 870 conseils experts à des musées du Canada et ses activités de diffusion du savoir ont inclus 19 ateliers à l'intention de plus de 326 spécialistes et employés de musées et la vente de quelque 5 900 publications au Canada et à l'étranger.

Le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada permet de multiplier les occasions pour les Canadiens et Canadiennes d'avoir accès au patrimoine culturel canadien et étranger grâce à l'échange d'artefacts et d'expositions d'un bout à l'autre du Canada. En 2006-2007, le Ministère a procédé à un examen des cinq premières années de fonctionnement du programme et en a rendu compte au Parlement. Le rapport comprend une analyse des problèmes de mise en œuvre du programme et des recommandations quant aux modifications qui pourraient y être apportées. Il n'est donc pas nécessaire d'entreprendre une refonte du programme.

Le Ministère joue également un rôle important dans l'appui aux célébrations et commémorations qui rappellent les grands événements de l'histoire du Canada et dans la reconnaissance des principaux aspects de l'histoire de notre pays. La célébration du 400^e anniversaire de la fondation de Québec en 1608 – la ville la plus ancienne du Canada – est une commémoration d'importance majeure. Un accord de contribution pluriannuel a été signé avec la Société du 400^e anniversaire de Québec en août 2006 pour contribuer à cette célébration. En 2006-2007, Patrimoine canadien a contribué pour 7 050 000 de dollars à cette initiative.



Une société participative et ouverte à tous

L'aptitude du Canada à recueillir les fruits de sa diversité dépend de sa capacité à s'assurer que tous les citoyens ont la possibilité de participer à la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays. Le Ministère vise à promouvoir l'entière participation de tous à la société canadienne grâce à des mesures ciblées. Une approche à deux volets a été adoptée pour 2006-2007, l'une axée sur le multiculturalisme et le racisme et l'autre concernant l'aide à l'enseignement dans les langues officielles.

Comme il l'avait promis dans le discours du Trône du 22 juin 2006, le gouvernement du Canada a présenté des excuses officielles aux membres de la collectivité sino-canadienne pour la taxe d'entrée imposée autrefois aux immigrants chinois. En 2006-2007, 42 paiements à titre gracieux ont été versés à des personnes ayant été soumises à la taxe d'entrée, pour un total de 840 000 \$, et 119 autres, aux conjoints survivants des personnes décédées qui avaient payé cette taxe, pour un total de 2 380 000 \$. On a élaboré le Programme de réparation historique pour les communautés (24 millions de dollars) et le Programme national de réparation historique (10 millions de dollars).

La diversité du Canada comporte d'énormes avantages pour son développement social, économique et culturel. Mais tout indique que si beaucoup de membres des collectivités ethnoculturelles et ethnoraciales participent pleinement à tous les aspects de la société canadienne, d'autres se heurtent à des obstacles persistants sur les plans social, économique et culturel.

Le Programme du multiculturalisme, axé sur la détermination des difficultés auxquelles font face les collectivités ethnoculturelles et ethnoraciales, a permis d'appuyer, en 2006-2007, un certain nombre d'initiatives visant à lever les obstacles qui entravent leur pleine participation économique, sociale, politique et culturelle. On peut citer par exemple le projet Young People's Press – Diversifying Canada's Newsrooms et les projets pilotes de stage en multiculturalisme. Par ailleurs, plus de 46 000 Canadiens et Canadiennes ont participé d'une manière ou d'une autre à l'exécution de 29 initiatives nationales de célébration du Mois de l'histoire des Noirs et du Mois du patrimoine asiatique.

Patrimoine canadien lutte contre le racisme par la mise en œuvre de son plan d'action dans ce domaine – Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme. On a élaboré une stratégie de consultation et organisé trois séances de discussion au printemps et à l'automne 2006 pour faire plus largement connaître ce plan d'action et obtenir le point de vue des intervenants sur les moyens de mesurer les progrès accomplis.

Patrimoine canadien joue un rôle important dans l'amélioration de la participation des communautés de langue officielle dans divers aspects de la société canadienne, notamment en fournissant une aide financière aux provinces et territoires. Les accords pluriannuels de quatre ans sur l'enseignement – signés en 2005-2006 avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et avec les provinces et territoires – ont été mis en œuvre en 2006-2007. Ces ententes permettent au Ministère de fournir de l'aide aux provinces et territoires pour financer

l'enseignement dans la langue de la minorité et des programmes d'apprentissage de la langue seconde. Selon les données les plus récentes, plus de 250 000 jeunes issus des communautés minoritaires sont inscrits dans les écoles de la minorité, et plus de 2,3 millions de l'ensemble des jeunes Canadiens (47,5 %) étudiaient le français ou l'anglais comme langue seconde en 2003-2004.

Les intérêts culturels canadiens à l'étranger

Les athlètes, les artistes et les créateurs canadiens sont des ambassadeurs du Canada à l'étranger. La mondialisation économique et sociale exige du ministère du Patrimoine canadien qu'il fasse sa part sur la scène internationale pour réaliser les objectifs du Canada à l'intérieur de ses frontières et promouvoir ses intérêts sur la scène internationale.

En 2006-2007, le Canada a continué de profiter de toutes les occasions possibles de promouvoir la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En décembre 2006, le seuil critique des 30 ratifications a été atteint et la Convention est officiellement entrée en vigueur trois mois plus tard, le 18 mars 2007. Au 31 mars 2007, 56 pays avaient déjà officiellement ratifié la Convention, ce qui en fait le processus de ratification le plus efficace de toute l'histoire de l'UNESCO. Cette convention est un instrument international sur la diversité culturelle qui réaffirme le droit des pays à prendre des mesures pour protéger leur culture tout en reconnaissant le caractère à la fois social et économique des produits et des services culturels.

Le Ministère, au nom du gouvernement du Canada, a accepté l'invitation que lui a faite le chef du Conseil d'État de la République populaire de Chine de participer à Expo 2010, qui aura lieu à Shanghai.

Patrimoine canadien mène diverses actions pour atteindre ses principaux objectifs internationaux, en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). En participant à toutes les négociations commerciales du gouvernement du Canada en 2006-2007, le Ministère a pu exprimer les positions canadiennes en matière de commerce et de culture et fait les efforts requis pour maintenir la souplesse nécessaire à la réalisation des objectifs de la politique culturelle nationale. Aucun nouvel accord commercial n'a été conclu en 2006-2007, mais Patrimoine canadien et ses homologues du MAECI ont réussi à faire avancer les intérêts culturels du Canada dans le cadre des négociations multilatérales en cours.

Les cultures et les langues autochtones

Au Canada, la situation des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis se détériore rapidement. Il existe plus de 50 langues autochtones parlées au Canada, mais seulement trois d'entre elles – le cri, l'ojibway et l'inuktitut – sont considérées comme des langues suffisamment fortes pour survivre à long terme.



En 2006-2007, 5 millions de dollars ont été versés, par l'entremise de l'Initiative des langues autochtones (ILA), à des organisations autochtones qui ont ainsi pu soutenir des projets linguistiques communautaires visant la préservation des langues autochtones, et cela, dans plus de 200 collectivités locales au Canada. En novembre 2006, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement des 5 millions de dollars par an à l'ILA jusqu'en 2013-2014.

Le développement du sport

Le Ministère met en œuvre diverses mesures pour encourager, promouvoir et développer le sport et la participation au sport au Canada, notamment grâce à des programmes destinés à la communauté sportive et en collaborant avec les provinces et territoires, conformément à la Politique canadienne du sport. Plusieurs initiatives sont déjà bien engagées à l'appui de cette priorité.

En 2006-2007, le Ministère a commencé à mettre en œuvre la Politique sur le sport pour les personnes handicapées et la Politique sur la participation des Autochtones au sport. Patrimoine canadien a aidé Finances Canada et l'Agence du revenu du Canada à élaborer une définition des programmes d'activité physique qui pourront être admissibles au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants annoncé dans le discours du budget 2006. Le Ministère a également contribué aux activités du groupe de travail interministériel de Santé Canada sur la stratégie de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, qui ont mené à la reconnaissance de la participation au sport comme atout important dans la lutte contre cette crise et ont permis de démontrer l'importance du sport dans la réalisation d'objectifs sociaux plus larges.

La politique du gouvernement fédéral concernant l'accueil de manifestations sportives internationales a été révisée et elle est en attente d'une approbation officielle. Lorsqu'entièrement mise en œuvre, cette politique fournira au système sportif canadien un bon instrument de planification et de coordination, autant pour la présentation de la candidature du Canada à la tenue de telles manifestations et que pour leur organisation.

Sport Canada collabore étroitement avec les organismes nationaux de sport pour mettre la dernière main à des modèles de développement à long terme de l'athlète et avec l'Association canadienne des entraîneurs pour faire avancer la mise en œuvre du nouveau Programme national de certification des entraîneurs. Par ailleurs, Podium Canada a été créé pour remplacer le Comité provisoire d'examen du sport canadien, de sorte qu'il existe désormais un mécanisme permanent permettant de fournir des conseils techniques spécialisés et des recommandations de financement au Comité olympique canadien, au Comité paralympique canadien et à Sport Canada, qui sont les trois organismes nationaux de financement du sport.

Les Jeux de 2010

En vertu de la politique du gouvernement fédéral concernant l'accueil de manifestations sportives internationales, le gouvernement du Canada fournit, pour les Jeux d'hiver de 2010, des services

féderaux essentiels, des fonds d'immobilisation et des fonds destinés à l'utilisation ultérieure des installations, une aide qui produira des bénéfices nets importants pour les Canadiens et Canadiennes sur les plans sportif, économique, social et culturel.

Le Ministère a été un chef de file dans la mise en œuvre des engagements du gouvernement du Canada quant à l'organisation des Jeux, notamment pour ce qui concerne les services essentiels. Le Ministère continue de suivre l'évolution de la situation et, dans le cadre de ses opérations ordinaires, surveille attentivement l'exécution du programme de construction des installations. Afin de faciliter la planification et les opérations, une équipe gouvernementale de direction des opérations a été formée par les partenaires gouvernementaux et le Comité organisateur de Vancouver pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (COVAN).

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a appuyé la signature par des partenaires non gouvernementaux d'un protocole de collaboration des collectivités francophones pour assurer la représentation des francophones du Canada dans le cadre de l'accueil des Jeux d'hiver de 2010. On a négocié avec les municipalités de Vancouver et de Whistler pour prévoir et organiser des sites de diffusion, qui seront des lieux de rassemblement public gratuits. Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010 a participé activement aux événements communautaires semestriels organisés dans chacune des collectivités locales des quatre Premières nations hôtes et fourni des services de soutien et de suivi à la Four Host First Nations Society.



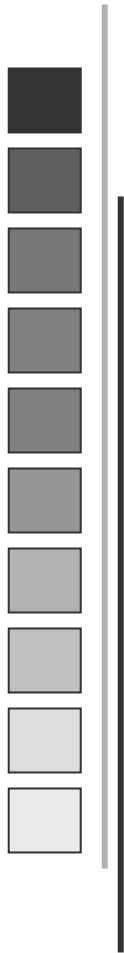
Le schéma ci-dessous illustre les liens qui existent entre les huit priorités et les initiatives clés du Ministère décrites à la section 2 du rapport.

Priorités du Ministère et initiatives clés en un coup d'œil

Priorité	Type¹	Initiative clé
Cadre stratégique audiovisuel	Permanente	Rapport du CRTC sur l'impact des technologies sur la radiodiffusion canadienne Nouvelle structure de gouvernance du Fonds canadien de télévision Réponse du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications Politique canadienne du long métrage Renouvellement des institutions chargées de l'audiovisuel : Téléfilm Canada et l'Office national du film Centralisation de la certification du contenu canadien Cadre de coproduction audiovisuelle internationale
Politiques axées sur les arts et la culture	Déjà établie	Réforme du droit d'auteur Politique sur les périodiques canadiens Contenu canadien en ligne
Patrimoine du Canada	Déjà établie	Musées du Canada Examen de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels Nouvelles améliorations apportées au Musée virtuel du Canada Institut canadien de conservation : retour au fonctionnement normal Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada 400 ^e anniversaire de Québec en 2008
Une société participative et ouverte à tous	Déjà établie	Ententes sur l'enseignement des langues secondes Programme du multiculturalisme Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire Plan d'action du Canada contre le racisme Réparation historique
Intérêts culturels canadiens à l'étranger	Déjà établie	Commerce culturel international Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles Participation du Canada aux expositions internationales Élaboration et mise en œuvre d'un cadre stratégique international
Cultures et langues autochtones	Déjà établie	Langues des Premières nations, des Inuits et des Métis
Développement du sport	Déjà établie	Occasions de participation au sport Avantages de l'accueil de manifestations sportives Programmes pour le sport de haut niveau et modèles structurés pour le développement sportif
Jeux de 2010	Déjà établie	Jeux de 2010 : Initiative d'exploitation des occasions stratégiques

¹ Selon le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007* du Secrétariat du Conseil du Trésor, les priorités sont définies comme suit : une **priorité permanente** est réputée n'avoir aucune date de fin tandis qu'une priorité **déjà établie** figurait dans un rapport sur les plans et priorités antérieur et possède une date de fin estimative.





Section 2

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE



Introduction

Cette section décrit les résultats atteints en 2006-2007 par rapport aux résultats stratégiques et aux engagements clés du Ministère. Tous les engagements pris par Patrimoine canadien dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* sont rappelés dans le tableau récapitulatif à la fin de cette section. Les initiatives présentées dans les pages qui suivent ont été retenues en fonction des critères suivants : (i) leur ampleur – un programme ou un service absorbant une grande partie des ressources financières ou de l'attention du Ministère; (ii) leur visibilité – la population peut s'intéresser plus particulièrement à tel programme ou service; (iii) l'importance interne et les résultats concrets; (iv) leur caractère récent – un nouveau programme ou service est offert; ou (v) leur échéance – un programme ou un service a été annulé.

Pour illustrer plus concrètement la façon dont le Ministère est au service des Canadiens et Canadiennes, cette section inclut des exemples d'activités soutenues par Patrimoine canadien à l'échelle communautaire, un peu partout au pays, et décrit les résultats atteints.

Architecture des activités de programme

Résultat stratégique 1 – Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde

<i>Activité de programme</i>	<i>Sous-activité de programme</i>	<i>Sous sous-activité de programme</i>
CRÉATION DE CONTENU CANADIEN ET EXCELLENCE DES PERFORMANCES	Arts et industries culturelles	Fonds canadien de télévision; Fonds de la musique du Canada : création de contenu; Édition : création de contenu; Fonds du Canada pour les magazines : création de contenu; Nouveaux médias / médias interactifs : création de contenu
	Sport	Soutien au sport; Accueil de manifestations sportives; Aide aux athlètes
VIABILITÉ DE L'EXPRESSION CULTURELLE ET DE LA PARTICIPATION DANS LE DOMAINE CULTUREL	Arts et industries culturelles	Soutien au secteur des arts; Secteur du film et de la vidéo: renforcement des capacités; Fonds de la musique du Canada : renforcement des capacités; Édition : développement de l'industrie; Fonds du Canada pour les magazines : développement de l'industrie; Nouveau médias / média interactifs : développement du secteur; Examen des investissements dans le secteur culturel
	Patrimoine	Soutien des établissements et organismes voués au patrimoine; Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)
	Jeux d'hiver de 2010	
	International	Routes commerciales; TV5; Francophonie internationale; Normalisation internationale; Renforcement des capacités et coopération
PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CANADIEN	Patrimoine	Préservation des longs métrages et accès; Préservation de la musique canadienne et accès; Institut canadien de conservation (ICC)
	Cultures autochtones vivantes	Langues et cultures autochtones; Radiodiffusion autochtone
ACCÈS ET PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE DU CANADA	Arts et industries culturelles	Les arts dans les communautés; Édition : projet de la chaîne d'approvisionnement; Aide à la distribution des publications; Fonds de la musique du Canada : initiatives collectives
	Patrimoine	Patrimoine culturel canadien en ligne; Expositions et collections; Biens culturels mobiliers

Résultat stratégique 2 – Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens

<i>Activité de programme</i>	<i>Sous-activité de programme</i>	<i>Sous sous-activité de programme</i>
PROMOTION DE LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE	Langues officielles	Promotion de la dualité linguistique; Apprentissage de la langue seconde
	Multiculturalisme	
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	Partenaires autochtones	Organismes autochtones
	Langues officielles	Vie communautaire; Enseignement dans la langue de la minorité
PARTICIPATION À LA VIE COMMUNAUTAIRE ET À LA VIE CIVIQUE	Multiculturalisme	
	Communautés autochtones	Jeunes autochtones; Femmes autochtones; Centres d'amitié autochtones
	Participation des citoyens	Partenariats communautaires; Droits de la personne; Information et recherche sur le Canada
	Sport	Soutien au port; Accueil de manifestations sportives
	Jeunesse	Échanges Canada; Katimavik; Jeunesse Canada au travail; Études canadiennes
	Célébration	Célébration, commémoration et apprentissage; Cérémonial et protocole
	International	Expositions internationales
	Jeux d'hiver de 2010	



Résultat stratégique 1

Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.

Patrimoine canadien veille à ce que les Canadiens et Canadiennes puissent exprimer leur créativité, montrer leurs talents et partager leurs récits et leurs expériences par l'entremise des arts, des institutions du patrimoine, des industries culturelles et des activités sportives. Pour parvenir à ce résultat, le Ministère met en œuvre des politiques et des programmes favorisant le cadre de vie qu'il faut pour renforcer et partager – au pays comme à l'étranger – les valeurs du Canada et ses voix multiples.

Les efforts du Ministère pour atteindre ce résultat stratégique s'inscrivent dans les quatre premières activités de l'Architecture des activités de programme du Patrimoine canadien. Le tableau qui suit indique le total des ressources financières et humaines attribuées à la réalisation du premier résultat stratégique, soit la somme des ressources allouées aux quatre activités de programme.

Ressources financières et humaines du résultat stratégique 1 – 2006-2007		
Activité de programme	Dépenses réelles (en millions de dollars)	Équivalents temps plein réels
1. Création de contenu canadien et excellence des performances	353,3	337
2. Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	246,2	577
3. Préservation du patrimoine canadien	45,6	233
4. Accès et participation à la vie culturelle du Canada	163,1	444
Total	808,2	1 591



Activité de programme 1

Création de contenu canadien et excellence des performances

La culture s'exprime à travers la création d'œuvres et la réalisation de performances. Tandis que les artistes professionnels et les athlètes de haut niveau visent naturellement l'excellence; l'atteinte de cet objectif requiert une structure de soutien suffisante à tous les niveaux du développement de la culture et du sport, au pays comme à l'étranger. Patrimoine canadien appuie les structures et les industries culturelles nécessaires à des œuvres de qualité et des performances de haut niveau.

Saviez-vous que le Festival culturel des Jeux d'hiver du Canada de 2007, qui se sont tenus à Whitehorse, a permis à 560 artistes du Nord et d'autres provinces canadiennes de mettre en valeur leurs talents en arts de la scène et en arts visuels? Le Festival d'une durée d'une semaine a accueilli 22 777 visiteurs, soit plus des deux tiers de la population du Yukon.

Le Ministère escompte deux résultats en exécutant la première activité de programme : du contenu canadien qui reflète la diversité de la société canadienne est créé et produit pour les marchés intérieur et international; et les Canadiens et Canadiennes excellent dans la culture et le sport à l'échelle nationale et internationale.

Le rapport du CRTC sur l'impact des technologies sur la radiodiffusion canadienne

La technologie est en voie de transformer rapidement le paysage de la radiodiffusion et permet l'émergence d'entreprises médias multidisciplinaires composées, entre autres, de services de télécommunications convergents, de radiodiffusion, de production cinématographique et de production de presse écrite. Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'élaboration de politiques à une époque de changements technologiques rapides, le gouvernement a besoin de mieux comprendre l'évolution du secteur de la radiodiffusion et des médias ainsi que leurs auditoires. Comme première étape importante du processus de modernisation de la politique canadienne de radiodiffusion, le gouvernement a demandé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de faire rapport sur les incidences des changements technologiques sur l'ensemble de la radiodiffusion canadienne.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Le rapport final du CRTC offrira une synthèse factuelle des données de recherche et des commentaires du public et des intervenants dans le domaine de la radiodiffusion et présentera une analyse de l'environnement servant à éclairer les décisions de la politique de radiodiffusion, y compris une politique touchant la Société Radio-Canada/CBC, en ce qui a trait à l'avenir du système de radiodiffusion.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. En réponse à la demande que le gouvernement lui avait faite en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC a rendu public, le 14 décembre 2006, son rapport [L'environnement futur du système canadien de radiodiffusion](#). Le rapport éclairera les décisions stratégiques de Patrimoine canadien en matière de radiodiffusion, notamment en ce qui concerne le rôle du radiodiffuseur public, pour garantir la santé, la contribution et la pertinence du système canadien de radiodiffusion.

Le rapport propose une riche synthèse factuelle des recherches existantes et des commentaires du public et des intervenants de l'industrie. Il aborde les questions de l'évolution des technologies audiovisuelles, leur usage par les Canadiens et Canadiennes, et les incidences des nouvelles plates-formes et technologies sur le système canadien de radiodiffusion. Les auteurs estiment qu'on se doit d'avoir plus d'information pour mieux connaître les effets des nouveaux médias et qu'une réforme en profondeur sera nécessaire d'ici trois à sept ans.



La nouvelle structure de gouvernance du Fonds canadien de télévision

L'objectif du Fonds canadien de télévision (FCT) est de faciliter la création et la diffusion, aux heures de grande écoute et dans les deux langues officielles, d'émissions de télévision canadiennes d'excellente qualité et dont l'intérêt culturel est manifeste. Les revenus annuels du Fonds proviennent de trois sources : les distributeurs de services par câble et par satellite, le gouvernement du Canada et les recouvrements d'investissements dans des projets de télévision réalisés par Téléfilm Canada.

En réponse aux recommandations formulées dans plusieurs rapports, dont celui du Comité permanent du patrimoine canadien sur le système canadien de radiodiffusion et celui de la vérificatrice générale, le Ministère a collaboré avec les intervenants du secteur pour modifier le cadre de gouvernance du FCT.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

La transformation de la structure de gouvernance du [Fonds canadien de télévision](#), dont un conseil sera responsable des activités, permettra d'améliorer la responsabilisation, de simplifier l'administration et d'améliorer la reddition des comptes. Elle résultera également en une économie de coûts qui sera investie dans la réalisation d'émissions.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. La nouvelle structure de gouvernance prévue pour le FCT, composée d'un conseil d'administration (la Société du FCT) et d'un administrateur (Téléfilm Canada), a été mise en œuvre le 1^{er} avril 2006. Cela a permis de réaliser des économies administratives de plus de 2,8 millions de dollars.

En 2006-2007, le Fonds a investi 250 millions de dollars dans des productions canadiennes, qui ont permis de produire 2 165 heures d'émissions de télévision canadiennes. Depuis sa création en 1996, le FCT a investi plus de 2,3 milliards de dollars, ce qui a généré 23 141 heures d'émissions canadiennes.



Les programmes pour le sport de haut niveau et modèles structurés pour le développement sportif

Le ministère du Patrimoine canadien apporte une aide stratégique pour favoriser les activités sportives de haut niveau, par exemple en accordant un financement ciblé aux athlètes et aux entraîneurs, aux organismes nationaux de sport et au réseau national des Centres canadiens du sport, et pour soutenir les équipes d'amélioration de la performance.

Le Ministère s'est engagé à favoriser le sport de haut niveau au Canada afin d'obtenir les résultats nécessaires pour que le Canada puisse se classer parmi les pays de premier plan en matière de sport.

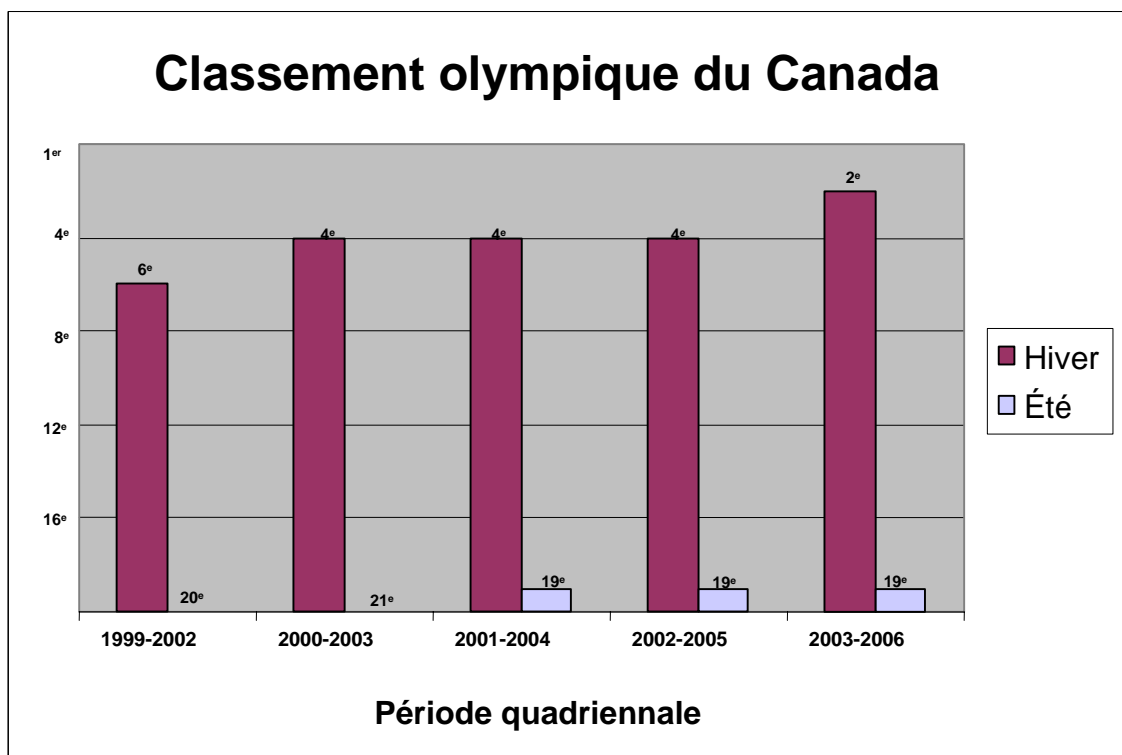
Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)



Le principal objectif des mesures d'[appui à la performance de haut niveau et au développement sportif](#) est d'obtenir que les athlètes canadiens se retrouvent régulièrement sur le podium aux prochains Jeux olympiques et paralympiques et aux championnats du monde.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. Au cours des divers championnats du monde de 2006 – sports olympiques d'été – les athlètes canadiens ont remporté un total de 10 médailles dans les 152 épreuves auxquelles ils ont participé; le Canada s'est donc classé au 16^e rang des pays participants pour ce qui est du nombre de médailles récoltées. Aux championnats du monde de 2006 – handisport – les athlètes canadiens ont remporté 57 médailles dans les 501 épreuves auxquelles ils ont pris part. Aux divers championnats du monde de 2007 – sports olympiques d'hiver – les athlètes canadiens ont remporté 27 médailles dans les 86 épreuves auxquelles ils ont participé, ce qui a permis au Canada de se classer au 2^e rang du classement général pour ce qui est du nombre de médailles récoltées.



Le classement olympique est fonction du nombre de points obtenus selon le nombre de médailles remportées dans des sports olympiques d'hiver et d'été à des championnats du monde et des Jeux olympiques par périodes de quatre ans. Les données révèlent que le Canada continue d'améliorer son classement dans les sport d'hiver, tandis qu'il se retrouve à l'arrière du peloton des 20 pays de tête dans les sports d'été.

Sport Canada collabore étroitement avec les organismes nationaux de sport pour mettre la dernière main à des modèles de développement à long terme de l'athlète (DLTA) et avec l'Association canadienne des entraîneurs pour faire avancer la mise en œuvre du nouveau Programme national de certification des entraîneurs. De plus, Podium Canada a été créé pour remplacer le Comité provisoire d'examen du sport canadien. Il existe donc désormais un mécanisme permanent permettant de fournir des conseils techniques spécialisés et des recommandations de financement aux trois organismes nationaux de financement du sport, soit le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et Sport Canada.


☞ La [Convention de l'UNESCO contre le dopage](#) est entrée pleinement en vigueur en février 2007. Sport Canada a procédé à un examen de la Convention pour déterminer dans quelle mesure le Canada se conforme à chacun des articles et circonscrire les priorités futures. De plus, Sport Canada a participé à des réunions préliminaires coordonnées par le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010 pour sensibiliser l'ensemble des institutions fédérales aux exigences de la lutte contre le dopage lors des Jeux. Ces réunions ont été une occasion de faire connaître les engagements découlant de la Convention et de commencer à repérer les partenariats et liens de coopération possibles.



Les avantages de l'accueil de manifestations sportives

Pour que le Canada ait une approche coordonnée des présentations de candidature canadienne et tire pleinement parti de l'accueil de manifestations sportives, le Ministère mettra en œuvre le Cadre stratégique concernant l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada et révisera le cadre de financement des Jeux du Canada. Une approche stratégique pour la présentation d'une candidature et l'accueil de manifestations au Canada permettra de renforcer la capacité du système sportif, d'améliorer la performance des athlètes et de promouvoir la participation au sport.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

 Le fait d'améliorer la planification et la coordination des activités de mise en candidature et d'[accueil de manifestation sportives](#) permettra de favoriser l'excellence des athlètes canadiens, de développer le système sportif canadien et de garantir que les manifestations internationales financées par le gouvernement du Canada et les Jeux du Canada reflètent les priorités fédérales. En contribuant à la révision du cadre des Jeux du Canada, le Ministère maximisera les avantages tirés de cette importante manifestation nationale.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. On a conçu la structure organisationnelle et élaboré le plan de mise en œuvre qui seront nécessaires pour agir de manière coordonnée lors de la présentation d'une candidature et de l'accueil de manifestations sportives.

La révision du cadre de financement des Jeux du Canada visait à définir un nouveau cycle de rotation de l'accueil des Jeux et un nouveau cadre de financement. Le Ministère a cherché à établir, avec les provinces et territoires, un consensus sur ces deux questions. Le nouveau cycle de rotation de l'accueil (qui englobe l'ensemble des provinces et territoires et va jusqu'en 2036) a été entériné par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des sports en février 2007.

En outre, il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente concernant un nouveau cadre de financement des Jeux du Canada. Les coûts d'organisation des Jeux ont été validés, mais les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux n'ont pas réussi à s'entendre sur une formule de partage des coûts. Faute de consensus, le cadre de financement contenu dans la Résolution de Clear Lake (1997) reste en vigueur.

La politique du gouvernement fédéral concernant l'accueil de manifestations sportives internationales a été révisée et soumise pour approbation. On doit trouver une source de fonds avant de procéder à la mise en œuvre intégrale de la nouvelle politique et à l'établissement du groupe de coordination des manifestations sportives internationales qui y est associé. Lorsque le tout fonctionnera pleinement, le système de sport canadien tirera avantage d'une approche coordonnée des mises en candidature et de l'accueil de manifestations sportives.



Activité de programme 2


Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel

La vie culturelle dépend de l'existence d'un réseau complexe : institutions, organismes à but non lucratif, entreprises, bénévoles, professionnels, publics. Ce réseau est à la fois résilient – qualité qu'il tire d'un bassin considérable de dévouement, d'expérience et de talent – et fragile, car certains maillons de la chaîne sont vulnérables aux tendances d'investissement, aux déficiences du marché, à la concurrence étrangère, aux changements technologiques, aux contraintes de la main-d'œuvre, ainsi qu'aux règles et accords commerciaux internationaux. Partie intégrante du réseau, Patrimoine canadien cherche à assurer la viabilité des nombreux organismes, des industries culturelles et des entrepreneurs de ces industries, des artistes de même que des athlètes qui composent ce riche écosystème. Pour ce faire, le Ministère les aide à améliorer leur capacité à attirer des investissements, à protéger les droits d'auteur de manière adéquate, à présenter des œuvres aux auditoires canadiens, à saisir les occasions qui se présentent sur la scène internationale et à former des partenariats solides entre eux.

Saviez-vous que les États généraux des arts et de la culture, qui ont réuni environ 500 participants ont eu lieu dans la Péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick? Cette table ronde culturelle a favorisé le réseautage et le métissage des idées entre toutes les communautés artistiques et culturelles du Nouveau-Brunswick, de l'Atlantique, du Canada et de la Francophonie internationale.

Cette activité de programme donne lieu à des secteurs culturel et sportif dynamiques où l'expression culturelle et la participation des Canadiens et Canadiennes peuvent se développer et demeurent pertinentes tant au pays qu'à l'étranger.

La réponse du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications

 Le gouvernement du Canada a créé le [Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications](#) en avril 2005 et l'a chargé d'examiner le cadre canadien de politique et de réglementation des télécommunications. Le Groupe d'étude s'est intéressé à la réglementation, à l'accessibilité et à l'adoption des technologies d'information et de communication.

L'ensemble des recommandations du Groupe d'étude devrait permettre d'adopter une approche déréglementée, plus axée sur le marché des télécommunications. Le gouvernement du Canada a fait connaître son intention d'évoluer en ce sens en déposant au Parlement une directive stratégique à l'intention du CRTC. Lorsque la réglementation restera nécessaire (c'est-à-dire

lorsque le marché ne pourra pas lui-même corriger la situation), elle devra être appropriée et aussi peu complexe que possible.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Le Ministère veillera à ce que les changements proposés à la politique ou à la réglementation soient l'objet d'un suivi et à ce que les répercussions des modifications apportées au système de radiodiffusion soient conformes aux objectifs et politiques du gouvernement.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Le Ministère collabore avec Industrie Canada pour établir une approche efficace et coordonnée aux réformes du secteur des communications dans son ensemble, et ce, en fonction du critère premier de l'intérêt public. Cela suppose, entre autres, de tenir compte de toutes répercussions pour le secteur de la radiodiffusion dans un environnement de plus en plus convergent.

Les changements apportés jusqu'ici sont conformes aux politiques et aux objectifs du gouvernement dans le domaine de la radiodiffusion. On continuera de surveiller les initiatives et transformations à venir à cet égard.



La Politique canadienne du long métrage

En 2000, Patrimoine canadien a rendu publique une politique canadienne du long métrage dans un document intitulé *Du scénario à l'écran*. La majorité des buts et objectifs de la politique ont été concrétisés, mais le succès des longs métrages canadiens a été mitigé : les films en français ont obtenu un succès populaire, tandis que les films en anglais n'ont pas donné les mêmes résultats. Le marché francophone et le marché anglophone du long métrage font face à des réalités et des problèmes différents. Le Ministère procède à des consultations pour trouver une solution à cette situation et il élabore des mesures pour tenir compte de ces différences.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Élaborer des initiatives visant à reconnaître les différences et, au cours des années qui viennent, intégrer, en conséquence, les changements à l'appui que fournit actuellement le gouvernement au secteur canadien du long métrage.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. On examine présentement de possibles solutions à long terme aux problèmes de l'industrie du film. La réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien sur le film, intitulée *Renforcer la politique canadienne du long métrage*, rappelle l'engagement pris par le gouvernement d'aider l'industrie à offrir au public des films canadiens de qualité. On a élaboré un plan pour déterminer quelles différences existent entre les marchés francophone et

anglophone et adapter la politique en conséquence; de plus, on a révisé les lignes directrices des programmes. On continue d'examiner l'appui que le gouvernement accorde à cette industrie.

Le Ministère a fait participer l'industrie par l'entremise des groupes de travail du Fonds du long métrage du Canada (FLMC) de Téléfilm pour chacun des deux marchés linguistiques. À la suite du travail de ces groupes, Téléfilm a procédé à une série de modifications techniques pour mieux adapter le FLMC à chacun des marchés. Les groupes ont été invités à proposer des solutions pour obtenir des succès populaires auprès des deux marchés, actualisant ainsi l'un des principaux objectifs de la Politique canadienne du long métrage. Patrimoine canadien travaille à l'amélioration de la méthode de mesure des auditoires sur diverses plateformes de distribution, pas seulement les salles de cinéma.



Le renouvellement des institutions chargées de l'audiovisuel : Téléfilm Canada et l'Office national du film

De nos jours, la production audiovisuelle s'inscrit dans le cadre de progrès technologiques rapides, de la globalisation, de la convergence et de la diversité sociodémographique. Des études récentes, comme celles du Comité permanent du patrimoine canadien, ont recommandé que les mandats de Téléfilm Canada, de l'Office national du film (ONF) et d'autres organismes culturels fédéraux soient mieux alignés sur des objectifs communs tout en distinguant clairement leurs rôles et responsabilités respectifs.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Cette initiative donnera lieu à des dispositions législatives qui instaureront une structure de gouvernance et un cadre de reddition adaptés et qui offriront une marge de manœuvre permettant de tenir compte de la situation des industries chargées de l'audiovisuel canadien au XXI^e siècle.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été modifiés. Cette activité a été reportée jusqu'au prochain exercice financier en raison de questions ayant trait au plan de travail et aux ressources.



La centralisation de la certification du contenu canadien

Les auteurs d'un certain nombre de rapports, dont le rapport de 2003 du Comité permanent du patrimoine canadien sur la radiodiffusion, ont recommandé la centralisation des procédures de certification du contenu canadien. Quatre organismes fédéraux sont actuellement chargés d'évaluer le contenu canadien des productions dans leurs domaines respectifs : le [Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens](#) (BCPAC), le Fonds canadien de télévision (FCT), Téléfilm Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).



Le Conseil général, groupe interministériel de cadres supérieurs représentant Patrimoine canadien, le CRTC, le FCT, Téléfilm Canada et l'Agence du revenu du Canada, dirige actuellement une initiative de centralisation.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

La centralisation de la certification du contenu canadien permettra d'offrir aux producteurs canadiens un accès simplifié, complet et unique à la certification pour qu'elle soit conforme aux objectifs des politiques gouvernementales et qu'elle améliore la collecte de données sur le secteur. L'optimisation des coûts et l'amélioration progressive de la collecte des données feront partie des mesures employées pour évaluer le rendement de ce projet.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été modifiés. Les membres du Conseil général ont entrepris une analyse détaillée des moyens de centraliser la certification du contenu canadien. Cette analyse a révélé que la centralisation de toute la certification en une même organisation ajouterait au fardeau des producteurs au lieu de simplifier le processus. Le Conseil envisage donc d'autres moyens de concrétiser les objectifs de la centralisation, y compris simplifier le processus et améliorer la reddition des comptes, ce qui veut dire, entre autres, harmoniser les pratiques et partager plus librement l'information.

Patrimoine canadien a également commencé les travaux pour que les demandes de certification au BCPAC puissent se faire en ligne. Cette initiative permettra aux producteurs de demander plus facilement des crédits d'impôt à la production et au Bureau d'améliorer son efficacité. Cette mesure constituera un projet pilote pour la mise en ligne d'autres programmes de Patrimoine canadien et du gouvernement du Canada.

Les nouvelles améliorations apportées au Musée virtuel du Canada

Le [Réseau canadien d'information sur le patrimoine](#) (RCIP), de concert avec ses 1 200 musées membres et le secteur de l'éducation, est en train d'élaborer un nouvel espace d'apprentissage en ligne.

Cette initiative vise à faire en sorte que les musées élargissent leur portée éducative en entrant en relation, en ligne, avec des enseignants et des étudiants; en permettant aux enseignants d'élaborer et de partager des plans de cours et des scénarios d'apprentissage; en permettant aux éducateurs des musées de participer à des séances d'interprétation (conférences sur le Web); et en permettant aux étudiants et aux apprenants adultes d'avoir accès à des ressources d'apprentissage, d'échanger entre eux de l'information et d'entrer en relation avec des éducateurs de musée.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Grâce à ce nouvel espace d'apprentissage en ligne, les Canadiens et Canadiennes auront facilement accès à des ressources d'apprentissage numériques reflétant le patrimoine canadien.

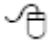
Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Les activités ont été choisies en fonction des résultats de recherche : examen des renseignements disponibles sur l'utilisation de la documentation en ligne par les enseignants et les besoins de documentation; recherche sur les objets d'apprentissage et le contenu d'apprentissage des musées; analyse de la conjoncture portant sur les caractéristiques des environnements d'apprentissage virtuels actuels; et vérification de l'utilisation des premiers modèles « fil de fer ».

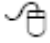
Aux premiers stades du prototype, des enseignants et des étudiants ont été invités à consulter le site eux-mêmes pendant quelques minutes, puis à exécuter certaines tâches, à commenter les problèmes auxquels ils se sont heurtés et à fournir des renseignements sur la façon dont ils utilisent les ressources en ligne dans leurs classes. Cela a permis de découvrir les problèmes d'utilisation éventuels et d'obtenir des opinions sur le prototype. On a invité des enseignants francophones et anglophones à utiliser le prototype d'environnement d'apprentissage virtuel dans leurs classes et à faire part des problèmes rencontrés.

Au 31 mars 2007, 23 collections d'objets d'apprentissage avaient été créées ou étaient en cours d'élaboration. Un accès restreint au site a été autorisé, et le contenu du musée virtuel était disponible en français et en anglais. On a apporté des améliorations à la suite des réactions obtenues au cours de l'essai du premier prototype, et on a circonscrit des éléments supplémentaires pour la phase II, et ce, en fonction des réactions et de la recherche antérieure. Les commentaires des utilisateurs au cours de la période d'essai ont été favorables : à tous les stades d'essai auprès d'enseignants et d'étudiants, les utilisateurs ont apprécié les aspects novateurs du prototype et ont dit être intéressés à utiliser le futur produit ou service et à consulter le contenu du musée virtuel.

Les Jeux de 2010 : Initiative d'exploitation des occasions stratégiques

-  Le gouvernement du Canada est un partenaire clé dans la planification des [Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010](#), qui auront lieu à Vancouver et à Whistler (C.-B.). Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010, situé au ministère du Patrimoine canadien, collabore étroitement avec le Comité organisateur de Vancouver et d'autres partenaires des Jeux, pour veiller à ce que les Jeux d'hiver de 2010 soient un succès aux yeux de la population canadienne et un avantage pour le Canada à l'étranger.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

-  Les objectifs du [Secrétariat fédéral des Jeux de 2010](#) sont : promouvoir l'excellence et les valeurs canadiennes à l'échelle nationale et internationale; obtenir des retombées sportives, économiques, sociales et des legs culturels qui profiteront à tous les Canadiens et Canadiennes conformément aux objectifs stratégiques de politiques du gouvernement du Canada; contribuer à la réalisation de Jeux de qualité supérieure en planifiant très tôt et en exécutant les responsabilités que doit assumer le gouvernement du Canada de façon rentable et uniforme, y compris en ce qui a trait aux services fédéraux essentiels.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Le Ministère a fait preuve de leadership pour remplir les engagements du gouvernement du Canada en matière d'accueil, notamment au titre des préparatifs nécessaires à la prestation des services essentiels. Dans le cadre de ses activités ordinaires, il continue de surveiller l'évolution de la situation et de faire preuve de diligence dans l'exécution du programme de construction des installations. On a élaboré un cadre intégré et horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et un cadre de vérification axé sur les risques. On a également élaboré une stratégie de communication horizontale pour 2010.

Les partenaires gouvernementaux et le Comité organisateur de Vancouver pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 ont mis sur pied l'équipe gouvernementale de direction des opérations (EGDO) afin de faciliter la planification et l'exécution des opérations.

Les quatre collectivités autochtones d'accueil ont participé activement aux activités de mise à jour semestrielles des partenaires de 2010 et la Four Host First Nations Society a reçu, de façon continue, des services de soutien et de suivi.

Le commerce culturel international

Les efforts de Patrimoine canadien pour s'assurer de la viabilité des industries culturelles passent notamment par des [politiques culturelles](#) commerciales nationales réalistes et efficaces dans le cadre des règles relatives à l'investissement, par une participation active à l'application de la politique commerciale canadienne et par la stimulation du commerce culturel. Pour ce faire, le Ministère fournit des services d'expansion des entreprises à l'étranger et de préparation à l'exportation et de l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du [programme Routes commerciales](#).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Ces initiatives permettront, entre autres, de représenter efficacement la politique culturelle du Canada dans les négociations commerciales et d'exécuter le projet pilote d'aide technique visant à améliorer les échanges globaux des pays en développement en matière de commerce culturel.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été modifiés. Dans le cadre des négociations commerciales entreprises par le gouvernement du Canada, le Ministère a fait connaître sa position commerciale et culturelle et cherché à obtenir la souplesse nécessaire à la poursuite des objectifs nationaux en matière de politique culturelle. Aucun accord commercial n'a été conclu, mais Patrimoine canadien, ainsi que ses [homologues du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international](#) (MAECI), ont fait avancer les intérêts culturels du Canada dans le cadre des négociations multilatérales ainsi que des négociations bilatérales continues avec la Corée,

Singapour et la communauté andine. La dernière série de négociations de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été reportée jusqu'à ce que les membres de l'OMC s'entendent sur un certain nombre de questions commerciales.

Le Ministère a lancé de nombreux projets pilotes d'aide technique en 2004 et tous ont été terminés en 2006. Les prochains projets d'aide technique en matière culturelle seront régis par la [Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#), qui est entrée en vigueur le 18 mars 2007.

En 2006-2007, le réseau des délégués commerciaux de Routes commerciales, implanté dans les bureaux régionaux et les missions à l'étranger du MAECI, a offert des services à 1 234 clients au total, organisé 355 activités de prospection dans des marchés étrangers et participé à la coordination ou au financement de 117 projets régionaux et internationaux. Créé en novembre 2001, le programme de contributions Routes commerciales est de plus en plus populaire : les projets proposés sont passés de 13 à 157 en 2007 (soit une augmentation de 1 200 %) et portent sur des marchés étrangers de plus en plus variés. En 2007, 117 projets ont été approuvés, soit le plus grand nombre jusqu'à maintenant. De plus, un certain nombre d'initiatives commerciales ont été réalisées dans des marchés émergents comme le Brésil et la Chine; elles ont permis de conclure des ententes commerciales et de nouveaux partenariats et d'obtenir des renseignements utiles sur les possibilités commerciales qu'offrent ces régions.



L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre stratégique international

En 2006-2007, le Ministère s'est efforcé de formuler clairement ses objectifs internationaux pour mieux répondre aux priorités du gouvernement.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Le Ministère a élaboré un cadre international qui détermine les activités clés et les secteurs où l'on s'attend à des résultats : augmentation des exportations, recours à la technologie nouvelle pour assurer un meilleur rayonnement du contenu canadien, renforcement des relations avec les États-Unis, attention accrue au G8 et aux nouvelles puissances mondiales et une plus grande cohérence à l'égard des priorités gouvernementales sur le plan international.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Le Ministère a mis la dernière main au cadre stratégique international qui comporte trois priorités thématiques et géographiques : la promotion culturelle internationale et le commerce; la participation et l'inclusion sociale; et la Chine.

La mise en œuvre a commencé en octobre 2006 avec la formation de groupes de travail correspondant aux priorités et composés de cadres supérieurs du portefeuille de Patrimoine canadien. Ces groupes ont permis de consolider le partage d'information sur les activités internationales clés de Patrimoine canadien et d'autres ministères fédéraux dans ces domaines. Ils ont également facilité les rapports de collaboration et la synergie et ouvert la voie à une harmonisation plus globale de la planification stratégique et de la prestation des services dans ces secteurs à l'échelle du gouvernement.

Tous les groupes de travail ont approuvé les options stratégiques pour les plans d'action (2007-2010). Les participants ont commencé à faire une analyse graphique de correspondances des activités internationales de l'ensemble du portefeuille et à établir une banque de données sur toutes ces activités, ce qui permettra de mieux coordonner et planifier les opérations et d'en améliorer l'efficacité.

Pour régler le déficit commercial et consolider les exportations culturelles du Canada, Patrimoine canadien a favorisé la collaboration entre les principaux intervenants fédéraux afin d'augmenter la cohérence entre les politiques et les programmes et de maximiser l'appui à la promotion de la culture canadienne à l'étranger et du commerce qui s'y rattache. Le cadre stratégique international a permis de définir plus clairement les rôles du Conseil des Arts du Canada, du programme Routes commerciales et du programme Promart du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et ainsi, d'améliorer l'efficacité et l'efficience.

On a créé des produits de communication et produits connexes pour mieux faire connaître les engagements et les priorités du Ministère sur la scène internationale. Ces produits ont permis de faire avancer les priorités du Canada en matière de politique étrangère et de diplomatie publique, notamment dans les domaines de la gouvernance, des droits de la personne, du commerce et de l'innovation.



La réforme du droit d'auteur

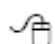
La *Loi sur le droit d'auteur* vise à créer un équilibre, dans l'intérêt public, entre la reconnaissance des droits des créateurs et des propriétaires des œuvres protégées par le droit d'auteur d'une part, et l'accessibilité et la diffusion de ces œuvres, d'autre part. Les progrès technologiques, l'élaboration de nouveaux modèles commerciaux et l'accès pratiquement illimité aux œuvres de création ont soulevé des questions sur le plan juridique.

En 2006-2007, le Ministère, de concert avec Industrie Canada, a prévu l'introduction de deux textes législatifs permettant au Canada de mettre en œuvre les dispositions des deux derniers traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur et tenir compte des questions relatives au progrès technologique et à l'avènement d'Internet. On voulait également modifier les dispositions de la *Loi* concernant la protection des œuvres photographiques.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Les nouvelles dispositions législatives prévoient une protection suffisante du droit d'auteur et une indemnisation équitable des détenteurs des droits et favoriseront l'accès légitime aux œuvres conformément aux normes internationales.

Résultats atteints

 Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. La réforme du [droit d'auteur](#) demeure une priorité pour Patrimoine canadien. On a rédigé un projet de loi traitant de diverses questions telles que les pressions internationales (p. ex. : traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), l'évolution technologique (p. ex. : nouveaux systèmes de distribution des produits culturels), les défis que pose l'évolution du marché (p. ex. : élaboration de nouveaux modèles commerciaux) et les décisions judiciaires (p. ex. : Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) c. Association canadienne des fournisseurs Internet (ACFI) et Société canadienne de perception de la copie privée c. Canadian Storage Media Alliance et autres). Le projet de loi n'a pas encore été déposé au Parlement.



La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Depuis 1999, le Canada participe activement à l'élaboration et à la promotion d'un instrument international sur la diversité culturelle qui réaffirme le droit des pays de prendre des mesures pour protéger leur culture tout en reconnaissant le caractère à la fois social et économique des produits et services culturels. En 2006-2007, le Canada a fait preuve de leadership en faisant la promotion de la ratification de la Convention. Cet instrument international fondamental servira à garantir la diversité des expressions culturelles.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Le Ministère a l'intention de convaincre le plus grand nombre possible d'États membres de l'UNESCO de ratifier la Convention.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été dépassés. Le Canada a continué de saisir toutes les occasions possibles de promouvoir la ratification rapide et généralisée de la Convention, à la fois dans le cadre de rencontres bilatérales et dans différents forums internationaux, dont l'Organisation des États américains (OEA), la Francophonie internationale et l'UNESCO.



En décembre 2006, le seuil critique de 30 ratifications a été atteint, et la [Convention](#) pouvait entrer en vigueur. L'entrée en vigueur officielle a eu lieu trois mois plus tard, le [18 mars 2007](#). Au 31 mars 2007, 56 pays avaient officiellement ratifié la Convention, et d'autres devaient emboîter le pas dans un avenir rapproché. C'est grâce aux efforts communs du Canada, d'autres pays et de diverses organisations régionales et internationales que cette Convention est l'entente ratifiée dans les plus brefs délais de l'histoire de l'UNESCO, permettant ainsi de passer rapidement au stade de sa mise en œuvre.

Patrimoine canadien, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, continue d'encourager le plus grand nombre de pays à ratifier la Convention aussi rapidement que possible afin qu'elle devienne un instrument international efficace.



Le Ministère continue de collaborer étroitement avec les provinces et territoires et avec la communauté des arts et de la culture au Canada pour promouvoir la Convention et jouer un rôle actif dans sa mise en œuvre en organisant des événements comme la [4e Table ronde sur la diversité des expressions culturelles Canada-Québec-société civile](#), qui a eu lieu à Ottawa en février 2007.



Le cadre de coproduction audiovisuelle internationale

Les ententes de coproductions internationales garantissent le statut national de la production audiovisuelle au Canada et dans les pays partenaires. Ce statut donne accès à du financement gouvernemental et aux systèmes de radiodiffusion de deux pays, s'il y a lieu, et il améliore le commerce bilatéral et les échanges culturels dans le secteur audiovisuel.



Le [cadre de coproduction audiovisuelle internationale](#) est en cours de révision. Cet examen a pour but de réévaluer et de peaufiner les objectifs de coproduction et de veiller à ce qu'ils soient correctement alignés sur d'autres politiques et programmes du gouvernement du Canada en matière de production audiovisuelle et sur les objectifs généraux du gouvernement.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

L'examen donnera lieu, au fil du temps, à l'élaboration d'objectifs plus clairs pour les coproductions officielles entre le Canada et d'autres pays, de critères de sélection des nouveaux partenaires et d'un cadre intégré de mesure du rendement.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été modifiés. L'élaboration du nouveau cadre de coproduction audiovisuelle internationale a beaucoup progressé, mais les consultations sur la version provisoire du cadre ont été reportées au prochain exercice (2007-2008). Les échéances associées à la stratégie de mise en œuvre pluriannuelle seront fixées en 2007-2008.





Activité de programme 3

Préservation du patrimoine canadien

Il est important que les récits et le patrimoine des Canadiens et Canadiennes soient sauvegardés pour les générations à venir. Patrimoine canadien joue un rôle de premier plan dans la préservation des œuvres et des pratiques culturelles et dans l'accès à celles-ci, qu'il s'agisse de cinéma, de musique, de langues autochtones, de récits autochtones et d'archives et artefacts culturels nationaux. L'objectif ultime de cette activité de programme est de préserver le patrimoine diversifié du Canada.

Saviez-vous que les Iroquois – les premiers agriculteurs de la vallée du Saint-Laurent – étaient à l'honneur du 7 novembre 2006 au 6 mai 2007 à la [Société du musée d'histoire et d'archéologie de Montréal](#), Pointe-à-Callière? Cette exposition d'envergure a non seulement réussi à ravir les 90 000 visiteurs, mais a aussi remporté le prix Léonidas-Bélanger, édition 2007, catégorie réalisation, décerné par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.



Les musées du Canada

Les Canadiens et Canadiennes comptent sur les musées et les services d'archives pour protéger et préserver leur patrimoine national pour les générations actuelles et à venir. Les quatre musées nationaux et Bibliothèque et Archives Canada sont des outils clés pour le gouvernement du Canada dans la poursuite de ses objectifs stratégiques à cet égard. Les musées non fédéraux du pays jouent également un rôle important dans la préservation du patrimoine du Canada et dans l'amélioration du mieux-être économique et social des collectivités.

Les musées doivent suivre l'évolution de la société canadienne et l'émergence de nouvelles technologies, et s'attaquer aux défis que soulève l'entretien des collections. Ils sont également conscients de leurs lacunes pour ce qui est de mesurer leur impact culturel, social et économique et d'en rendre compte. Patrimoine canadien continue de collaborer avec les musées pour tenir compte de ces questions.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

À long terme, ces activités permettront d'améliorer l'accès des Canadiens et Canadiennes à la richesse et à la variété de leur patrimoine.



Résultats atteints



Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. Un instrument pilote de mesure de l'impact économique a été mis à l'essai dans le cadre d'ateliers organisés en collaboration avec l'Association des musées canadiens en mai 2006. Les représentants des musées qui participaient aux ateliers (donnés dans les deux langues officielles) ont réagi favorablement. À la suite des ateliers, on a réévalué l'instrument pour déterminer le mode de distribution le plus accessible. La mise à l'essai et l'évaluation de l'impact économique de l'instrument ont permis d'en arriver à la conclusion suivante : l'application autonome accessible par Internet serait la meilleure solution pour en maximiser l'accessibilité.

Saviez-vous que le [Near North Mobile Media Lab](#) a permis d'élargir l'accès aux nouvelles technologies des médias dans les collectivités rurales et éloignées de toute la région centrale et septentrionale de l'Ontario? Les investissements de Patrimoine canadien dans le projet ont permis aux partenaires communautaires de créer une roulotte mobile contenant toutes sortes de matériels techniques (caméras numériques, projecteurs, logiciels de montage, etc.) qui ont permis notamment à des jeunes et à des Autochtones d'avoir accès à la création numérique. Un certain nombre d'activités ont été organisées jusqu'ici, qu'il s'agisse de fournir des locaux pour l'apprentissage à des artistes en herbe ou d'offrir une salle de classe sur les médias numériques dans le cadre d'une colonie de vacances pour enfants.

En décembre 2006, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 41,5 millions de dollars sur cinq ans pour trouver une solution aux urgents problèmes d'infrastructures et de capital que rencontrent les quatre musées nationaux du Canada, et leur permettre ainsi de protéger et de mettre en valeur notre culture et notre patrimoine.

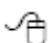
Dans le budget 2007, le gouvernement a prévu 5 millions de dollars de plus par année pour engager des stagiaires d'été qualifiés dans les musées de petite et moyenne importance. Le volet patrimoine du programme Jeunesse Canada au travail (JCT) contribue à renouveler les effectifs des musées tout en améliorant la capacité des petits établissements à offrir des services aux visiteurs durant la période estivale. De plus, JCT est le seul programme destiné aux établissements voués au patrimoine qui sont ouverts au public sur une base saisonnière seulement; ces établissements sont souvent situés dans des collectivités de petite ou moyenne taille. En 2006-2007, grâce à ce programme, près de 900 étudiants et diplômés ont trouvé un emploi d'été dans des organismes voués au patrimoine.

En 2006-2007, les programmes de subventions et de contributions du Ministère auxquels les musées ont accès (p. ex. : Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens, Espaces culturels Canada, Culture canadienne en ligne, Programme d'aide aux musées) ont continué de permettre à des établissements de réaliser leurs projets, par exemple l'élaboration et la circulation d'expositions itinérantes ou l'amélioration de la capacité à entretenir des collections. Par exemple, le Programme d'aide aux musées a accordé une aide financière à 169 nouveaux projets sur les 225 demandes reçues (75 %). De ce nombre, 72 ont permis de faciliter l'accès des Canadiens et Canadiennes à leur patrimoine grâce à la mise sur pied et à la circulation d'expositions itinérantes, 22 ont contribué à la préservation et à la présentation d'éléments du patrimoine autochtone et 75 ont permis d'améliorer les normes et compétences professionnelles en matière de gestion des principales fonctions muséales (entretien des collections, expositions, activités pour le public). De plus, 14 projets ont permis de soutenir directement les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Programme de



consolidation des arts et du patrimoine canadiens a appuyé 60 nouveaux projets qui visaient à améliorer les capacités à long terme des organismes voués au patrimoine en matière de gestion, d'autonomie financière, de développement des auditoires et de gouvernance.

L'examen de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*

 La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* a été adoptée en septembre 1977, ce qui a permis de mettre en œuvre au Canada la Convention de l'UNESCO de 1970 sur le transfert illicite de biens culturels. La *Loi* a permis d'établir un contrôle des exportations canadiennes de biens culturels, de créer la [Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels](#), de mettre en place des incitatifs fiscaux et des subventions visant à encourager la vente et le don d'objets d'intérêt exceptionnel ou d'importance nationale à des établissements publics canadiens ainsi que le rapatriement de tels objets de l'étranger. La *Loi* a également permis d'exercer un contrôle des importations conformément aux obligations du Canada découlant de traités conclus avec d'autres États parties à la Convention.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

À long terme, cette initiative fera de cette importante *Loi* un outil moderne, plus efficace, pour la préservation du patrimoine culturel du Canada et de celui des pays qui ont à déplorer la perte de leur patrimoine par le trafic illicite de biens culturels. Au cours du présent exercice, le principal résultat sera de mener à bien les consultations auprès du public et des intervenants pour cerner des options possibles de réforme législative.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. On a élaboré, en vue de consultations publiques, un document de travail circonscrivant les mesures à prendre pour procéder à une réforme législative, afin de consolider l'efficacité de la *Loi* et d'améliorer la reddition des comptes.

En 2006-2007, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels a attesté 6 095 objets compris dans les 839 demandes d'attestation présentées par 149 établissements désignés, et a établi la juste valeur marchande de tous ces objets à 114 166 980 \$. De plus, 10 subventions ont été accordées à 9 institutions, pour un total de 1 486 336,59 \$, et 415 permis d'exportation de biens culturels ont été délivrés, dont 73 au titre d'exportation temporaire et 342, d'exportation permanente. Trente-quatre dossiers ont été ouverts concernant de possibles importations illégales.



L'Institut canadien de conservation : retour au fonctionnement normal

L'Institut canadien de conservation (ICC) est un centre d'excellence reconnu internationalement dans le domaine de la préservation. Il s'est engagé à accroître la capacité des organismes voués au patrimoine à préserver le patrimoine culturel matériel du Canada pour les générations actuelles et à venir.



Le but principal de l'Institut est de veiller à ce que les organismes voués au patrimoine du Canada et de l'étranger aient accès aux résultats de recherche, aux publications, aux services spécialisés ainsi qu'à la formation de l'Institut en matière de [préservation du patrimoine culturel matériel](#).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)



Cette initiative vise principalement à s'assurer que les établissements voués au patrimoine, au Canada et à l'étranger, aient accès aux services de recherche, aux publications, à l'expertise et aux services de formation de l'ICC en matière de [préservation du patrimoine culturel matériel](#).

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. La rénovation de l'édifice principal de l'ICC s'est bien déroulée (la phase 2 est terminée à 90 %), et la procédure de certification du système de ventilation du laboratoire sera terminée au cours de l'automne 2007. Pour que ses services soient plus accessibles aux clients et que son processus décisionnel soit plus transparent, l'ICC s'est doté d'un cadre de services détaillé et complet comportant une description claire des types de clients admissibles, de nouveaux critères d'évaluation des demandes de services, une nouvelle politique sur la production de revenus et un nouveau barème de tarifs. L'Institut a également élaboré un portail de services en ligne qui permet aux organismes voués au patrimoine de présenter leurs demandes de services en ligne, ce qui améliorera l'accessibilité et la rapidité des services.

Bien que certains de ses laboratoires n'étaient pas opérationnels en raison des rénovations, l'ICC a tout de même réalisé 51 projets de conservation et de recherche scientifique en 2006-2007. L'Institut a répondu à plus de 870 demandes de services spécialisés provenant de musées canadiens clients. Dans le cadre de ses activités de diffusion du savoir, il a tenu 19 ateliers à l'intention de plus de 326 spécialistes et employés de musées (taux de satisfaction de 99 %) et a vendu plus 5 900 publications au Canada et à l'étranger.

La planification du Symposium 2007 sur la préservation du patrimoine autochtone est en cours, et 54 spécialistes ont été invités à donner des conférences (39 du Canada, dont 28 membres de Premières nations, et 15 de l'étranger et des collectivités métisses et inuites). L'ICC a organisé un atelier international visant à réduire le risque de détérioration des collections pour des participants venant d'Amérique, d'Europe, d'Australie et d'Asie. Il a donné, à l'échelle



nationale, 17 ateliers de formation auxquels ont participé 269 personnes, qui se sont dites satisfaites à 99 %.

L'ICC est en train de préparer un guide de gestion de la préservation des collections à l'intention des travailleurs et des bénévoles œuvrant dans des organismes voués au patrimoine (75 % du travail est terminé). Les documents portant sur la conservation affichés sur le site Web de l'Institut ont été consultés plus de 2 300 000 fois.



Les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis

Aujourd'hui, chez les Premières nations, les Inuits et les Métis, on parle encore plus de 60 langues, mais seulement trois d'entre elles – le cri, l'ojibway et l'inuktitut – sont considérées comme viables et relativement peu menacées de disparaître à court terme. Les autres sont considérées comme menacées et la plupart, comme gravement menacées. En 2006-2007, le Ministère a mis l'accent sur la collaboration avec ses partenaires des collectivités de langue autochtone pour déterminer ce qu'il convient de faire pour préserver, revitaliser et promouvoir les langues autochtones.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Consulter les organisations autochtones au sujet de l'élaboration de la réponse du gouvernement du Canada au rapport publié par le Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones.

Résultats atteints

☞ Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Le [Programme des Autochtones du Ministère](#) a consulté les organisations autochtones pour élaborer la réponse du gouvernement du Canada au rapport du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones. En novembre 2006, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement d'un financement annuel de 5 millions de dollars pour l'Initiative des langues autochtones (ILA) jusqu'en 2013-2014. La stabilisation du financement de l'ILA a permis de poursuivre les activités linguistiques communautaires tandis que Patrimoine canadien entamait le travail avec les organisations autochtones nationales pour élaborer des plans stratégiques qui permettront de cerner de nouvelles approches pour soutenir les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis.

En 2006-2007, on a versé, dans le cadre de l'ILA, 5 millions de dollars à des organisations autochtones pour qu'elles puissent entreprendre elles-mêmes des projets linguistiques communautaires visant à préserver, revitaliser et promouvoir les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis ou qu'elles puissent accorder une aide financière à d'autres pour réaliser de tels projets, et cela, dans plus de 200 collectivités du Canada. Certains de ces projets ont permis d'appuyer des activités communautaires telles que l'acquisition de la langue dès la petite enfance; la promotion visant à inciter les jeunes à apprendre et à utiliser leur langue; le développement de nouveaux lexiques et dictionnaires; l'enregistrement de langues menacées; et la tenue d'ateliers permettant aux praticiens du langage de dresser des plans à long terme pour



revitaliser ces langues. Nombre de projets réalisés par les Premières nations portaient sur des langues gravement menacées.

Le gouvernement du Canada a également versé 4,1 millions de dollars pour appuyer les langues du Nord du Canada dans le cadre d'accords conclus avec les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

La préservation, la revitalisation et la promotion de la langue sont un processus de longue haleine qui nécessitera des investissements soutenus. L'initiative est considérée comme permanente, et les résultats se feront sentir à long terme et de manière progressive.



Activité de programme 4

Accès et participation à la vie culturelle du Canada

En plus de faire partie du processus créateur, la participation à la vie culturelle du Canada peut prendre une grande variété de formes : lire, visiter une exposition, assister à un spectacle, apprendre au moyen d'Internet, écouter la radio, regarder la télévision ou un film, visiter un site patrimonial, etc. Patrimoine canadien aide à créer les conditions favorables à l'accès et à la participation à ces différents types d'échange culturel. Le Ministère s'efforce d'exposer les gens, individuellement et collectivement, à une large palette d'expériences culturelles, à pallier les difficultés liées notamment à la distance, à la taille de la collectivité, à la langue et à la diversité ethnoculturelle. Les principaux véhicules utilisés pour susciter la participation des Canadiens et Canadiennes à la vie culturelle sont les activités artistiques, les médias de masse, les sites patrimoniaux et les événements.

Saviez-vous qu'avec l'aide de Patrimoine canadien, deux organismes d'avant-garde, la Saskatchewan Native Theatre Company et le [*Manitoba Theatre for Young People*](#), offrent aux jeunes Autochtones de Winnipeg et de Saskatoon une formation et une expérience novatrices dans le domaine théâtral? Près de 200 participants ont été initiés à cet art comme mode d'expression personnelle, lieu de dialogue communautaire et tremplin professionnel.

Les efforts du Ministère à cet égard donneront lieu à un résultat important : les Canadiens et Canadiennes ont accès à une gamme diversifiée d'expériences culturelles canadiennes et y participent.

La Politique sur les périodiques canadiens

La vaste étendue géographique et la population limitée du Canada font que les périodiques canadiens sont largement tributaires d'une industrie nationale des périodiques forte, s'appuyant sur le système des abonnements. Bien que les récentes évaluations du Programme d'aide aux publications (PAP) et du Fonds du Canada pour les magazines (FCM) aient donné des résultats positifs, un examen des mesures de financement fédéral est nécessaire dans ce domaine.

Dans ce contexte, Patrimoine canadien est à déterminer si ses programmes et sa politique en matière de périodiques servent efficacement le public canadien et il prendra les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'ils permettent de concrétiser les résultats stratégiques du Ministère.

Résultats prévus (selon le Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007 de Patrimoine canadien)

L'examen du cadre du Ministère à l'égard des périodiques canadiens aidera à garantir que les programmes restent adaptés et que leur financement soit ciblé de la manière la plus efficace possible.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. En raison de la directive émise par le gouvernement du Canada en décembre 2006, Postes Canada poursuivra son partenariat financier dans le cadre du PAP, et le budget du programme sera maintenu à 60,4 millions de dollars jusqu'en avril 2009. Le secteur privé a bien réagi à cette annonce. Les 1 161 magazines et journaux non quotidiens qui bénéficient du programme ont reçu une aide financière stable en 2006-2007 et ne connaîtront pas de réductions importantes en 2007-2008 ou 2008-2009. Cette décision contribuera également à éviter la hausse généralisée des frais d'abonnement qu'aurait entraîné une augmentation des coûts de distribution.

Plus de 200 millions d'exemplaires de périodiques canadiens ont été distribués grâce au PAP en 2006-2007. Les consultations officielles avec les intervenants n'ont pas encore commencé. L'examen complet du programme devrait être terminé en avril 2009.



Le contenu canadien en ligne



Depuis 2001, la [Stratégie de culture canadienne en ligne](#) est un instrument de premier plan pour faciliter l'accès des Canadiens et Canadiennes à du contenu culturel canadien, en français et en anglais, par l'entremise d'Internet et d'autres modes de communication, comme les téléphones cellulaires et les lecteurs MP3.

Étant donné le caractère dynamique des médias interactifs numériques, Patrimoine canadien a entrepris un examen de la Stratégie et, comme première étape, a mené, en 2005, une évaluation du programme de soutien au secteur des nouveaux médias (le Fonds des nouveaux médias du Canada).

Résultats prévus (selon le Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007 de Patrimoine canadien)

L'évaluation des mécanismes de soutien proposés dans le cadre de la Stratégie de culture canadienne en ligne sera un moyen important de permettre aux Canadiens et Canadiennes d'avoir accès à un contenu canadien diversifié et de qualité dans l'environnement en ligne que le Canada désire et dont il a besoin.



Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. Le Comité de vérification et d'évaluation du Ministère a approuvé l'évaluation du [Fonds des nouveaux médias du Canada](#) et la réponse de la direction en décembre 2006. Le Ministère a rencontré des représentants du secteur privé au cours de l'automne 2006 pour discuter d'une série de changements à apporter au Fonds, mais la nouvelle stratégie de soutien au secteur des nouveaux médias n'est pas encore complétée.

En 2006-2007, grâce à la Stratégie de culture canadienne en ligne, le Ministère a approuvé 221 projets et initiatives, pour un budget total de 53,4 millions de dollars. Il s'agissait notamment de projets de création de contenu témoignant de la diversité des cultures et du patrimoine du Canada, d'activités de soutien aux deux portails culturels du Ministère (Culture.ca et le Musée virtuel du Canada) et de projets facilitant la consolidation du secteur canadien des nouveaux médias.

Les projets destinés au grand public ont attiré un grand nombre de visiteurs, notamment l'*Encyclopédie canadienne en ligne* (6,8 millions de visiteurs), les sites d'archives de la Société Radio-Canada/CBC (3,2 millions de visiteurs) et les *Clefs pour l'histoire* du Musée McCord (près d'un million de visiteurs). Toutefois, la majorité des projets ont eu des résultats beaucoup plus modestes, comme on pouvait s'y attendre de projets s'adressant à des créneaux ou des communautés particulières comme le site Web *Deafplanet* (8 000 visites).

La création de réseaux et de partenariats de recherche thématiques efficaces a rassemblé 68 établissements de recherche et organismes voués aux nouveaux médias au Canada, qui ont activement collaboré pour élaborer de nombreux instruments et applications novateurs à l'appui de la création, de la gestion et de la distribution de contenu culturel numérique.



Le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Le [Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada](#) a été mis en œuvre après l'adoption de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, entrée en vigueur le 15 décembre 1999. Le programme permet au Gouvernement d'assumer le risque financier associé à la perte ou l'endommagement d'œuvres dans le cadre d'importantes expositions itinérantes au Canada.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Le principal résultat de ce programme sera de multiplier les occasions pour les Canadiens et Canadiennes d'avoir accès au patrimoine culturel canadien et étranger grâce à l'échange d'artefacts et d'expositions au Canada.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. La plupart des statistiques concernant le nombre de personnes qui ont visité des expositions itinérantes ayant fait l'objet, en 2006-2007, d'un accord d'indemnisation en vertu de ce programme sont présentement disponibles, mais les établissements clients n'ont pas encore soumis toutes leurs données particulières. Pour évaluer l'impact des expositions itinérantes et améliorer la collecte des données, le Ministère a mis au point, en 2006-2007, un instrument d'enquête post exposition (qui permet également d'enregistrer le nombre de visiteurs) qui sera mis en application en 2007-2008. À l'avenir, les lettres d'approbation adressées aux établissements retenus stipuleront que la tenue de l'enquête constitue une condition préalable au financement.

En 2006-2007, 12 nouvelles expositions itinérantes ayant fait l'objet d'un accord d'indemnisation ont été présentées dans 16 endroits différents. Grâce à une formule d'économie de coûts élaborée par le Programme et approuvée par l'évaluateur de programme et le secteur des assurances, les établissements d'accueil ont pu réaliser des économies de 1,7 million de dollars en couverture d'indemnisation.

Le Ministère a présenté au Comité permanent de la Chambre des communes sur le patrimoine canadien un rapport sur les cinq premières années d'activités du programme dans lequel on analyse les paramètres du programme. Le programme continue de surveiller l'incidence des limites de responsabilité actuelle et évalue présentement les risques qui ne font pas partie de la couverture d'indemnisation.





Résultat stratégique 2

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Les activités du Ministère sont axées sur l'inclusion et la participation de la population canadienne à la vie du pays tout en renforçant les valeurs fondamentales et la citoyenneté partagée. Le Ministère travaille aussi à tisser des liens entre les Canadiens et Canadiennes, au-delà de leurs différences, en favorisant les échanges interculturels, en aidant à réduire les tensions qui, autrement, pourraient nous diviser et en relevant les défis et profitant des occasions qu'offre une société de plus en plus diversifiée. Lorsque les Canadiens et Canadiennes s'unissent dans l'acceptation de leurs différences, l'expression culturelle gagne en qualité et en quantité et il devient possible de rejoindre de nouveaux publics; les institutions peuvent aussi s'adapter plus facilement aux besoins et faire preuve de viabilité, et les occasions d'exceller dans toutes les sphères culturelles sont optimisées.

Trois activités de programme de l'Architecture des activités de programme (AAP) du Ministère contribuent à l'atteinte du deuxième résultat stratégique et à la concrétisation des priorités qui s'y rattachent. Le tableau qui suit indique l'ensemble des ressources humaines et financières attribuées à la réalisation du deuxième résultat stratégique, soit la somme des ressources allouées aux trois activités de programme.

Ressources financières et humaines du résultat stratégique 2 – 2006-2007		
Activité de programme	Dépenses réelles (en millions de dollars)	Équivalents temps plein réels
5. Promotion de la compréhension interculturelle	146,2	124
6. Développement des communautés et renforcement des capacités	244,1	161
7. Participation à la vie communautaire et à la vie civique	204,9	500
Total	595,2	785



Activité de programme 5

Promotion de la compréhension interculturelle

Le ministère du Patrimoine canadien encourage la compréhension interculturelle en créant des occasions pour les Canadiens et Canadiennes de partager leurs expériences et de mieux comprendre la culture des uns et des autres. Cela se fait notamment par la promotion de la dualité linguistique et de l'apprentissage des deux langues officielles du Canada. Le Ministère appuie également des initiatives qui favorisent la compréhension interculturelle dans les communautés et entre elles. En accordant une attention particulière aux occasions à nulle autre pareille que procurent les activités sportives au Canada, le Ministère fait la promotion de la diversité comme moyen de renforcer la compréhension et les expériences interculturelles.

Saviez-vous comment un groupe de Montréalaises issues de différentes communautés culturelles et âgées de 13 à 17 ans se sont mobilisées pour sensibiliser les jeunes à l'influence des gangs de rue du quartier Bordeaux-Cartierville? Tout simplement en créant un magazine, [Authentik](#), abordant des sujets d'intérêt pour les jeunes, dont celui de l'hyper sexualisation. Financé par Patrimoine canadien, ce projet fut un tel succès qu'une importante chaîne de pharmacie a commandité le magazine et l'a distribué gratuitement.

En valorisant la compréhension interculturelle, le Ministère s'attend à favoriser une société où les Canadiens et Canadiennes ont l'occasion d'avoir des interactions avec diverses communautés et valorisent la diversité et la dualité linguistique de la société canadienne.

Les ententes sur l'enseignement des langues secondes

Au cours des 35 dernières années, le gouvernement du Canada a aidé financièrement les provinces et territoires à offrir des programmes d'apprentissage de la langue seconde. L'apprentissage de la seconde langue officielle permet aux Canadiens et Canadiennes, francophones ou anglophones, de comprendre la réalité de l'autre groupe linguistique, ce qui favorise la dualité linguistique du Canada. Dans le cadre du [programme Mise en valeur des langues officielles](#), le Ministère continue de collaborer avec les provinces et territoires pour appuyer l'enseignement du français ou de l'anglais, langue seconde officielle, tout en poursuivant l'objectif de doubler la proportion de jeunes de 15 à 19 ans ayant une connaissance pratique des deux langues officielles.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Cette mesure vise à accroître la proportion de Canadiens et Canadiennes ayant une connaissance pratique des deux langues officielles et qui comprennent et apprécient mieux les avantages de la dualité linguistique à court terme.

Résultats atteints

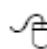
Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Le Ministère a continué de collaborer avec les provinces et territoires en matière d'apprentissage de la langue seconde en veillant à ce que les ententes pluriannuelles dans le domaine de l'éducation, conclues en 2005-2006 avec les provinces et territoires, soient mises en œuvre en 2006-2007.

Les données les plus récentes indiquent que les inscriptions sont restées stables. Plus de 2,3 millions de jeunes (47,5 %) ont étudié le français ou l'anglais langue seconde en 2003-2004, comparativement à 2,25 millions en 2001-2002. Plus de 367 000 élèves se sont inscrits à des programmes d'immersion en français en 2003-2004, comparativement à 290 000 en 2001-2002.

En 2006-2007, on a accordé, dans le cadre du volet Apprentissage dans la langue seconde, une aide financière à huit projets, pour un budget total de 635 000 \$. De plus, 17 projets ont été financés dans le cadre du volet Promotion de la dualité linguistique, pour un budget total de 2 169 694 \$.

Quelque 12 000 jeunes au pays ont eu l'occasion d'apprécier la dualité linguistique grâce à des activités dans le cadre de divers programmes de langues officielles : les programmes de bourses Destination Clic et Explore pour l'apprentissage des langues officielles, les programmes Accent et Odyssée pour les moniteurs de langue en salle de classe, Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles et forums de jeunes.

Le Programme du multiculturalisme

 Le [Programme du multiculturalisme](#) continue de mettre l'accent sur les obstacles auxquels se heurtent les collectivités ethnoculturelles et ethnoraciales en appuyant des activités qui comprennent certaines interventions particulières et supposent un rôle de leadership à l'échelle des institutions fédérales. Le programme s'intéresse plus particulièrement aux jeunes de ces collectivités et aux moyens de lever les obstacles à la participation économique, sociale, politique et culturelle de ces collectivités au Canada.



Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

En élargissant son activité pour atteindre les communautés ethnoraciales et ethnoculturelles grâce à des interventions ciblées et des partenariats efficaces, en vue d'assurer une plus grande participation de ces communautés à tous les aspects de la société canadienne, le Ministère contribuera à bâtir une société où règne la

Saviez-vous qu'en 2006-2007, l'[Alberta International Medical Graduates Association](#) a décidé de prendre des mesures pour pallier la pénurie de médecins formés à l'étranger dans les programmes de stage en Alberta? Avec l'aide de Patrimoine canadien, l'Association collabore avec les partenaires gouvernementaux et les associations professionnelles pour lever les obstacles qui empêchent ou retardent la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le domaine médical et l'agrément de professionnels hautement qualifiés formés à l'étranger.

cohésion. L'élimination des obstacles à la participation permettra aux Canadiens et Canadiennes de tous horizons de contribuer à la vie économique et politique du Canada et contribuera à faire du pays une société d'accueil fondée sur le respect.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. Plusieurs initiatives ont donné des résultats intéressants. La Table ronde de Capacity Canada (réseau national composé de spécialistes formés dans le monde entier et voué à la promotion de l'accès aux professions et métiers) a donné des résultats importants, entre autres, dans les secteurs du génie et des soins infirmiers.

De jeunes étudiants du secondaire appartenant à des minorités ethnoculturelles et ethnoraciales ont été encouragés à s'engager dans le journalisme grâce au projet des Young People's Press – Diversifying Canada's Newsroom.

Les projets pilotes de stage en multiculturalisme parrainés par le Success Skills Centre de Winnipeg et par les Costi-IIAS Immigrant Services de Toronto permettent de favoriser le perfectionnement des compétences de jeunes appartenant à des minorités ethnoculturelles ayant des difficultés à trouver un emploi.



La portée de [Mettons fin au racisme!](#), du [Concours national de vidéo](#) et du [Défi Mathieu Da Costa](#) s'est considérablement élargie grâce aux partenariats conclus avec d'autres organismes et sociétés comme l'Office national du film, la Société Radio-Canada/CBC et Postes Canada.



Le programme a également permis de toucher plus de 46 000 Canadiens, notamment des jeunes, par l'entremise de 29 initiatives nationales comportant des activités de sensibilisation du public dans le cadre du [Mois de l'histoire des Noirs](#) et du [Mois du patrimoine asiatique](#).

Un cadre de collaboration élaboré avec le Centre national de prévention du crime (Sécurité publique Canada) a permis d'appuyer des initiatives telles que le projet de la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada et le 3^e symposium international sur la haine dans Internet.



Activité de programme 6

Développement des communautés et renforcement des capacités

Les collectivités autochtones et les communautés de langue officielle jouent un rôle important et unique au Canada, puisqu'elles forment la trame du tissu social canadien depuis le début du pays. Le ministère du Patrimoine canadien soutient le développement des organismes autochtones au moyen de programmes qui mettent à profit les forces culturelles des Autochtones et qui aident les collectivités et les réseaux autochtones à s'épanouir. Patrimoine canadien soutient également le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en favorisant leur participation à différents secteurs de la société et en s'efforçant d'assurer leur vitalité dans toutes les parties du pays.

Saviez-vous qu'avec l'aide de Patrimoine canadien, le Inuit Heritage Trust a terminé le travail de recherche et de consultation intitulé [*Moving Forward \(Sivumut Kajusining\): From Plan to Action?*](#) Ce projet vise à répondre aux besoins de formation des organismes du Nunavut voués au patrimoine et à fournir aux habitants du Nunavut les instruments qui leur permettront de gérer leurs propres ressources patrimoniales.

Cette activité de programme vise à favoriser la vitalité culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des collectivités autochtones du Canada.

Le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Depuis 35 ans, le gouvernement du Canada fournit une contribution financière aux provinces et territoires pour les aider à offrir des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité. Patrimoine canadien encourage les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres organismes fédéraux à offrir aux communautés des programmes et services dans les domaines jugés prioritaires pour leur développement. Dans le cadre du [programme Développement des communautés de langue officielle](#), le Ministère continue de collaborer avec ses nombreux partenaires pour, notamment, concrétiser son objectif en matière d'éducation qui est d'accroître la proportion d'élèves admissibles inscrits dans des écoles de la minorité linguistique partout au pays.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Cette initiative est censée permettre aux communautés de langue officielle en situation minoritaire d'avoir un meilleur accès aux programmes et aux services dans leur langue, par l'entremise de divers organismes communautaires et gouvernementaux.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Les ententes pluriannuelles en matière d'enseignement conclues avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et avec les provinces et territoires en 2005-2006, pour une période de quatre ans, ont été mises en œuvre en 2006-2007. Neuf ententes complémentaires pour des projets ont été conclues, dont six ont trait à des initiatives d'espace scolaire communautaire. Depuis 2005-2006, des accords de collaboration fédéraux-provinciaux-territoriaux pour la prestation de services ont été conclus avec chaque province et territoire, notamment, en 2006-2007, le premier accord à être signé avec le Québec depuis 1999 concernant les services en langue anglaise.

Saviez-vous qu'un projet pilote visant à élaborer et à mettre en œuvre un centre intégré de prestation de services pour les programmes et services du gouvernement du Canada, qui permettra d'offrir des produits, programmes et services en français à la communauté minoritaire de la péninsule de Port au Port a reçu une aide financière de sept partenaires fédéraux sous les auspices de Patrimoine canadien et de la province de Terre-Neuve-et-Labrador?

Le Ministère a mis l'accent sur deux grandes initiatives pour coordonner les activités entreprises en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux : sensibiliser les institutions fédérales grâce à 45 sessions d'information organisées par le Ministère sur la *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* et mieux outiller les institutions fédérales et le Ministère pour mieux rendre compte des résultats de leurs activités en matière de développement des communautés et de promotion de la dualité linguistique.



En collaboration avec Decima Research, le Ministère a procédé à une [enquête sur la façon dont les Canadiens et Canadiennes perçoivent les langues officielles](#). On a interrogé 2 073 membres de communautés en situation minoritaire et 1 259 personnes appartenant à la majorité linguistique. Les résultats préliminaires indiquent que la population canadienne continue d'appuyer ou appuie plus vigoureusement les politiques et programmes visant à favoriser le développement des communautés en situation minoritaire. Au total, 62 % des répondants estimaient que la politique sur les langues officielles du gouvernement du Canada consolide l'unité nationale, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2002. De plus, 91,5 % des répondants de communautés en situation minoritaire estimaient que le gouvernement du Canada a un rôle fondamental à jouer dans l'appui au développement de ces minorités, et 73,8 % se sont dits satisfaits des services offerts dans leur langue dans leur région.

Le Ministère a appuyé l'élaboration d'autres instruments de mesure du rendement, notamment par la signature d'un contrat avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), pour la rédaction et la diffusion de deux rapports (2007-2008 et 2009-2010) à l'échelle du Canada sur la mise en œuvre dans les provinces et territoires de plans d'action pour l'enseignement dans la langue officielle.



Activité de programme 7

Participation à la vie communautaire et à la vie civique

Une société inclusive signifie que tous les Canadiens et Canadiennes sentent qu'ils sont parties prenantes de leur collectivité respective et de leur pays; ils peuvent participer à la vie communautaire et civique et ils sentent que leur contribution compte. Les programmes et les activités du ministère du Patrimoine canadien contribuent à cet objectif en aidant à éliminer certains des principaux obstacles à la participation communautaire et civique. Pour ce faire, les initiatives du Ministère permettent aux Canadiens et Canadiennes, tant au pays qu'à l'étranger, d'en apprendre davantage sur leur pays et sur leur citoyenneté; elles permettent également au reste du monde de mieux connaître le Canada. Le développement de la participation aux activités sportives et du bénévolat dans les collectivités contribue également à cet objectif. Les programmes s'adressant aux jeunes Canadiens et Canadiennes leur ouvrent des portes et encouragent leur participation. En outre, des mesures ciblées aident les communautés ethnoculturelles et ethnoraciales à participer réellement à tous les aspects de la vie canadienne, tandis que d'autres mesures visant les collectivités autochtones, y compris les jeunes et les femmes autochtones, favorisent la participation des Autochtones et mettent à profit leurs cultures.

Saviez-vous que [ArtReach Toronto](#) est un projet pilote de trois ans qui a recours à la pratique artistique pour attirer des jeunes vulnérables et renouer leurs liens avec la communauté? L'initiative constitue une collaboration exemplaire entre tous les paliers de gouvernement, la communauté et les organismes subventionnaires pour les arts pour accorder un financement à des projets artistiques qui non seulement encouragent la créativité, mais permettent aux jeunes de participer utilement à la vie communautaire.

Grâce aux activités favorisant la participation des citoyens, le Ministère jouera un plus grand rôle dans les collectivités et la vie civique du Canada.

Le Plan d'action du Canada contre le racisme

Conformément à leur engagement à lutter contre le racisme et à promouvoir une société participative et ouverte à tous, Patrimoine canadien et ses principaux partenaires fédéraux collaborent pour mettre en œuvre les initiatives annoncées dans Un Canada pour tous : le Plan d'action du Canada contre le racisme. Ces initiatives visent à aider les familles et les collectivités canadiennes en comblant les lacunes des programmes fédéraux et en éliminant les obstacles systémiques. Ces mesures mettent l'accent sur l'établissement des nouveaux citoyens et sur la promotion des changements institutionnels au sein des institutions publiques afin de lever les obstacles systémiques.

Résultats prévus (selon le Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007 de Patrimoine canadien)

Le Plan d'action doit avoir pour effet principal, grâce à la lutte contre le racisme, de permettre à tous les Canadiens et Canadiennes, quelle que soit leur race, leur origine ethnique, leur culture ou leur religion, de participer et de contribuer à la société canadienne et de réaliser leur plein potentiel. Pour mesurer l'impact du Plan d'action, le Ministère développera des indicateurs de succès et consultera la population canadienne sur ces questions. Les progrès réalisés seront communiqués dans le rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme*.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. On a élaboré des indicateurs de rendement pour le [Plan d'action](#), mais le travail supplémentaire pour les peaufiner a été reporté au printemps 2007. Par ailleurs, on a commencé en 2006-2007 l'élaboration d'un cadre de référence pour la collecte de données de base; toutefois, la collecte elle-même ne sera terminée qu'au cours de l'automne 2007.

Le Ministère a élaboré des structures de gouvernance horizontales, dont un cadre de mesure du rendement et de reddition des comptes, pour coordonner l'exécution de l'ensemble du Plan d'action dans les ministères. On a également mis au point une stratégie de consultation et organisé trois séances de discussion au cours de l'automne 2006 pour faire mieux connaître le Plan d'action et recueillir le point de vue des intervenants sur la mesure des progrès accomplis.

Statistique Canada a publié, le 6 février 2007, des données sur les crimes motivés par la haine commis à London et à Ottawa. La publication de ces données a été l'occasion de souligner la stratégie nationale du Plan d'action pour la collecte de données sur les crimes motivés par la haine et d'illustrer les progrès concrets accomplis dans la mise en œuvre de l'une des mesures prévues dans le Plan. Les activités relevant de l'Initiative des institutions inclusives sont en cours, et des fonds de contrepartie continuent d'être versés aux institutions fédérales qui réalisent des projets facilitant la promotion des politiques, des programmes et des services adaptés à la diversité croissante du Canada.

La réparation historique

L'[initiative de réparation historique](#) fait suite à l'engagement pris par le gouvernement du Canada de reconnaître l'histoire des collectivités ethnoculturelles victimes de mesures de guerre ou de restrictions en matière d'immigration qui, quoique légales à l'époque, ne correspondent pas aux valeurs actuelles de la population canadienne. Elle a également trait à l'engagement que le gouvernement du Canada a pris à l'égard de la collectivité d'origine chinoise et de tous les Canadiens et Canadiennes de reconnaître ce fait comme il convient et de verser des paiements symboliques à titre gracieux pour compenser l'injustice causée par la taxe d'entrée imposée autrefois aux Canadiens et Canadiennes d'origine chinoise.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Les principaux résultats de cette initiative seront : le versement de paiements symboliques à titre gracieux aux Canadiens et Canadiennes d'origine chinoise ayant été soumis à la taxe d'entrée et, s'ils sont décédés, aux conjoints survivants; l'établissement d'un fond pour des projets communautaires visant à reconnaître l'impact des mesures de guerre et des mesures restrictives relatives à l'immigration sur les communautés ethnoculturelles; et le développement d'un programme de réparation historique national pour financer des initiatives, du gouvernement du Canada.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. Comme promis dans le discours du Trône de 2006, le gouvernement du Canada a présenté, le 22 juin 2006, des excuses officielles pour la taxe d'entrée imposée autrefois aux immigrants chinois. En 2006-2007, 42 paiements à titre gracieux, totalisant 840 000 \$, ont été versés aux personnes canadiennes d'origine chinoise ayant été soumises à la taxe d'entrée et 119 paiements totalisant 2 380 000 \$, aux conjoints survivants lorsque ceux qui avaient été soumis à cette taxe étaient décédés. Les 161 paiements faits à ce titre représentent un montant de 3 220 000\$.

Le Ministère a conçu le Programme de réparation historique pour les communautés, doté d'un budget de 24 millions de dollars, et le Programme national de réparation historique, doté d'un budget de 10 millions de dollars, mais les derniers détails ne sont pas encore arrêtés. Ces programmes devraient être lancés en 2007.



Les occasions de participation au sport

Le ministère du Patrimoine canadien est conscient du rôle du sport dans la réalisation d'objectifs sociaux plus vastes, dont la santé publique et le développement communautaire. À l'aide du cadre de référence fourni par la Politique canadienne du sport et des objectifs énoncés dans la *Loi sur l'activité physique et le sport* et dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, le Ministère est à élaborer des mesures visant à accroître la pratique des sports chez les enfants, les jeunes et les groupes sous-représentés, notamment les Autochtones et les personnes handicapées.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)



Le principal objectif des [activités du Ministère dans le domaine de la participation sportive](#) est d'élargir la pratique des sports parmi le public canadien, notamment parmi les Autochtones et les personnes handicapées.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Le Ministère a entamé la mise en œuvre de la Politique sur le sport pour les personnes handicapées et la Politique sur la participation des Autochtones au sport et a appuyé 12 accords bilatéraux fédéraux- provinciaux-territoriaux (FPT) pour accroître la participation au sport, ainsi que 11 accords bilatéraux FPT pour encourager et soutenir la pratique du sport chez les Autochtones. Des données de base sont recueillies pour pouvoir mesurer la participation des enfants, des jeunes, des filles et des femmes au sport, facilitant ainsi un suivi continu des progrès accomplis jusqu'ici par rapport aux cibles.

Patrimoine canadien a aidé Finances Canada et l'Agence du revenu du Canada à définir les programmes d'activité physique qui seront admissibles au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants prévu dans le discours du budget 2006. De plus, le Ministère a collaboré avec l'Agence de la santé publique du Canada pour revitaliser ParticipAction et promouvoir l'activité physique et la participation au sport. Il a contribué au contenu et au financement des campagnes de promotion de l'activité physique et du sport, étéActif et hiverActif.

Le Ministère a participé aux travaux du groupe de travail interministériel de Santé Canada sur la Stratégie de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, qui a permis de conclure que la participation au sport est un instrument important dans la résolution de cette crise. Le Ministère a également commencé à s'interroger, de concert avec le Cabinet de la gouverneure générale, sur les moyens de faire de la participation au sport un instrument de rapprochement entre les jeunes d'origines diverses. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé un plan de mise en œuvre pour le développement à long terme de l'athlète afin d'inciter les Canadiens et Canadiennes à s'adonner au sport durant toute leur vie et à y exceller.



Le 400^e anniversaire de Québec en 2008



[Canada 2004-2008](#) est un plan quinquennal pour la commémoration des anniversaires nationaux du Canada. Selon ce plan, le 400^e anniversaire de Québec, la plus ancienne ville du Canada fondée en 1608, est un événement commémoratif de grande importance.

Le Ministère coordonne la participation du gouvernement du Canada à cet événement en collaborant avec les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, les municipalités et d'autres partenaires, dont la Société du 400^e anniversaire de Québec.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Grâce à cette importante initiative, le public canadien aura plus largement le loisir de découvrir et de célébrer la première ville du Canada, qui est aussi le premier établissement permanent de la *Francophonie* en Amérique du Nord.



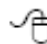
Résultats atteints

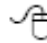
Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Un accord de contribution pluriannuel a été conclu, le 23 août 2006, avec la Société du 400^e anniversaire de Québec. En 2006-2007, Patrimoine canadien a contribué pour 7 050 000 dollars à cette initiative. La gestion et le suivi de l'accord sont en cours, et les commissaires fédéral, provincial et municipal ainsi que la Société du 400^e anniversaire de Québec se réunissent toutes les deux semaines.

Des comités ont été créés pour collaborer et coordonner les activités avec les autres ministères fédéraux : le Comité des sous-ministres adjoints, le Groupe de travail des directeurs généraux des communications, le Comité de coordination fédérale et le Sous-comité de coordination des communications fédérales.



La participation du Canada aux expositions internationales

 En étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires et des partenaires clés du secteur privé, Patrimoine canadien planifie et gère la participation du Canada aux [expositions internationales](#) dont la prochaine exposition prévue à Shanghai en 2010 et le soutien du gouvernement du Canada à la proposition de mise en candidature de Toronto pour l'exposition de 2015.

 À l'appui des objectifs énoncés dans le Cadre de politique sur les [expositions internationales](#) (1995), le Ministère élaborera une méthode pour encadrer la participation du Canada aux futures grandes expositions reconnues par le Bureau international des expositions, l'organisme qui contrôle la fréquence et la qualité des expositions internationales et dont le Canada est membre.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Cette initiative devrait donner lieu à deux résultats : les intérêts du Canada à l'étranger seront mieux affirmés grâce à sa participation aux expositions internationales sanctionnées par le Bureau international des expositions; les Canadiens et Canadiennes participeront au rayonnement des intérêts canadiens dans le monde par l'entremise des expositions internationales.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. En 2006, le Canada a décliné l'invitation à participer à l'Exposition internationale 2008 qui aura lieu à Saragosse (Zaragoza, Espagne) et a accepté l'invitation du premier ministre du Conseil d'État de la République populaire de Chine à participer à Expo 2010 à Shanghai. La portée et la thématique du pavillon du Canada, de même que sa participation globale, s'harmonisent avec le thème général d'Expo 2010 : Meilleure ville, meilleure vie. L'élaboration d'un plan de gestion des risques pour Expo 2010 est en cours. On s'attend à ce que cette exposition soit la plus importante jamais organisée pour ce qui est du nombre de pays participants et du nombre de visiteurs attendus.

On a analysé la proposition de Toronto comme ville-hôte de l'Exposition universelle de 2015 et on a négocié et coordonné une réponse pour l'ensemble du gouvernement fédéral. Celui-ci s'est engagé à verser 600 millions de dollars au titre des obligations de la politique actuelle du gouvernement fédéral concernant l'accueil d'une exposition universelle au Canada, dont les services fédéraux essentiels, la présence fédérale et l'appui aux pays en développement. Toutefois, la ville de Toronto et la province de l'Ontario ayant refusé d'assumer la responsabilité d'un déficit éventuel, il n'a pas été possible de soumettre la proposition de Toronto au Bureau international des expositions.

Les Jeux de 2010 : Initiative d'exploitation des occasions stratégiques

Le gouvernement du Canada est un partenaire clé dans la planification des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 qui se dérouleront à Vancouver et à Whistler (C.-B.). Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010, qui relève du ministère du Patrimoine canadien, collabore étroitement avec le Comité organisateur de Vancouver et d'autres partenaires des Jeux pour veiller à ce que les Jeux de 2010 soient un succès aux yeux des Canadiens et Canadiennes et un avantage pour le Canada à l'étranger.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)



Les objectifs du [Secrétariat fédéral des Jeux de 2010](#) sont de promouvoir l'excellence et les valeurs canadiennes à l'échelle nationale et internationale. Conformément aux objectifs stratégiques des politiques fédérales, le Secrétariat vise aussi à obtenir des retombées sportives, économiques, sociales et des legs culturels qui profiteront à tous les Canadiens et Canadiennes; à contribuer à la réalisation de Jeux de qualité supérieure en planifiant très tôt et en exécutant les responsabilités que doit assumer le gouvernement du Canada de façon rentable et uniforme, y compris en ce qui a trait aux services fédéraux essentiels.

Résultats atteints



Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Des Canadiens et Canadiennes d'origines diverses participent à la préparation des [Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010](#) et à diverses activités connexes permettant ainsi d'assurer des avantages durables pour tous sur les plans sportif, social, culturel et économique. Le gouvernement du Canada a appuyé la signature, par des partenaires non gouvernementaux, d'un protocole de collaboration des collectivités francophones pour s'assurer de la représentation de la Francophonie canadienne dans les activités d'accueil des Jeux d'hiver de 2010.

Des négociations sont en cours avec les municipalités de Vancouver et Whistler pour planifier et mettre en œuvre des sites en direct, qui seront des espaces de rassemblement public gratuits.

Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010 a participé activement aux activités de mise à jour semestrielles des partenaires de 2010 dans les quatre collectivités autochtones d'accueil et fourni des services de soutien et de suivi à la Four Host First Nations Society.



Les programmes annulés


Le 25 septembre 2006, dans le cadre de l'examen des dépenses, le gouvernement du Canada a annoncé l'annulation des programmes suivants : l'Initiative canadienne sur le bénévolat, le Programme de reconnaissance, de commémoration et d'éducation, le Programme de la participation dans les communautés et le Programme de contestation judiciaire.



Tableau récapitulatif : Résultats de toutes les initiatives clés

Le tableau récapitulatif fournit les résultats de toutes les initiatives clés prévues dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* du ministère du Patrimoine canadien. Les résultats sont classés en fonction des six catégories ci-dessous :

Les résultats atteints dépassent les résultats prévus.	Supérieurs
Tous les résultats prévus ont été atteints.	Obtenus
Quelques résultats prévus seulement ont été obtenus.	Partiellement obtenus
L'initiative a été annulée.	Annulés
L'initiative a été modifiée et de nouveaux résultats ont été prévus.	Modifiés
Les résultats prévus n'ont pas été atteints.	Non obtenus

 **Résultat stratégique 1 :** Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.

Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances

Initiative clé :

Rapport du CRTC sur l'impact des technologies sur la radiodiffusion canadienne

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Obtenus

Initiative clé :

Nouvelle structure de gouvernance du Fonds canadien de télévision

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Obtenus

Initiative clé : <i>Programmes pour le sport de haut niveau et modèles structurés pour le développement sportif</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Partiellement obtenus
Initiative clé : <i>Avantages de l'accueil de manifestations sportives</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Partiellement obtenus
 Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	
Initiative clé : <i>Réponse du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Obtenus
Initiative clé : <i>Politique canadienne du long métrage</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Partiellement obtenus
Initiative clé : <i>Renouvellement des institutions chargées de l'audiovisuel : Téléfilm Canada et l'Office national du film</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Modifiés
Initiative clé : <i>Centralisation de la certification du contenu canadien</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Modifiés
Initiative clé : <i>Nouvelles améliorations apportées au Musée virtuel du Canada</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Obtenus

Initiative clé : <i>Jeux de 2010 : Initiative d'exploitation des occasions stratégiques</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Obtenus
Initiative clé : <i>Commerce culturel international</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Modifiés
Initiative clé : <i>Élaboration et mise en œuvre d'un cadre stratégique international</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Obtenus
Initiative clé : <i>Réforme du droit d'auteur</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Partiellement obtenus
Initiative clé : <i>Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Supérieurs
Initiative clé : <i>Cadre de coproduction audiovisuelle internationale</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Modifiés

Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien

Initiative clé : <i>Musées du Canada</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Partiellement obtenus



Initiative clé :

Examen de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Partiellement
obtenus

Initiative clé :

Institut canadien de conservation : retour au fonctionnement normal

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Partiellement
obtenus

Initiative clé :

Langues des Premières nations, des Inuits et des Métis

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Obtenus

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Initiative clé :

Politique sur les périodiques canadiens

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Partiellement
obtenus

Initiative clé :

Contenu canadien en ligne

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Partiellement
obtenus

Initiative clé:

Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Partiellement
obtenus



Résultat stratégique 2 : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle

Initiative clé :

Ententes sur l'enseignement des langues secondes

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Obtenus

Initiative clé :

Programme du multiculturalisme

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Partiellement
obtenus

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Initiative clé :

Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Obtenus

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie civique

Initiative clé :

Plan d'action du Canada contre le racisme

Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :

Partiellement
obtenus

Initiative clé :

Réparation historique



Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Partiellement obtenus
Initiative clé : <i>Occasions de participation au sport</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Obtenus
Initiative clé : <i>400^e anniversaire de Québec en 2008</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Obtenus
Initiative clé : <i>Participation du Canada aux expositions internationales</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Obtenus
Initiative clé : <i>Jeux de 2010 : Initiatives d'exploitation des occasions stratégiques</i>	
Ensemble des résultats atteints en 2006-2007 :	Obtenus
Programmes annulés en 2006-2007 :	
<i>Initiative canadienne sur le bénévolat</i>	
<i>Programme de reconnaissance, de commémoration et d'éducation</i>	
<i>Programme de la participation dans les communautés</i>	
<i>Programme de contestation judiciaire</i>	



Section 3

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



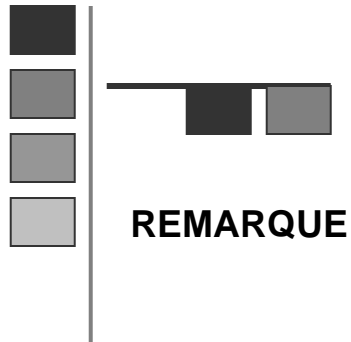
Structure de responsabilisation de Patrimoine canadien, 2006-2007

Titre	Ressources financières - Dépenses réelles (en millions de dollars)	Nombre d'équivalents temps plein
Sous-ministre adjoint des Affaires culturelles	389,6	335
Sous-ministre adjoint de la Citoyenneté et du patrimoine	584,2	480
Sous-ministre adjoint des Affaires internationales et intergouvernementales et du sport	283,7	283
Sous-ministre adjoint des Affaires publiques et des communications	80,7	683
Sous-ministre adjoint de la Planification et des affaires ministérielles (responsable de la gestion ministérielle avec la sous-ministre, la sous-ministre déléguée, le directeur exécutif des Affaires du portefeuille, le directeur général de la Gestion des ressources humaines et du milieu de travail, le secrétaire général, l'avocat général et l'ombudsman.	65,2	595

Bureaux régionaux de Patrimoine canadien, 2006-2007 Ressources humaines et financières

Régions	Ressources de fonctionnement et de gestion (en millions de dollars)	Nombre d'équivalents temps plein
Région de l'Atlantique : Le bureau régional et 3 bureaux de district	4,847	65
Région du Québec : Le bureau régional et 1 bureau de district	5,781	80
Région de l'Ontario : Le bureau régional et 4 bureaux de district	6,017	76
Région des Prairies et du Nord : Le bureau régional et 3 bureaux de district	5,722	67
Région de l'Ouest : Le bureau régional et 5 bureaux de district	6,484	86
TOTAL	28,831	374

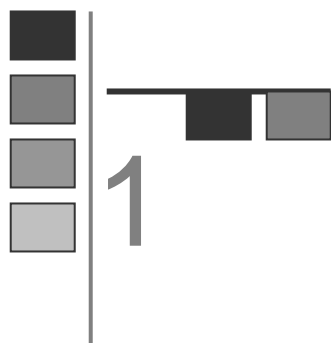
Tableaux financiers



Les tableaux suivants ne s'appliquent pas au Ministère :

- Tableau 7 – Fonds renouvelable
- Tableau 10 – Progrès à l'égard du Plan de réglementation du Ministère
- Tableau 11 – Données détaillées sur les dépenses des projets
- Tableau 12 – Situation des principaux projets de l'État
- Tableau 18 – Approvisionnement et marchés
- Tableau 21 – Politiques sur les voyages
- Tableau 22 – Réservoirs d'entreposage

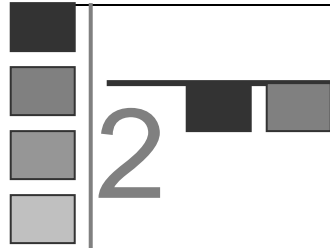



TABLEAU 1 : Comparaison des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(en millions de dollars)

	2006-2007					
	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Secteurs d'activités :						
Développement culturel et patrimoine	440,1
Identité canadienne	696,6
Gestion intégrée	131,4
Activités de programme :						
Création de contenu canadien et excellence des performances	330,5	297,9	307,7	348,2	353,3
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	169,3	281,9	281,6	265,8	246,2
Préservation du patrimoine canadien	52,3	36,7	41,6	40,5	45,6
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	156,8	200,5	199,9	184,8	163,1
Promotion de la compréhension interculturelle	122,5	118,9	148,8	143,8	146,2
Développement des communautés et renforcement des capacités	272,4	240,8	250,7	244,5	244,1
Participation à la vie communautaire et à la vie civique	175,3	207,9	241,7	231,4	204,9
Total	1 268,1	1 279,1	1 384,6	1 472,0	1 459,0	1 403,4
Moins : recettes non disponibles	71,5	80,1	62,0	62,0	79,8	79,8
Plus : coût des services reçus à titre gracieux*	27,5	28,3	29,5	29,5	29,8	29,8
Coût net pour le Ministère	1 224,1	1 227,3	1 352,1	1 439,5	1 409,0	1 353,4
Équivalents temps plein	2 203	2 206	2 452	2 511	2 376	2 376

* Les services reçus à titre gracieux comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la part des primes du régime d'assurance des employés payée par l'employeur, les dépenses assumées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (sauf les fonds renouvelables), l'indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada et les services juridiques reçus de Justice Canada (voir le tableau 4).


TABLEAU 2 : Ressources par activité de programme

2006-2007									
(en millions de dollars)	Budgétaire							Plus : Non budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Recettes disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, Investissements et avances	
Activités de programme									
Création de contenu canadien et excellence des performances									
Budget principal	26,1	27,0	244,8	297,9	297,9	297,9
Dépenses prévues	27,9	27,0	252,8	307,7	307,7	307,7
Total des autorisations	25,8	25,3	297,1	348,2	348,2	348,2
Dépenses réelles	32,5	25,3	295,5	353,3	353,3	353,3
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel									
Budget principal	58,1	23,1	204,0	285,2	3,3	281,9	281,9
Dépenses prévues	57,8	23,1	204,0	284,9	3,3	281,6	281,6
Total des autorisations	58,3	20,6	190,2	269,1	3,3	265,8	265,8
Dépenses réelles	62,8	20,6	166,3	249,7	3,5	246,2	246,2
Préservation du patrimoine canadien									
Budget principal	21,0	16,8	37,8	1,1	36,7	36,7
Dépenses prévues	21,0	21,7	42,7	1,1	41,6	41,6
Total des autorisations	20,9	20,5	41,4	0,9	40,5	40,5
Dépenses réelles	25,4	20,5	45,9	0,3	45,6	45,6
Accès et participation à la vie culturelle du Canada									
Budget principal	77,7	59,1	64,7	201,5	1,0	200,5	0,01	200,5
Dépenses prévues	77,1	59,1	64,7	200,9	1,0	199,9	0,01	199,9
Total des autorisations	67,8	48,8	69,2	185,8	1,0	184,8	0,01	184,8
Dépenses réelles	48,9	48,7	66,4	164,0	0,9	163,1	0,00	163,1
Promotion de la compréhension interculturelle									
Budget principal	13,1	5,6	100,2	118,9	118,9	118,9
Dépenses prévues	13,0	35,6	100,2	148,8	148,8	148,8
Total des autorisations	13,5	15,2	115,1	143,8	143,8	143,8
Dépenses réelles	15,9	15,2	115,1	146,2	146,2	146,2
Développement des communautés et renforcement des capacités									
Budget principal	19,0	42,1	179,7	240,8	240,8	240,8
Dépenses prévues	18,9	52,1	179,7	250,7	250,7	250,7
Total des autorisations	17,9	5,2	221,4	244,5	244,5	244,5
Dépenses réelles	17,1	5,2	221,8	244,1	244,1	244,1
Participation à la vie communautaire et à la vie civique									
Budget principal	69,6	26,2	112,1	207,9	207,9	207,9
Dépenses prévues	73,0	36,9	131,8	241,7	241,7	241,7
Total des autorisations	79,8	30,5	121,1	231,4	231,4	231,4
Dépenses réelles	55,2	30,4	119,3	204,9	204,9	204,9
Total du Ministère - budgétaire									
Budget principal	284,6	183,1	922,3	1 390,0	5,4	1 384,6	0,01	1 384,6
Dépenses prévues	288,7	233,8	954,9	1 477,4	5,4	1 472,0	0,01	1 472,0
Total des autorisations	284,0	145,6	1 034,6	1 464,2	5,2	1 459,0	0,01	1 459,0
Dépenses réelles	257,8	145,4	1 004,9	1 408,1	4,7	1 403,4	0,00	1 403,4

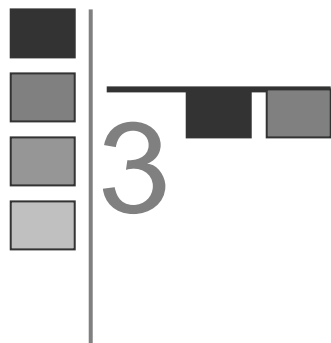
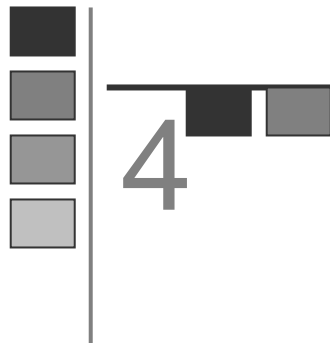


TABLEAU 3 : Crédits votés et législatifs

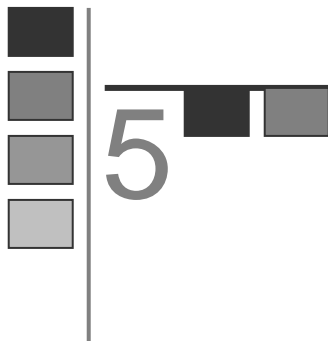
(en millions de dollars)	2006-2007			
	Budget principal	Dépenses prévues	Total des Autorisations	Dépenses réelles
Crédits votés ou législatifs				
1 Dépenses de fonctionnement	249,6	253,1	252,6	227,0
5 Subventions et contributions	1 104,6	1 188,0	1 179,1	1 149,1
(L) Traitement des lieutenants-gouverneurs	1,0	1,0	1,1	1,1
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	0,6	0,6	0,9	0,9
(L) Prestations de retraite supplémentaires - lieutenants-gouverneurs précédents	0,2	0,2	0,2	0,2
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28,5	29,0	25,0	25,0
(L) Ministre du Patrimoine canadien - traitement et allocation pour automobile	0,07	0,07	0,08	0,08
Total	1 384,6	1 472,0	1 459,0	1 403,4
L15 Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,00
Total du Ministère	1 384,6	1 472,0	1 459,0	1 403,4

L'écart total de 55,6 M\$ entre les autorisations et les dépenses réelles est surévalué de 40,9 M\$. Ce montant a été reporté à des années futures.

**TABLEAU 4 : Services reçus à titre gracieux**

(en millions de dollars)

	2006-2007 Dépenses réelles
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	15.9
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (sauf les fonds renouvelables)	11.8
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	0.05
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	2.0
Total des services reçus à titre gracieux en 2006-2007	29.8

**TABLEAU 5 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)**

(en millions de dollars)

Activités de programme	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	Budget principal	2006-2007		Dépenses réelles
				Dépenses prévues	Total des autorisations	
Accès et participation à la vie culturelle du Canada						
Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	--	--	0.01	0.01	0.01	--
Total du Ministère	--	--	0.01	0.01	0.01	--

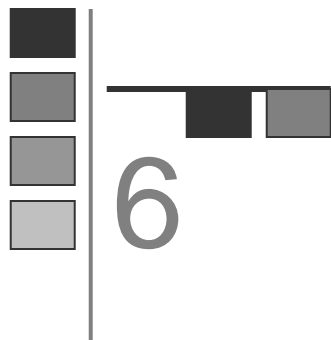


TABLEAU 6 : Sources des revenus disponibles et non disponibles

(en millions de dollars)

	2006-2007					
	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Revenus disponibles						
Secteurs d'activités :						
Développement culturel et patrimoine	4,3	--	--	--	--	--
Activités de programme :						
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	--	3,4	3,3	3,3	3,3	3,5
Préservation du patrimoine canadien	--	0,5	1,1	1,1	0,9	0,3
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	--	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
Total des revenus disponibles	4,3	4,9	5,4	5,4	5,2	4,7
Revenus non disponibles						
Accords fédéraux-provinciaux sur les loteries	60,5	62,1	62,0	62,0	62,8	62,8
Autres revenus	11,0	18,0	--	--	17,0	17,0
Total des revenus non disponibles	71,5	80,1	62,0	62,0	79,8	79,8
Total des revenus	75,8	85,0	67,4	67,4	85,0	84,5

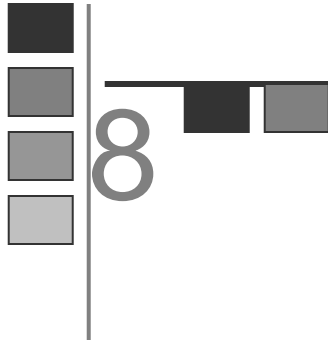
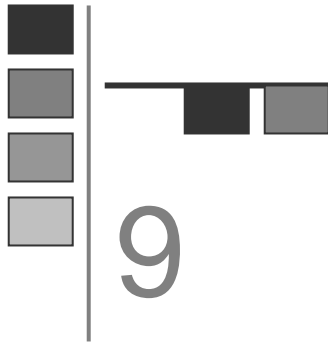


TABLEAU 8 : Besoins en ressources par secteur

(en millions de dollars)

Organisation	2006-2007 Activités de programme							TOTAL
	Création de contenu canadien et excellence des performances	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	Préservation du patrimoine canadien	Accès et participation à la vie culturelle du Canada	Promotion de la compréhension interculturelle	Développement des communautés et renforcement des capacités	Participation à la vie communautaire et à la vie civique	
Affaires culturelles								
Dépenses prévues	174.1	80.8	3.4	163.2	0.0	0.0	0.2	421.7
Dépenses réelles	194.9	74.8	1.2	117.9	0.1	0.1	0.6	389.6
Citoyenneté et patrimoine								
Dépenses prévues	0.0	5.3	30.0	15.3	144.1	243.8	158.4	596.9
Dépenses réelles	0.2	14.5	33.2	12.1	138.5	234.5	151.2	584.2
Affaires internationales, intergouvernementales et sport								
Dépenses prévues	127.7	176.5	0.1	1.7	0.2	0.1	18.0	324.3
Dépenses réelles	148.5	131.8	0.2	0.6	1.1	0.2	1.3	283.7
Affaires publiques et communications								
Dépenses prévues	0.2	6.5	3.6	9.8	2.4	3.5	61.4	87.4
Dépenses réelles	3.8	11.8	6.2	14.5	3.5	4.9	36.0	80.7
Services ministériels								
Dépenses prévues	5.7	12.5	4.5	9.9	2.1	3.3	3.7	41.7
Dépenses réelles	5.9	13.3	4.8	18.0	3.0	4.4	15.8	65.2
TOTAL								
Dépenses prévues	307.7	281.6	41.6	199.9	148.8	250.7	241.7	1,472.0
Dépenses réelles	353.3	246.2	45.6	163.1	146.2	244.1	204.9	1,403.4



9

TABLEAU 9-A-1 : Frais d'utilisation et normes de rendement – Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2006-2007					Années de planification		
				Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Total des coûts (en milliers de dollars)	Norme de rendement	Résultats de rendement	Exercice financier	Revenus prévus (en milliers de dollars)	Total estimatif des coûts (en milliers de dollars)
Frais de traitement des demandes d'accès à des dossiers en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	Autres produits et services	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	1992	Voir la note 1	7	490	Réponse fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande; le délai de réponse peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la <i>Loi</i> . L'avis de prolongation doit être envoyé dans les 30 jours suivant la réception de la demande. Pour plus de renseignements, consulter la Loi sur l'accès à l'information .	Voir la note 2	2007-2008	Voir la note 3	490
						Voir la note 4			2008-2009	Voir la note 3	Voir la note 5
						2009-2010			Voir la note 3	Voir la note 5	

B. Date de la dernière modification : S/O
C. Autres renseignements : S/O

* Note : Selon l'avis juridique courant, si les nouveaux frais ou les dernières modifications sont antérieurs au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, s'il y a lieu, peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, s'il y a lieu, peut ne pas respecter toutes les exigences en matière d'établissement en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex. : comparaison internationale, règlement indépendant des plaintes, etc.);
- les résultats de rendement, s'il y a lieu, ne sont pas légalement assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* pour ce qui est de la réduction des frais pour mauvais rendement.

Note 1 : Ce chiffre ne peut être fourni car les revenus sont fondés sur les demandes d'information réelles reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Note 2 : Compte tenu de facteurs externes, 90 % des demandes ont été traitées dans les délais prévus.

Note 3 : Ce chiffre ne peut être fourni, car les revenus sont fondés sur les demandes d'information réelles reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Note 4 : Ce chiffre est composé des dépenses salariales et des dépenses F et E applicables à l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Note 5 : Les renseignements relatifs au budget ne sont pas fournis à l'avance. Il est impossible de fournir les chiffres applicables aux exercices 2008-2009 et 2009-2010.

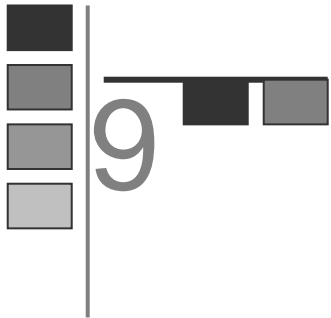


TABLEAU 9-A-2 : Frais d'utilisation et normes de rendement – Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2006-2007					Années de planification		
				Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Total des coûts (en milliers de dollars)	Norme de rendement	Résultats de rendement	Exercice financier	Revenus prévus (en milliers de dollars)	Total estimatif des coûts (en milliers de dollars)
Frais de traitement	Réglementaire	<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	Mars 2004	3 150	3 525	3 179	Délivrer les certificats dans les 8 à 10 semaines suivants la date à laquelle la demande présentée est jugée complète.	Le BCPAC a été en mesure de délivrer les certificats dans ce délai dans 90 % des cas.	2007-2008	3 500	3 300
									2008-2009	3 500	3 500
									2009-2010	3 500	3 500
B. Date de la dernière modification : Mars 2004											
C. Autres renseignements : S/O											



9

TABLEAUX 9-B-1, 2, 3 et 4 : Frais externes et normes de service

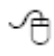
 Plus de renseignements sur les [tableaux 9-B-1, 2, 3 et 4](#) sont accessibles en ligne.

TABLEAU 9-B-1 : Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP)

TABLEAU 9-B-2 : Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)

TABLEAU 9-B-3 : Institut canadien de conservation (ICC)

TABLEAU 9-B-4 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)



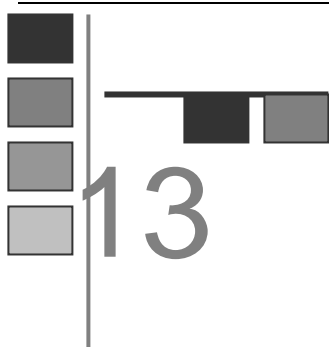


TABLEAU 13 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Titre du programme de paiements de transfert (plus de 5 millions de dollars)	Montant des subventions (en millions de dollars)	Montant des contributions (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Contributions à l'appui du Fonds de la musique du Canada	0,0	23,2	23,2
Espaces culturels Canada	0,3	19,8	20,1
Fonds canadien de télévision	0,0	120,0	120,0
Fonds des nouveaux médias du Canada	0,0	14,0	14,0
Fonds des partenariats ¹			
Fonds du Canada pour les magazines	0,0	15,6	15,6
Programme d'accueil	0,0	126,5	126,5
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	0,0	36,9	36,9
Programme d'aide aux athlètes	25,3	0,0	25,3
Programme d'aide aux musées (y compris Jeunesse Canada au travail)	1,6	8,2	9,8
Programme d'aide aux publications	45,4	0,0	45,4
Programme de célébration, de commémoration et d'apprentissage	2,1	11,6	13,7
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	15,4	8,3	23,7
Programme de culture canadienne en ligne	0,6	14,5	15,1
Programme de reconnaissance, de commémoration et d'éducation	0,0	0,0	0,0
Programme de soutien au sport	0,0	94,0	94,0
Programme des Autochtones (y compris Jeunesse Canada au travail)	0,6	65,2	65,8
Programme des partenariats communautaires	0,0	7,9	7,9
Programme Développement des communautés de langue officielle	5,2	216,3	221,5
Programme du multiculturalisme	0,6	8,6	9,2
Programme Échanges Canada	0,1	22,4	22,5
Programme Entrepreneurs de la musique ²	0,0	0,0	0,0
Programme Katimavik	0,0	17,5	17,5

Programme Mise en valeur des langues officielles (y compris Jeunesse Canada au travail)	0,2	118,5	118,7
Programme national de formation dans le secteur des arts	0,0	17,0	17,0
Programme Nouvelles œuvres musicales ³	0,0	0,0	0,0
Programme Présentation des arts Canada	0,0	22,1	22,1
Subventions/Contributions à TV5	4,1	3,0	7,1
Total	101,5	991,1	1092,6

Tous ces paiements de transfert sont des crédits votés, ce qui signifie que, chaque année, le Parlement du Canada vote une ou des lois annuelles de crédits pour autoriser les ministères et organismes à engager des dépenses. Ces autorisations expirent en fin d'exercice.

Plus de renseignements sur ces [programmes de paiements de transfert](#) sont accessibles en ligne.

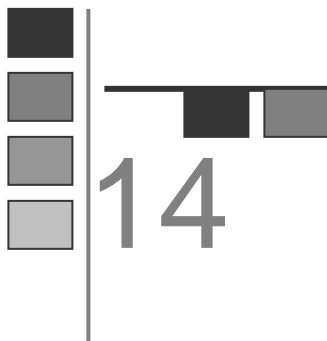


TABLEAU 14 : Subventions conditionnelles (fondations)

Plus de renseignements sur les [subventions conditionnelles](#) (fondations) sont accessibles en ligne.

¹ Le Fonds des partenariats est inclus dans le Programme de culture canadienne en ligne.

² Le Programme Entrepreneurs de la musique est inclus dans le Fonds de la musique du Canada.

³ Le Programme Nouvelles œuvres musicales est inclus dans le Fonds de la musique du Canada

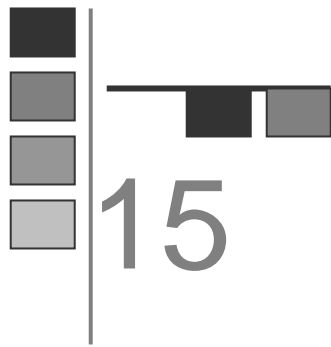


TABLEAU 15 : États financiers

PATRIMOINE CANADIEN

États financiers

31 mars 2007



Déclaration de la responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et tous les renseignements figurant dans le présent rapport incombe à la direction de Patrimoine canadien. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

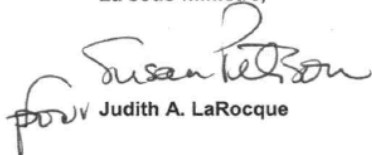
La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans les états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de Patrimoine canadien. Les renseignements financiers soumis aux *Comptes publics du Canada* et inclus dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de Patrimoine canadien concordent avec les états financiers ci-joints.

La direction exploite un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont consignées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection soignée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par des dispositions assurant une répartition appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout Patrimoine canadien.

Le comité de vérification et d'évaluation de Patrimoine canadien est responsable d'examiner les éléments qui ressortent des vérifications et des évaluations portant sur les programmes, services, politiques ou activités du ministère afin d'améliorer la qualité de la livraison des services, des pratiques de gestion, de la mesure du rendement et des rapports du Ministère.

Les états financiers de Patrimoine canadien n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

La sous-ministre,


Judith A. LaRocque

L'agent financier supérieur,


Bruce Manion FCMA

Gatineau, Canada

Date 30/7/07

Patrimoine canadien
État de la situation financière
(non vérifié)
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Actif financier		
Débiteurs et avances (Note 4)	5 768	1 836
Placement dans la Société Radio-Canada	33 000	33 000
Total de l'actif financier	<u>38 768</u>	<u>34 836</u>
Actif non financier		
Frais payés d'avance	1 498	438
Stocks	2 004	1 660
Immobilisations corporelles (Note 5)	16 962	15 895
Total de l'actif non financier	<u>20 464</u>	<u>17 993</u>
TOTAL	<u>59 232</u>	<u>52 829</u>
 PASSIF ET ÉQUITÉ DU CANADA		
Passif		
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	579 978	560 370
Indemnités de vacances	8 723	7 960
Revenus reportés (Note 7)	332	277
Pensions de retraite – lieutenants gouverneurs	235	245
Avantages sociaux (Note 8)	30 484	28 169
Autre passif	9	11
Total du passif	<u>619 761</u>	<u>597 032</u>
Avoir du Canada	<u>(560 529)</u>	<u>(544 203)</u>
TOTAL	<u>59 232</u>	<u>52 829</u>

Passif éventuel (Note 9)
Obligations contractuelles (Note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Patrimoine canadien
État des résultats
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2007</u>	<u>2006</u> (Note 13)
Dépenses (Note 11)		
Création de contenu canadien et excellence des performances	354 756	331 129
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	252 256	172 275
Développement des communautés et renforcement des capacités	245 869	277 945
Participation à la vie communautaire et à la vie civique	210 004	195 450
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	170 811	163 526
Promotion de la compréhension interculturelle	147 574	124 618
Préservation du patrimoine canadien	45 826	50 260
Total des dépenses	<u>1 427 096</u>	<u>1 315 203</u>
Revenus		
Revenu en vertu de l'entente de loterie fédérale-provinciale de 1979	62 653	61 996
Vente de biens et services	4 993	4 926
Revenus divers	333	156
Total des revenus	<u>67 979</u>	<u>67 078</u>
Coûts de fonctionnement net	<u>1 359 117</u>	<u>1 248 125</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Patrimoine canadien
État de l'avoir du Canada
 (non vérifié)
 pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Avoir du Canada, début de l'exercice	(544 203)	(487 097)
Coût de fonctionnement net	(1 359 117)	(1 248 125)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (Note 3)	1 403 442	1 279 103
Revenus non disponibles pour dépenser (Note 3)	(62 806)	(62 143)
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3)	(27 615)	(54 141)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 12)	29 770	28 200
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(560 529)	(544 203)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Patrimoine canadien
État des flux de trésorerie
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	1 359 117	1 248 125
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 153)	(2 384)
Perte sur aliénation des immobilisations corporelles	(63)	(1)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 12)	(29 770)	(28 200)
Ajustements aux immobilisations corporelles	171	
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	3 932	(6 745)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	1 060	(14 083)
Augmentation (diminution) des stocks	344	(475)
Augmentation du passif	(22 729)	(39 374)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>1 309 909</u>	<u>1 156 863</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 122	5 969
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10)	(13)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>3 112</u>	<u>5 956</u>
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada (Note 3)	<u>(1 313 021)</u>	<u>(1 162 819)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Mandat et objectif

Le ministère du Patrimoine canadien a été créé en 1995 sous la *Loi du ministère du Patrimoine canadien*.

Le ministère du Patrimoine canadien cherche à faire du Canada un lieu créateur où règne plus de cohésion et où tous les Canadiens et les Canadiennes ont la possibilité de prendre part à la vie culturelle et communautaire du pays. Les activités et les responsabilités du Ministère contribuent aux deux résultats stratégiques et concrets ci-dessous :

- Les Canadiens et les Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde;
- Les Canadiens et les Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats stratégiques aident à orienter les politiques, les programmes et les services destinés à la population canadienne reliés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, aux cultures et langues autochtones, à l'identité canadienne, à la participation des citoyens, à la jeunesse, au multiculturalisme et au sport. Les dépenses de ces programmes sont présentées à l'état des résultats au moyen des sept activités de programmes suivantes :

- Création de contenu canadien et excellence des performances
- Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel
- Développement des communautés et renforcement des capacités
- Participation à la vie communautaire et à la vie civique
- Accès et participation à la vie culturelle du Canada
- Promotion de la compréhension interculturelle
- Préservation du patrimoine canadien

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

Le ministère du Patrimoine canadien est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.



b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le ministère du Patrimoine canadien fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) La variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

d) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

e) Placement dans la Société Radio-Canada

Le placement du Ministère dans la Société Radio-Canada est comptabilisé au coût. Les résultats nets de cette société d'État ne sont pas présentés dans les états financiers ministériels car le Ministère n'a pas le contrôle de la société.

f) Stocks

Les stocks se composent de matériaux et de fournitures conservés pour la réalisation de programmes à une date ultérieure et ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère du Patrimoine canadien ne capitalise pas les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.



Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégories d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et matériel	5 et 10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	3 et 5 ans
Véhicules motorisés	7, 10 et 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'actifs

h) Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Ministère au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le passif relié à ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation découlant des avantages sociaux gagnés par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une dépense sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

j) Revenus

- Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice ou les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

- Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins déterminées sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

k) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
- Les indemnités de vacances sont comptabilisées comme dépenses au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés comme dépenses de fonctionnement à leur coût estimatif.

l) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars. Les gains et pertes résultant des opérations en devises étrangères sont présentés sous revenus divers et autres dépenses dans l'état des résultats et la note 11 respectivement.

m) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses présentées dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des corrections deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.



n) Instruments financiers

La juste valeur des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer du Ministère se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance imminente de ces instruments.

3. Crédits parlementaires

Le ministère de Patrimoine canadien reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans les exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et du total des crédits parlementaires utilisés dans l'année courante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Coût net de fonctionnement	1 359 117	1 248 125
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Revenus non disponibles pour dépenser	62 806	62 143
Remboursement des dépenses des années antérieures	12 867	13 874
Frais payés d'avance	1 060	(14 083)
Stocks	344	(475)
Revenus disponibles non recouvrés	249	10
Ajustements aux immobilisations corporelles	171	
Disposition d'actifs non capitalisés	9	10
Avances	5	(87)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(29 770)	(28 200)
Indemnités de départ pour les employés	(2 315)	(3 577)
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 153)	(2 384)
Services juridiques du ministère de la Justice	(1 187)	(922)
Indemnités de vacances	(763)	(1 290)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(63)	(1)
Créances douteuses	(62)	(9)
	<u>1 400 315</u>	<u>1 273 134</u>
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 122	5 969
Ajustements aux immobilisations corporelles	5	
	<u>3 127</u>	<u>5 969</u>
Total des crédits parlementaires utilisés	<u>1 403 442</u>	<u>1 279 103</u>



b) Crédits parlementaires fournis et utilisés :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Crédits fournis	
	2007	2006
Crédit B120 - Dépenses de fonctionnement	252 600	245 392
Crédit B150 - Paiements de transfert	1 179 044	1 018 534
Sommes statutaires	27 343	28 038
Prêts – biens culturels	10	10
Moins :		
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(19)	(23)
Crédit annulé : exploitation	*(55 536)	(12 848)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	1 403 442	1 279 103

* Le crédit annulé de 55 536\$ inclut 40 860\$ qui a été transféré à des exercices ultérieurs.

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 313 021	1 162 819
Revenus non disponibles pour dépenser	62 806	62 143
Variation de la situation nette du Trésor		
Diminution (augmentation) des débiteurs et avances	(3 932)	6 745
Augmentation du passif	22 729	39 374
Recettes et dépenses sans incidence sur les crédits parlementaires	8 818	8 022
	<u>27 615</u>	<u>54 141</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	1 403 442	1 279 103

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente en détail les débiteurs et avances :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	4 419	807
Débiteurs de tierces parties	1 972	1 596
Avances aux employés	26	25
Autres avances	120	115
	<u>6 537</u>	<u>2 543</u>
Moins : provision pour créances sur les débiteurs de tierces parties	(769)	(707)
Total	5 768	1 836

5. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé							2007 Valeur comptable nette	2006 Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Transferts, aliénations radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Transferts, aliénations radiations	Solde de clôture			
Machinerie et matériel	6 682	971	54	15	7 692	3 771	520	7	1	4 297	3 395	2 911	
Matériel informatique	6 732	811	58	30	7 571	4 779	661	12	1	5 451	2 120	1 953	
Logiciels	3 685	105			3 790	2 520	542			3 062	728	1 165	
Véhicules motorisés	2 093	68		72	2 089	1 263	134		52	1 345	744	830	
Améliorations locatives	2 158	547	92	17	2 780	799	296	14	7	1 102	1 678	1 359	
Actifs en construction	7 677	620			8 297						8 297	7 677	
Total	29 027	3 122	204	134	32 219	13 132	2 153	33	61	15 257	16 962	15 895	

La dépense d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élève à 2 153\$ millions (2 384\$ millions en 2006)

6. Créiteurs et charges à payer

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Créiteurs – Tierces parties	565 649	548 743
Sommes à payer aux autres ministères et organismes fédéraux	10 044	7 836
Salaires et avantages sociaux à payer	4 268	3 782
Taxes de vente à payer	17	9
Total	579 978	560 370

7. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus reçus d'avance résultant d'ententes de partage des coûts, qui servent exclusivement à financer les dépenses reliées aux projets. Les revenus sont constatés dans chaque exercice correspondant aux dépenses afférentes. Les transactions reliées à ce compte se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2007	2006
Solde d'ouverture	277	904
Fonds reçus	504	707
Revenus constatés	(449)	(1 334)
Solde de clôture	332	277



8. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite : Les employés du Ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services donnant droit à une pension multipliée par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes de Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2007, les dépenses s'élèvent à 24 954\$ millions (26 253\$ millions en 2006), soit environ 2,2 fois (2,6 fois en 2006) les cotisations des employés.

La responsabilité du Ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ : Le Ministère verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	28 169	24 592
Charges pour l'exercice	3 982	5 687
Prestations versées pendant l'exercice	(1 667)	(2 110)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	30 484	28 169

9. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès du Ministère dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour des réclamations totalisant environ 189 000\$ (150 000\$ en 2006) étaient toujours en instance au 31 mars 2007. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une dépense seront alors comptabilisés dans les états financiers.

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2009	2010	2011	2012 et exercices ultérieurs	Total
Paiements de transfert	318 000	322 000	40 000	3 000	1 000	684 000

11. Dépenses

Le tableau suivant présente le détail des dépenses par catégorie :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006 (Note 13)
Paiements de transfert		
Organismes sans but lucratif	707 623	582 425
Autres paliers gouvernementaux au Canada	299 292	297 744
Industries	100 291	95 091
Particuliers	27 084	27 141
Autres pays et organisations internationales	6 505	6 054
Total des paiements de transfert	<u>1 140 795</u>	<u>1 008 455</u>
Salaires et avantages sociaux	192 559	189 507
Services professionnels	33 677	53 061
Locaux	15 939	15 200
Services publics, matériaux et fournitures	13 591	13 654
Déplacement et réinstallation	8 085	11 581
Information	8 132	10 216
Fret et communications	4 595	5 434
Location	1 784	3 113
Amortissement	2 153	2 384
Entretien et réparation	1 897	1 626
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	63	1
Autres dépenses de fonctionnement	<u>3 826</u>	<u>971</u>
Total des dépenses de fonctionnement	286 301	306 748
Total des dépenses	<u>1 427 096</u>	<u>1 315 203</u>

12. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Ministère a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement les services d'autres ministères (locaux, services juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Ministère :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Locaux	15 939	15 200
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	11 845	11 400
Services juridiques	1 986	1 600
Total	<u>29 770</u>	<u>28 200</u>



Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de dépense dans l'état des résultats du Ministère.

13. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.



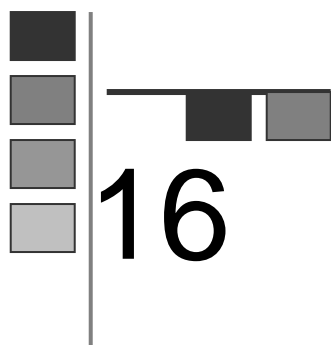


TABLEAU 16 : Réponses aux comités parlementaires, vérifications et évaluations

Réponses aux comités parlementaires, 2006-2007

Quatrième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, *Rapport sur l'industrie canadienne de la cinématographie : « Scénario, grand écran et auditoire : une nouvelle politique du film pour le 21^e siècle ».*

Le rapport a été déposé le 1^{er} juin 2006 et comprenait 30 recommandations.

Le Comité a entamé son étude sur l'industrie du film du Canada en février 2005 qui avait pour objectif d'évaluer la politique cinématographique canadienne du gouvernement fédéral. Après avoir entendu plus de 180 témoins du milieu de l'industrie du film, le Comité a déposé un rapport intérimaire en juin 2005. Celui-ci demandait aux intervenants du milieu des réponses écrites à une série de questions ciblées. Le présent rapport comporte plutôt des données statistiques et économiques sur l'industrie du film, sur les parts de marchés et sur l'appui de l'État au cinéma canadien. Il reprend les avis exprimés des intervenants sur le rapport intérimaire et fait une comparaison des programmes d'aide au Canada avec ceux de certains pays. Enfin il contient 30 recommandations en vue d'établir une nouvelle politique du film et de sa mise en œuvre. Celles-ci concernent essentiellement les éléments fondamentaux d'une nouvelle politique, de l'importance de la gouvernance et de la transparence et des actions nécessaires à l'application de la nouvelle politique.



La [réponse du gouvernement](#) a été signée par la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et déposée le 29 septembre 2006.

Neuvième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, *Rapport sur la politique muséale au Canada.*

Le rapport a été déposé le 27 novembre 2006 et comprenait une recommandation.

Le rapport du Comité fait référence à deux motions adoptées par le Comité et déposées en Chambre. L'une demandait que soit déposée la nouvelle politique muséale discutée en 2005 et l'autre que soit remis en place le Programme d'aide aux musées qui fût aboli dans le cadre des coupures du Gouvernement en septembre 2006. Après avoir entendu le



témoignage de certaines associations canadiennes de musées, le Comité recommande que le gouvernement dépose une nouvelle politique muséale avant le prochain budget.



La [réponse du gouvernement](#) a été signée par la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et déposée le 27 mars 2007.

Deuxième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et communications, *Rapport final sur les médias d'information canadiens.*

Le rapport a été déposé le 21 juin 2006 et comprenait 40 recommandations et 10 propositions.

Le Comité a entamé cette étude en mars 2003 et a déposé un rapport intérimaire en mai 2004. Le mandat du Comité au départ couvrait l'ensemble des médias mais celui-ci a rapidement choisi de se concentrer plutôt sur les médias d'information. Les innovations technologiques combinées aux récents changements de propriété qui se sont opérés dans le secteur des médias canadiens sont les enjeux à la base de cette étude. Le rapport demande que la politique sur les médias d'information canadiens tienne mieux compte de l'intérêt public, fait des recommandations sur les politiques actuelles à l'appui des médias d'information et des journalistes, ainsi que les droits des minorités linguistiques. Il considère également l'autoréglementation de l'industrie des médias d'information, l'éducation continue des journalistes et la diversité dans la salle de presse. Plusieurs recommandations demandent des modifications à la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la concurrence* et la *Loi sur la protection de l'information*. Certaines demandent des actions du CRTC quant aux fusions d'entreprises médiatiques et aux conditions de licence et demande également que le CRTC puisse imposer des amendes aux radiodiffuseurs. Enfin, quelques-unes touchent directement la Société Radio-Canada quant à sa gouvernance et à son mandat.



La [réponse du gouvernement](#) a été signée par la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et déposée le 24 novembre 2006.


Sixième rapport du Comité sénatorial des langues officielles, *Rapport intérimaire sur l'éducation en milieu minoritaire francophone : « Un continuum de la petite enfance au postsecondaire ».*

Le rapport a été déposé le 14 juin 2005 et comprenait 8 recommandations.







Le rapport traite essentiellement de l'éducation de la petite enfance (prématernelle) jusqu'au niveau postsecondaire (collège et université) dans une logique de continuité, afin d'assurer et de favoriser le développement des communautés francophones en milieu minoritaire. Il établit les défis à relever pour atteindre des résultats équivalents à ceux de la majorité en ce qui concerne l'éducation en français langue première en milieu minoritaire. Dans ces recommandations le Comité demande entre autres que le gouvernement mène une campagne nationale de sensibilisation pour le respect des droits






linguistiques et une campagne nationale d'information sur les droits à l'éducation en français. Il suggère que le gouvernement inclue des mesures spécifiques dans les protocoles et les ententes, qu'il élabore une politique nationale en matière de petite enfance et à l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire et enfin que tous les ordres de gouvernement coordonnent leurs politiques.

 La [réponse du gouvernement](#) a été signée par la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, la ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles et la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et déposée le 2 novembre 2006.

Liste des évaluations, 2006-2007

-  [Programme Katimavik](#) (19 mai 2006)
-  [Programme du Groupe fiduciaire des édifices des pères de la Confédération](#) (19 mai 2006)
-  [Partenariat culturel et économique du Canada atlantique](#) (28 juin 2006)
-  Programme des arts, de la culture et de la diversité (28 juin 2006)
-  [Fonds des nouveaux médias du Canada](#) (8 décembre 2006)
-  [Programme de la participation dans les communautés \(y compris l'Initiative canadienne sur le bénévolat\)](#) (16 mars 2007)

Liste des vérifications internes, 2006-2007

-  [Accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion et Programme de distribution dans le Nord](#)
(28 juin 2006)
-  [Gestion de l'information relative aux ressources humaines](#) (15 septembre 2006)
-  [Programme Échanges Canada](#) (16 mars 2007)

Activités du Bureau de la vérificatrice générale du Canada, 2006-2007

Rapport de la vérificatrice générale du Canada 2006 - Le système de gestion des dépenses du gouvernement fédéral : tour d'horizon - Le système de gestion des dépenses dans les ministères



La vérification effectuée en [novembre 2006](#) a été l'occasion d'examiner le système de gestion des dépenses à Agriculture et Agroalimentaire Canada, Patrimoine canadien et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Elle a permis de constater que certains aspects du système fonctionnent bien. Par exemple, les ministères sont en mesure de suivre et de contrôler leur conformité aux conditions imposées par le Conseil du Trésor relativement aux décisions de financement. Elle a également révélé des faiblesses importantes. Il y avait notamment des cas importants de financement insuffisamment alignés sur les exigences de programme et qui ont eu des effets négatifs sur l'exécution de programmes. Ce manque d'alignement problématique serait principalement attribuable au manque de souplesse du système. D'autres problèmes ont été mis au jour, notamment le manque de cohérence dans l'examen central des dépenses et la proportion croissante de postes de dépense apparaissant dans les budgets supplémentaires des dépenses au lieu des budgets principaux. La vérificatrice a conclu qu'il fallait mieux évaluer les risques, améliorer l'alignement et renforcer la capacité de fournir une meilleure réponse aux futurs examens des dépenses.

Rapport de la vérificatrice générale du Canada 2007 – Les activités de publicité et de recherche sur l'opinion publique – Suivi du rapport de 2003



La vérification effectuée en 2003 a été l'occasion de déterminer la mesure dans laquelle le gouvernement exerçait un contrôle efficace sur ses dépenses en matière de publicité et de recherche sur l'opinion publique et de savoir s'il mesurait les résultats et en rendait compte au Parlement. Dans la [vérification de suivi de février 2007](#), la vérificatrice s'est intéressée aux campagnes publicitaires et aux projets de recherche sur l'opinion publique pour déterminer si les ministères qui gèrent ce genre d'activités exercent une gestion adaptée et un contrôle suffisant et si les changements apportés à la suite des recommandations de 2003 se sont révélés efficaces.

La vérification a permis de constater que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a fait des progrès satisfaisants dans l'attribution équitable et transparente de contrats de publicité et de recherche sur l'opinion publique, conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les marchés. Les ministères ont fait des progrès satisfaisants dans la planification des activités publicitaires et la gestion des fournisseurs en respectant la politique du gouvernement du Canada sur les communications et en veillant à ce qu'une documentation suffisante étaye les factures présentées pour paiement des activités en matière de publicité et de recherche sur



l'opinion publique. Les résultats des campagnes publicitaires et des recherches sur l'opinion publique ont été mesurés et communiqués conformément aux exigences de la politique du gouvernement du Canada sur les communications. La vérification a également révélé que certains ministères ne respectent toujours pas l'ensemble des exigences applicables aux projets de recherche sur l'opinion publique. Par exemple, certains ont confié des travaux à des entreprises de recherche avant d'informer TPSGC de leur intention.

Rapport de la vérificatrice générale du Canada 2007 - La conservation du patrimoine bâti du gouvernement fédéral – Suivi du rapport de 2003



La [vérification de 2003 sur la protection du patrimoine culturel](#) a révélé que le patrimoine bâti est menacé en raison d'une baisse sensible des ressources financières attribuées à la conservation du patrimoine depuis quelques années, et à cause des insuffisances des mécanismes de gestion et du cadre de protection juridique du patrimoine bâti. On a également constaté que le cadre de conservation du patrimoine avait touché sa limite et qu'il fallait instaurer un meilleur équilibre entre les responsabilités des ministères et organismes en matière de conservation et les ressources qui sont mises à leur disposition.



Le [rapport de 2007](#) indique que l'Agence Parcs Canada a pris des mesures satisfaisantes pour donner suite aux recommandations de 2003 concernant le cadre de protection juridique du patrimoine bâti et l'infrastructure de gestion des lieux historiques nationaux. L'Agence a élaboré des propositions stratégiques visant à consolider la conservation, a dressé et approuvé plusieurs plans de gestion pour les lieux historiques nationaux et a effectué plusieurs évaluations de lieux historiques. Ces mesures de conservation ne sont cependant pas suffisantes pour garantir la conservation du patrimoine bâti confié aux ministères. La vérificatrice recommande que le gouvernement consolide son système de conservation, en fixant des objectifs généraux en matière de conservation du patrimoine bâti, en formulant des priorités en matière de conservation, en faisant le suivi des activités des organisations, en couvrant tous les éléments du patrimoine bâti confié aux ministères, en conjuguant les fonctions de désignation et de conservation et en rendant compte au Parlement des résultats des mesures de conservation.

Langues officielles

Eu égard à la Partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, des vérifications ont été effectuées sur place et au téléphone pour déterminer si les bureaux et services désignés bilingues et ceux qui assument de nouvelles obligations respectent les exigences en matière de communications et de service au public dans les deux langues officielles. La vérification sur place s'est déroulée dans la région de l'Atlantique, tandis que la vérification par téléphone s'est appliquée à l'ensemble du Canada, compte tenu des objectifs et de la portée de la [vérification de 2003](#).



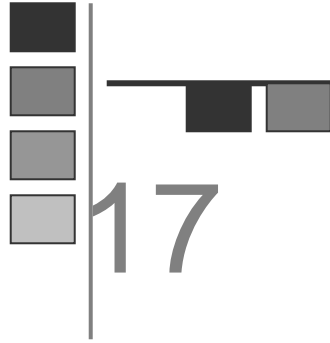


TABLEAU 17 : Stratégie de développement durable

1. Quels sont les buts, objectifs et cibles à long terme de la Stratégie de développement durable (SDD) du ministère du Patrimoine canadien?



La [Stratégie de développement durable 2004-2006](#) du ministère du Patrimoine canadien a les buts, les objectifs et les cibles suivants :

But 1 : Réduire l'impact des opérations internes du Patrimoine canadien.

Objectif 1.1 : Accroître la sensibilisation des employés au sujet de l'approche du Patrimoine canadien à l'égard du développement durable.

Objectif 1.2 : Réduire l'impact des acquisitions sur l'environnement.

Objectif 1.3 : Fonctionner d'une façon plus écoefficiente.

But 2 : Intégrer le développement durable aux programmes et aux politiques du Patrimoine canadien qu'exécute le Ministère directement ou en partenariat avec d'autres.

Objectif 2.1 : Augmenter la sensibilisation de la clientèle sur la façon d'intégrer le développement durable dans l'exécution des projets financés par Patrimoine canadien.

Objectif 2.2 : Intégrer les principes de développement durable dans la conception et la mise en œuvre des Jeux olympiques de Vancouver en 2010.

Objectif 2.3 : Améliorer l'écoefficiente du portefeuille du Patrimoine canadien.

But 3 : Intégrer les dimensions sociales et culturelles à la vision plus large du gouvernement en matière de développement durable au Canada.

Objectif 3.1 : Mieux comprendre les dimensions sociales et culturelles du développement durable.

2. Comment ces buts, objectifs ou cibles aident-ils à atteindre les résultats stratégiques du ministère du Patrimoine canadien?

Deux résultats stratégiques sont précisés dans l'Architecture des activités de programme du



ministère du Patrimoine canadien :

- Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.
- Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats expriment ce que le Ministère veut accomplir au profit des Canadiens et Canadiennes. La plupart des programmes du Patrimoine canadien sont autant d'efforts de développement durable faits au nom de la société canadienne, puisque presque tous nos programmes d'appui contribuent directement à assurer le développement durable de leur secteur particulier. D'une part, le Ministère cherche à protéger le patrimoine et l'histoire des Canadiens et Canadiennes et, d'autre part, il s'efforce aussi d'en assurer la continuité.

Les buts et les objectifs de la Stratégie du développement durable appuient l'atteinte des résultats stratégiques du Ministère en faisant la promotion :

- d'un environnement où le gouvernement du Canada donne suite aux préoccupations de la population canadienne en matière d'activités et de fonctionnement durables;
- d'une approche globale au Canada qui tient aussi compte de la culture, du patrimoine, de la diversité de la population, de la participation citoyenne et de l'importance pour tous les Canadiens et Canadiennes de partager entre eux leurs expériences.

Cette façon de faire aide le Ministère à atteindre ses résultats car le développement culturel prend alors toute son importance et la confiance à l'égard des institutions civiles du Canada est renforcée.

3. Quelles sont les cibles du ministère du Patrimoine canadien pour la période visée?

Durant la période visée, Patrimoine canadien a cherché à atteindre ses objectifs de développement durable en mettant l'accent sur les améliorations opérationnelles, plus précisément en appliquant la nouvelle politique sur les achats écologiques, en révisant les procédures d'évaluation environnementale stratégique et en élaborant une nouvelle procédure afin que le Ministère remplisse ses obligations conformément à la *Directive du Cabinet de 1999 en ce qui a trait à l'évaluation environnementale stratégique des projets de politiques, de plans et de programmes*.

Le Ministère a également cherché à participer à au moins deux projets interministériels pour améliorer la compréhension du rôle du Ministère consistant à soutenir les dimensions sociales et culturelles du développement durable.

Avec la préparation de la nouvelle stratégie (SDD 2007-2009) durant cette année, la période 2006-2007 a été l'occasion idéale d'examiner les approches et les systèmes généraux de promotion des pratiques de développement durable au sein de l'organisation.

4. Quel progrès a accompli le ministère du Patrimoine canadien à ce jour?

Objectif 1 : Réduire l'impact environnemental des activités internes de Patrimoine canadien

Achats écologiques

Patrimoine canadien a intégré des dispositions écologiques dans les demandes de proposition s'il y avait lieu (par exemple, en ce qui concerne les propositions de conception de pavillons du Canada durant les expositions internationales). Les « dispositions écologiques » générales ont également été incluses dans les demandes de proposition et les contrats. Si possible, l'impression recto verso a été demandée dans les conditions des contrats.

Les liens vers la politique sur les achats écologiques ont été affichés dans le site Web interne du Ministère (Intranet) pour les employés, ce qui leur donne accès à la Stratégie de développement durable et à différents sites de stratégies écologiques.

Les fournisseurs écologiques sont identifiés dans le système financier du Ministère. Des séances de sensibilisation ont été données à 202 administrateurs et gestionnaires de programme; elles comptaient des aspects des achats écologiques.

Patrimoine canadien a participé activement à l'écologisation des opérations gouvernementales ainsi qu'à un comité directeur interne pour superviser les diverses stratégies écologiques. Patrimoine canadien gère également un petit parc de véhicules pour répondre aux exigences organisationnelles et durant cette période, le Ministère a acheté un véhicule écoénergétique et un véhicule hybride comme remplacements dans le parc de véhicules.

Patrimoine canadien et les installations du portefeuille

Patrimoine canadien a diffusé régulièrement des communiqués concernant la participation des *Terrasses de la Chaudière*, le bureau de l'administration centrale dans région de la capitale nationale, dans tous les programmes de recyclage. En 2006-2007, un nouveau programme de recyclage des piles alcalines, au cadmium-nickel et au lithium a vu le jour.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) a également entamé un projet de rénovation majeur, qui consiste à améliorer toutes les salles de toilette des *Terrasses de la Chaudière* (LTC). Grâce à ces rénovations, le complexe affichera une réduction de la consommation d'eau en raison de l'installation de robinets dotés d'un détecteur. En outre, TPSGC a mis en place un programme de réduction de la consommation de la lumière dans le complexe LTC. TPSGC a dirigé tous les projets visant l'édifice, mais à titre de locataire, Patrimoine canadien s'est assuré que l'information sur ces projets est diffusée à tout le personnel et que des mises à jour régulières sont communiquées lorsque de nouvelles initiatives sont mises en œuvre.

Le Ministère déploie tous les efforts pour que les projets visant les installations répondent aux normes écologiques, comme l'utilisation de peintures à base d'eau, de colles non toxiques lors de l'installation de tapis et l'achat de matériaux recyclables lors de la commande de postes de travail. Patrimoine canadien a formulé des recommandations à TPSGC sur ces exigences étant donné que TPSGC a la responsabilité de fournir des locaux à bureaux abordables et durables ainsi que les services connexes pour les ministères et les organismes du gouvernement du Canada.



L'Institut canadien de conservation (ICC), organisme du portefeuille de Patrimoine canadien, a apporté des améliorations opérationnelles pour augmenter les activités durables, notamment la rénovation de son bureau principal du chemin Innes (Ottawa) : le toit et les fenêtres ont été remplacés; de nouveaux matériaux appropriés (p. ex. le revêtement de sol) ont été installés, et les salles de toilette ont été modernisées.

Technologie et systèmes d'information

La Direction générale des services du savoir, de l'information et de la technologie (SSIT) du Ministère a formé un comité « écologique » interne pour déterminer les mesures à prendre à l'échelle du personnel/de la Direction générale (et qui peuvent être appliquées dans d'autres secteurs), ainsi que pour déterminer la faisabilité et l'efficacité des initiatives de TI pour améliorer ses activités durables (p. ex. formater des imprimantes communes pour l'impression recto verso, l'utilisation d'icônes, de rappels et de fenêtres d'avertissement « verts » qui encourageront les comportements écologiques, etc.)

Objectif 2 : Intégrer le développement durable aux programmes et aux politiques de Patrimoine canadien appliqués directement par le Ministère ou en partenariat avec d'autres.

Évaluations environnementales stratégiques

Patrimoine canadien a engagé un coordonnateur de l'évaluation environnementale expérimenté qui s'est occupé de la gestion des procédures liées aux évaluations environnementales stratégiques et a travaillé étroitement avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin de tirer parti de l'expertise de ce ministère dans le domaine des évaluations environnementales. Le Ministère a élaboré des procédures d'évaluation environnementale et a présenté une séance d'information aux gestionnaires de programme, en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010

Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 continue de collaborer étroitement avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) afin que les principes du développement durable soient respectés dans tous les secteurs de leur travail. Les évaluations environnementales de toutes les installations des Jeux d'hiver sont terminées. Le COVAN a également publié le rapport sur la durabilité de 2005-2006. Ce rapport est le premier d'une série de cinq.

Promotion du développement durable avec les partenaires

L'Institut canadien de conservation s'est engagé à former un comité qui orientera les efforts pour améliorer la compréhension de son rôle dans le soutien du développement durable au sein de la communauté muséale et d'assurer le fonctionnement efficient des laboratoires scientifiques et de conservation, ainsi que de ses espaces communs (bibliothèque, installation de formation et locaux à bureaux).



Objectif 3 : Intégrer les dimensions sociales et culturelles à la vision générale du gouvernement du Canada en matière de développement durable au pays.

Durabilité culturelle

Le groupe de travail intersectoriel de Patrimoine canadien sur les villes et les communautés a continué d'examiner le concept de durabilité culturelle, ou de culture comme « quatrième pilier » de la durabilité, dans le contexte des investissements du Ministère dans les arts et les activités sportives, dans l'infrastructure culturelle, notamment les centres d'arts et les établissements du patrimoine, et finalement dans les forums de dialogue interculturel. Ce groupe a formulé un commentaire sur ce concept qui a alimenté les discussions interministérielles sur les rôles et les intérêts du fédéral dans les communautés, et sur la nécessité d'adopter des approches stratégiques de coopération locales à l'appui du développement communautaire. Ce groupe a également contribué à élaborer un atelier international sur « la base culturelle de la planification d'une communauté durable » commandité par Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et le Réseau des villes créatives du Canada au troisième Forum urbain mondial, qui s'est tenu à Vancouver du 19 au 23 juin 2006. Le thème de ce rassemblement international majeur, organisé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-HABITAT) en collaboration avec le gouvernement du Canada, était « Notre avenir : des villes durables ».

Patrimoine canadien a aussi participé à la création d'un colloque sur l'immigration francophone qui portait sur les enjeux et les défis liés à la durabilité culturelle des communautés francophones, plus précisément en situation minoritaire. On y a abordé des sujets comme l'intégration et la participation des immigrants francophones et les intersections du bilinguisme et du multiculturalisme. Le colloque, organisé en collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada, s'est tenu en mars 2007.

5. Quelle mise au point le ministère du Patrimoine canadien a-t-il faite, le cas échéant?

Le Ministère révisé actuellement le poste de coordonnateur de l'évaluation environnementale en vue d'y inclure la coordination du développement durable, ce qui permettra au Ministère d'être plus en mesure de respecter les engagements énoncés dans la prochaine Stratégie de développement durable, pour la période 2007-2009.

En vue d'assurer la garde de ses installations en 2008-2009, l'Institut canadien de conservation intègre le développement durable à son plan de gestion des installations et demandera au service de gestion immobilière d'élaborer et de mettre en place un programme de gestion énergétique quinquennal, en plus de mettre en œuvre et de gérer les programmes de recyclage.

En outre, le rapport annuel du Commissaire à l'environnement et au développement durable a été présenté au Parlement en septembre 2006. Patrimoine canadien comptait parmi les ministères vérifiés dans le cadre du rapport. Le rapport a salué les efforts de coordination des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 comme un signe encourageant que les ministères fédéraux intègrent les principes du développement durable dans la planification opérationnelle.



Les auteurs du rapport ont encouragé en outre les ministères à prendre des engagements plus précis dans leurs stratégies et souligné la nécessité que Patrimoine canadien améliore ses systèmes de gestion, y compris la planification, l'exécution et la surveillance de ses engagements.

Ces recommandations ont été déterminantes durant l'élaboration de la prochaine Stratégie de développement durable pour la période 2007-2009, qui s'est déroulée pendant plusieurs mois de l'année civile 2006. La nouvelle SDD de Patrimoine canadien a été déposée au Parlement le 14 décembre 2006, et comprenait comme première priorité le renforcement des mesures de gestion du développement durable dans l'ensemble du Ministère. Un certain nombre d'actions explicites et de mesures de rendement ont été associées à cette priorité pour faciliter sa réalisation.

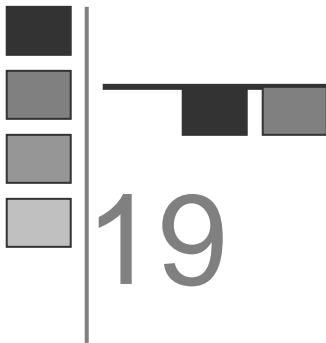


TABLEAU 19 : Services axés sur les clients



Plus de renseignements sur les [services axés sur les clients](#) sont accessibles en ligne.

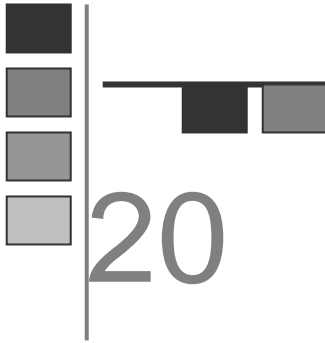


TABLEAU 20 : Initiatives horizontales

Le Plan d'action pour les langues officielles

Le Plan d'action est un énoncé de politique du gouvernement du Canada qui consolide la mise en œuvre des obligations définies en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et comprend un certain nombre de mesures destinées à mettre en valeur et à promouvoir la dualité linguistique dans la société canadienne. En 2003, dix (10) institutions fédérales ont reçu des fonds destinés à des programmes et activités sectoriels ayant trait aux langues officielles. Ces institutions collaborent pour veiller à ce que les Canadiens et Canadiennes jouissent des avantages de la dualité linguistique, puissent vivre et travailler dans des collectivités traduisant les valeurs canadiennes en matière d'usage du français et de l'anglais et aient accès aux services du gouvernement dans la langue de leur choix. Le Plan fait partie du Programme des langues officielles du gouvernement du Canada, qui comprend toutes les activités ayant trait à ses obligations et engagements en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et à ses efforts pour développer la dualité linguistique.

Le Plan d'action pour les langues officielles



Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 : La réalisation de nos engagements

C'est le ministère du Patrimoine canadien qui est chargé de l'initiative horizontale intitulée *Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 : La réalisation de nos engagements*. De concert avec 11 autres ministères et organismes chargés de la planification, de la coordination et de la gestion des services essentiels qu'ils assureront dans le cadre des Jeux d'hiver de 2010, l'initiative permettra de promouvoir l'excellence et les valeurs du Canada dans tout le pays et à l'étranger, d'implanter des structures durables sur les plans sportif, économique, social et culturel qui soient alignées sur les objectifs stratégiques du gouvernement du Canada et de contribuer à la qualité des Jeux. Grâce à cette initiative coordonnée et intégrée, les Canadiens et Canadiennes de tout le pays participent à diverses activités associées à la préparation des Jeux de 2010, la visibilité du gouvernement du Canada au pays et à l'étranger est intensifiée, et des progrès importants sont accomplis du côté des structures durables.

Initiative horizontale : V2010

Programme / Thème	Ministère
Coordination fédérale et mise en valeur du profil international du Canada	Patrimoine canadien
Promotion des avantages durables	
Police et sécurité	Gendarmerie royale du Canada, Sécurité publique et Protection civile Canada, ministère de la Défense nationale, Service canadien du renseignement de sécurité, Agence de santé publique du Canada
Entrée de biens et de personnes	Agence des services frontaliers du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et Développement social Canada
Santé et sécurité publique	Santé Canada
Services météorologiques	Environnement Canada
Durabilité	
Évaluations environnementales	Environnement Canada, Pêche et Océans Canada

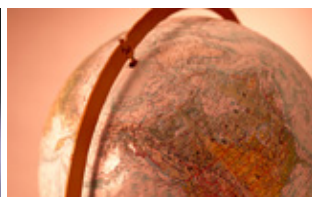
Plus de renseignements sur les [initiatives horizontales](#) sont accessibles en ligne.





Section 4

AUTRES RENSEIGNEMENTS



Services ministériels

Les Services ministériels appuient tous les résultats stratégiques et sont considérés comme une activité de programme en soi.

Les Services ministériels sont les suivants :

- Services juridiques.
- Services informatiques.
- Services financiers et administratifs.
- Services de gestion des ressources humaines et du milieu de travail.
- Communications.
- Services de vérification et d'évaluation.
- Gestion ministérielle et régionale.
- Cabinet de la sous-ministre, cabinet de la sous-ministre déléguée, Ombudsman et Secrétariat général.

Services ministériels	
Ressources financières réelles (en millions de dollars), 2006-2007	65,2
Ressources humaines réelles (en équivalents temps plein), 2006-2007	595

Mesure du rendement

Patrimoine canadien est chargé de veiller à ce que les systèmes d'information, les stratégies de mesure du rendement et les structures de reddition des comptes et de gouvernance soient conformes à la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) de l'organisation et l'appuient et à ce qu'ils traduisent la façon dont les ressources sont effectivement gérées et distribuées dans l'organisation.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Les résultats prévus sont les suivants : faire le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle structure de comités de la haute direction ; continuer d'améliorer le modèle de planification et de reddition des comptes intégrées ; élaborer un instrument d'autoévaluation sur les pratiques de gestion en fonction du cadre de responsabilisation de gestion ; analyser et mettre au point le cadre de mesure du rendement de l'Architecture des activités de programme (AAP); créer de meilleurs

liens entre les documents redditionnels externes et l'AAP; et donner suite au Comité de directeurs sur les résultats du secteur des Affaires culturelles.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été partiellement atteints. Au cours des dernières années, Patrimoine canadien a progressivement mis en place un certain nombre de procédures intégrées pour améliorer la mesure du rendement du point de vue des programmes et de la gestion. Compte tenu de l'évolution rapide du contexte, la mise en œuvre coordonnée de ces instruments a cependant nécessité certains ajustements aux mécanismes de suivi relatifs à la structure de gouvernance, aux procédures d'établissement des priorités et au cadre de gestion et de responsabilisation (CGR) du Ministère. Ces mesures réaffirment l'engagement du Ministère à procéder à une intégration durable de ses corps décisionnels supérieurs et des volets d'exécution de ses programmes.

Des progrès sont enregistrés dans la mesure du rendement au niveau des programmes, mais l'introduction de nouvelles lois et politiques par les organismes centraux concernant la gestion du rendement, la vérification, l'évaluation et la responsabilisation a nécessité des ajustements constants. Le Ministère a développé une approche pour le renouvellement de l'Architecture des activités de programme (AAP) et du Cadre de mesure du rendement (CMR) comportant deux étapes : 1) modifications mineures à l'AAP incluant l'ajout des services internes et 2) une stratégie complète de révision, d'analyse et de renouvellement de l'AAP et du CMR. Ceci permettra d'améliorer l'efficacité des procédures de gestion du rendement du Ministère et la transparence de ses documents de planification et de reddition des comptes.

Plan de vérification et d'évaluation

Patrimoine canadien a structuré sa fonction de vérification et d'évaluation pour appuyer et améliorer le processus décisionnel au Ministère. Le plan de vérification et d'évaluation circonscrit le travail à faire pour appuyer les priorités du Ministère, les besoins de renouvellement des programmes et des initiatives, les obligations en matière de reddition des comptes au Cabinet, ainsi que l'évaluation des risques. La vérification interne s'inspire des principes de la gestion des risques et porte sur les trois types de résultats clés prévus par la politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne (stratégie et pratiques de gestion des risques, cadre et pratiques de contrôle de gestion et renseignements utilisés dans le cadre du processus décisionnel et de la reddition des comptes).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Les vérifications et les évaluations prévues dans le *Rapport sur les plans et priorités, 2006-2007* étaient fondées sur de prévisions préliminaires et ne sont pas nécessairement celles qui ont été effectuées au cours de l'exercice financier qui a suivi l'approbation du plan de vérification et d'évaluation de 2006-2007.



Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. Les résultats de vérification et d'évaluation ont permis à la sous-ministre et à la haute direction de disposer de renseignements sur l'utilité, les résultats, l'impact, le rendement et les solutions de rechange des programmes, politiques et initiatives du Ministère. Le tableau 16 énumère les rapports de vérification et d'évaluation produits, déposés et approuvés par le Comité de vérification et d'évaluation du Ministère en 2006-2007. Le lecteur y trouvera également les liens hypertextes qui lui permettront de consulter ces rapports. Bien qu'elle n'était pas prévue dans le *Rapport sur les plans et priorités 2006-2007*, on a procédé à une vérification du programme Échanges Canada. Le Comité de vérification et d'évaluation n'a approuvé que le 4 mai 2007, la vérification et l'évaluation de la participation du Canada à l'Exposition universelle d'Aichi (Japon) en 2005, qui étaient prévues pour 2006-2007.

En 2006-2007, le Ministère a dressé un plan d'action qu'il a mis en œuvre avec succès et lui a permis de respecter les exigences de la nouvelle politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la vérification interne, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. Comme on peut le constater dans le plan de mise en œuvre, on a rédigé une version préliminaire d'une charte de vérification interne et on a élaboré des profils de compétences pour tous les niveaux de ressources de vérification. Le Ministère a également mis en place des méthodes de vérification normalisées et des normes de présentation des rapports. L'un des principaux volets de la mise en application de la nouvelle politique est la restructuration du Comité de vérification ministériel. Le Ministère a élaboré une stratégie provisoire qui permettra de veiller à ce que la structure actuelle du Comité soit modifiée compte tenu des nouvelles exigences et à ce qu'elle comporte une stratégie pour le recrutement de membres externes.

Le Ministère suit de près l'examen de la Politique d'évaluation du gouvernement du Canada et a pris des mesures pour veiller à l'application de la politique dans les plus brefs délais.

Patrimoine canadien est en train de prendre des mesures pour consolider sa capacité de vérification et d'évaluation afin de remplir ses obligations en matière de reddition de comptes et de gestion en vertu du cadre de gestion et de responsabilisation du gouvernement et des engagements qui s'y rattachent. Les résultats des activités de vérification et d'évaluation sont plus solidement associés à l'élaboration des politiques et programmes, à la planification, à la mesure du rendement et à la gestion.

Processus décisionnel axé sur les risques

Les cadres supérieurs et gestionnaires de Patrimoine canadien sont, depuis quelques années, beaucoup plus conscients des risques en raison de la responsabilisation accrue du gouvernement à l'égard du Parlement et de l'ensemble de la population canadienne en matière de gestion des fonds publics et des résultats à atteindre. En 2006-2007, le Ministère a adopté un point de vue plus cohérent et intégré de la gestion des risques et des mesures connexes sur tous les plans : gouvernance, gestion intégrée, programmes et projets.



Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

D'ici deux ans (2006-2008), le développement d'une culture de la gestion des risques donnera lieu à une gestion plus rigoureuse au sein de Patrimoine canadien.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. D'importants progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la rigueur administrative sur le plan de la gestion des risques. Un cadre de contrôle interne des subventions et des contributions a été élaboré après une vaste consultation ministérielle, et il a été confirmé par d'importants programmes de financement. Il comprend un système de repérage des lacunes de contrôle. Ces mesures et l'importance accordée à l'évaluation des risques ont permis de faire progresser sensiblement la gestion des risques à l'échelle des projets et des programmes et d'obtenir les résultats suivants : appui à un meilleur système centralisé de suivi des approbations de subventions et contributions; élaboration d'un instrument commun d'évaluation préliminaire des projets pour examiner les demandes de financement; élaboration d'un programme de formation pour les agents de programme. Ces mesures permettent de sensibiliser le Ministère aux risques et d'atteindre de meilleurs résultats en matière d'intendance et de gestion des programmes relevant du mandat du Ministère.

En 2006-2007, on a créé et suffisamment doté un centre de renseignements sur la gestion des risques. Un profil des risques a été élaboré à l'échelle du Ministère. Des pratiques de gestion des risques pour les programmes de subventions et contributions ont été examinées lors de l'analyse graphique des correspondances des contrôles internes et un outil commun d'évaluation des risques a été esquissé pour la formation des agents de programme. Un plan de vérification et d'évaluation axé sur les risques a été dressé, approuvé et mis en œuvre.

Des progrès ont été enregistrés dans l'instauration de la gestion des risques à l'échelle de l'organisation aux égards suivants : intégration de la gestion des risques à la planification d'affaires, établissement des priorités, répartition des ressources et reddition des comptes; et utilisation de la gestion des risques pour appuyer le processus décisionnel et la gouvernance à tous les niveaux.

Amélioration du service

En participant à l'Initiative du Conseil du Trésor sur l'amélioration du service et dans la perspective d'autres mesures prévues par le gouvernement du Canada en matière de service, le ministère du Patrimoine canadien vise à l'excellence dans l'exécution de ses programmes et la prestation de services à l'intention des particuliers et des organisations.



Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Les réactions des clients du Ministère obtenus grâce à l’outil de mesures communes ont révélé qu’ils souhaitaient des services plus axés sur leurs besoins, transparents et rapides. Ces trois aspects fondent la nouvelle vision de la prestation de services du Ministère. Pour concrétiser cette vision et profiter des améliorations obtenues jusqu’ici, le Ministère élaborera une feuille de route d’amélioration des services multimodes (ASM).

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints, et le Ministère estime que les engagements pluriannuels seront remplis en 2007-2008. La structure de gouvernance actuelle a été restructurée, ce qui permet d’aborder de façon coordonnée et cohérente l’amélioration du service et la transformation du mode de fonctionnement tout en les alignant sur la nouvelle orientation du gouvernement du Canada (compte tenu, entre autres, des recommandations du groupe d’experts indépendants et de la politique du Conseil du trésor sur le service).

La planification des opérations applicable aux projets d’amélioration du service traduit une perspective proactive et intégrée qui garantit au Ministère un positionnement propre à répondre aux attentes des clients et aux nouvelles exigences du gouvernement du Canada.

Un cadre ministériel de mesure du rendement de la prestation de services a été élaboré pour évaluer le degré de satisfaction des clients et veiller à ce que les services soient axés sur les besoins de ces derniers. Par ailleurs, des normes de service ont été élaborées dans le cadre d’un projet pilote associé à des programmes de soutien financier. À la suite du projet pilote, la mise en œuvre des normes de service est prévue pour l’ensemble des programmes de soutien financier du Ministère, afin de garantir la conformité à la future politique sur le service.

Une stratégie visant à simplifier les procédures administratives des programmes de soutien financier de Patrimoine canadien a été élaborée. Elle permettra, à la fois, d’améliorer la prestation des services et de remplir les exigences en matière de diligence raisonnable et de gestion des risques.

La conception et la mise en œuvre d’un système transactionnel en ligne ont été élaborées pour le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et pour trois programmes pilotes de subventions et de contributions. Patrimoine canadien fait également appel à des solutions gouvernementales actuelles, comme les formulaires sécurisés en ligne, pour améliorer l’exécution des programmes de subventions et de contributions et les programmes de crédits fiscaux.



Initiative relative aux ressources humaines

En 2006-2007, Patrimoine canadien a entamé sa quatrième année de planification de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail. La planification des ressources humaines s'appuie sur les tableaux de bord organisationnels qui fournissent aux gestionnaires des données démographiques et des données d'enquête importantes qui leur permettent de prévoir la marche à suivre qui convient le mieux à leurs organisations respectives.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de Patrimoine canadien)

Un milieu de travail équitable, stimulant, sain et sûr et un effectif productif, motivé, durable et adaptable.

Résultats atteints

Les résultats prévus pour 2006-2007 ont été atteints. En 2006-2007, Patrimoine canadien a obtenu une excellente note du Secrétariat du Conseil du Trésor pour son leadership et sa culture organisationnelle axés sur les valeurs et une note d'ensemble excellente pour la mesure dans laquelle son milieu de travail est équitable, habilitant, sain et sûr et son effectif a des principes, est productif, durable et adaptable. Ces notes trouvent leur écho dans les résultats de notre enquête annuelle auprès des employés, qui révèlent que Patrimoine canadien est jugé excellent comme lieu de travail (88 %) et d'apprentissage (81 %) et comme lieu où la plupart des employés estiment être traités avec respect (88 %) et s'intéressent au succès de leur organisation (96 %).

En 2006-2007, le Ministère a commencé à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de ressourcement (approuvée en 2005-2006) qui vise à tirer parti de la souplesse qu'offre la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Le Ministère a aussi entrepris d'élaborer un plan de perfectionnement des employés qui permettra de consolider la participation du personnel, le leadership et la gestion des talents dans une culture d'apprentissage permanent, et de mettre au point une stratégie du mieux-être.

Les gestionnaires ont également été invités à tenir compte des résultats de l'enquête auprès de l'ensemble de la fonction publique (novembre 2005) et de l'enquête annuelle du Ministère auprès de ses employés (février 2007) et à intégrer des mesures inspirées de ces résultats à leurs activités quotidiennes et aux plans de gestion des ressources humaines et du milieu de travail.



Liste des lois appliquées, en tout ou en partie, par le portefeuille du Patrimoine canadien

Tel qu'il est mentionné sur le site Web du ministère de la Justice, ces documents ne sont pas des versions originales.

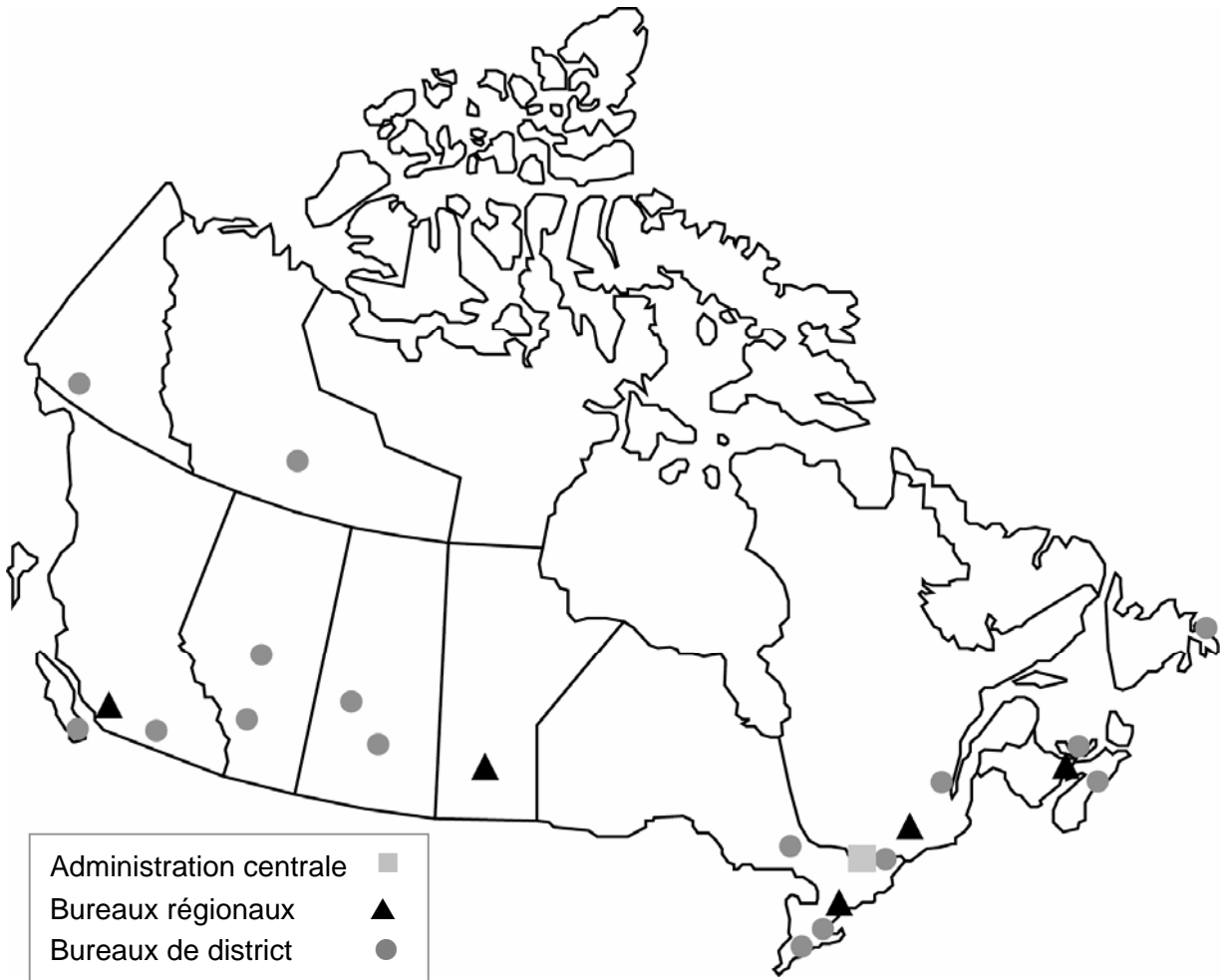
	<i>Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec</i>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt et organismes nationaux dans le domaine des arts et des biens culturels)</i>	L.R.C. 1985 (5 ^e suppl.) tel que modifié
	<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R.C. 1985, ch. H-5
	<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-17
	<i>Loi portant reconnaissance de personnes d'origine ukrainienne</i>	L.C. 2005, ch. 52
	<i>Loi sur Investissement Canada (investissement culturel étranger)</i>	L.R.C. 1985, ch. 28(1 ^{er} suppl.)
	<i>Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada</i>	L.C. 2004, ch. 11
	<i>Loi sur l'activité physique et le sport (en matière de sport)</i>	L.C. 2003, ch. 2
	<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. 1991, ch. 8
	<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	L.C. 1980-81-82-83, ch. 85
	<i>Loi sur la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes</i>	L.C. 2003, ch. 11
	<i>Loi sur la Journée Sir John A. MacDonalld et la Journée Sir Wilfrid Laurier</i>	L.C. 2002, ch. 12
	<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs (en partie)</i>	L.R.C. 1985, ch. L-8
	<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. 1991, ch. 11
	<i>Loi sur le Centre national des Arts</i>	L.R.C. 1985, ch. N-3
	<i>Loi sur le cheval national du Canada</i>	L.C. 2002, ch. 11
	<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R.C. 1985, ch. N-8



	<u>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</u>	L.R.C. 1985, ch. C-22
	<u>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</u>	L.R.C. 1985, ch. C-2
	<u>Loi sur le Droit d'auteur (formulation d'orientation culturelle)</u>	L.R.C. 1985, ch.C-42
	<u>Loi sur l'emploi dans la fonction publique (rapport au Parlement)</u>	L.R.C. 1985, ch. P-33
	<u>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</u>	L.R.C. 1985, ch. C-51
	<u>Loi sur l'hymne national</u>	L.R.C. 1985, ch. N-2
	<u>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</u>	L.C. 1999, ch. 29
	<u>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales (pas en vigueur)</u>	L.C. 1991, ch. 7
	<u>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</u>	L.C. 1995, ch. 11
	<u>Loi sur le multiculturalisme canadien</u>	L.R.C. 1985, ch. 24 (4 ^e suppl.)
	<u>Loi sur le statut de l'artiste (Partie 1)</u>	L.C. 1992, ch. 33
	<u>Loi sur les langues officielles (Partie VII)</u>	L.R.C. 1985, ch. 31 (4 ^e suppl.)
	<u>Loi sur les marques de commerce (symboles nationaux)</u>	L.R.C. 1985, ch. T-13
	<u>Loi sur les musées</u>	L.C. 1990, ch.3
	<u>Loi sur les relations de travail dans la fonction publique</u>	L.C. 2003, ch. 22
	<u>Loi sur les relations de travail au Parlement</u>	L.R.C. 1985, ch. 33 (2 ^e suppl.)
	<u>Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers</u>	L.C. 1999, ch. 23
	<u>Loi sur les sports nationaux du Canada</u>	L.C. 1994, ch. 16
	<u>Loi sur les traitements (lieutenants-gouverneurs)</u>	L.R.C. 1985, ch. S-3
	<u>Loi sur Téléfilm Canada</u>	L.R.C. 1985, ch. C-16



Points de service du Ministère au Canada



- | | |
|-------------------------|---|
| Administration centrale | ■ |
| Bureaux régionaux | ▲ |
| Bureaux de district | ● |
-
- | | |
|---|---------------------------------------|
| ■ | <i>Administration centrale</i> |
| ■ | Gatineau (Québec) et Ottawa (Ontario) |

- | | |
|---|----------------------------------|
| ▲ | <i>Région de l'Ouest</i> |
| ▲ | Vancouver (Colombie-Britannique) |
| ● | Victoria (Colombie-Britannique) |
| ● | Kelowna (Colombie-Britannique) |
| ● | Calgary (Alberta) |
| ● | Edmonton (Alberta) |
| ● | Whitehorse (Territoire du Yukon) |

- | | |
|---|---|
| ▲ | <i>Région des prairies et du Nord</i> |
| ▲ | Winnipeg (Manitoba) |
| ● | Regina (Saskatchewan) |
| ● | Saskatoon (Saskatchewan) |
| ● | Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) |

- | | |
|---|----------------------------|
| ▲ | <i>Région de l'Ontario</i> |
| ▲ | Toronto |
| ● | Hamilton |
| ● | London |
| ● | Ottawa |
| ● | Sudbury |

- | | |
|---|-------------------------|
| ▲ | <i>Région du Québec</i> |
| ▲ | Montréal |
| ● | Québec |

- | | |
|---|---------------------------------------|
| ▲ | <i>Région de l'Atlantique</i> |
| ▲ | Moncton (Nouveau-Brunswick) |
| ● | Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) |
| ● | Halifax (Nouvelle-Écosse) |
| ● | St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) |

Il y a 22 points de service, incluant l'administration centrale à Gatineau.

Sources d'information supplémentaire

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 8^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Tél. : 819 997-0055
Numéro sans frais : 1 866 811-0055
ATME : 819 997-3123



Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
150, rue John, bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : 416 973-5400
Télé. : 416 954-2909
Courriel : pch-ontario@pch.gc.ca



Région des prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, avenue du Portage, 2^e étage
Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : 204 983-3601
Télé. : 204 984-6996
Courriel : pnr_rpn@pch.gc.ca



Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main, 3^e étage, section 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : 506 851-7066
Télé. : 506 851-7079
Courriel : pch-atlan@pch.gc.ca

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau
Tour ouest, 6^e étage
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Numéro sans frais : 1 877 222-2397
Courriel : pch-qc@pch.gc.ca

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : 604 666-0176
Télé. : 604 666-3508
Courriel : wro-pch@pch.gc.ca

Pour accéder directement aux programmes et aux services du
Gouvernement du Canada, visitez

www.canada.gc.ca

ou appeler au

1 800 O-Canada (1 800 622 6232)

ATME/ATS 1 800 465-7735



Le site Web du ministère du Patrimoine canadien

www.patrimoinecanadien.gc.ca



Le site Web de l'index A-Z du ministère du Patrimoine canadien

www.pch.gc.ca/a-z/index_f.cfm

